

763^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 10 décembre 2014

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 2 OCTOBRE 2015 (N° 8.245)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE D'EVENTUELS PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 9724).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015 (p. 9724).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2014

—
Séance publique
du mercredi 10 décembre 2014
—

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.

Assistent à la séance : S.E.M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

—
Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent NOUVION.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je souhaite excuser le retard de Mme Sophie LAVAGNA pour raisons professionnelles.

En liminaire, j'ai le plaisir de vous informer que désormais l'ensemble des séances publiques budgétaires sera intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE
PAR LE GOUVERNEMENT
ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle, en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce d'un projet de loi déposé sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière Séance Publique du 26 novembre 2014.

Il nous est parvenu le :

Projet de loi, n° 930, relative à la nullité des actes de procédure et à certaines amendes civiles.

Ce texte nous est parvenu ce matin même. Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

Nous arrivons maintenant au point principal de notre ordre du jour, à savoir :

II.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL PRIMITIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015**

M. le Président.- Je passe à présent la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Merci, Monsieur le Président.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 présente un retour à l'équilibre et affiche même un excédent de recettes de 2,8 M€.

L'effort poursuivi depuis plusieurs exercices, tant en matière de maîtrise des dépenses que de renforcement de l'attractivité de la Principauté a donc porté ses fruits et ce malgré un environnement européen et international encore très morose.

Le Budget se situe légèrement au-dessus de 1 milliard d'euros et se présente comme suit :

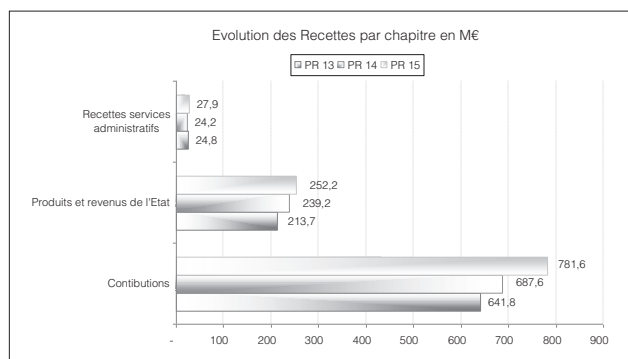
Recettes	1.061,6 M€
Dépenses ordinaires	752,7 M€
Dépenses d'équipement	306,1 M€
Total dépenses	1.058,8 M€

Excédent de recettes : 2,8 M€

	BUDGET PRIMITIF 2014	BUDGET RECTIFICATIF 2014	BUDGET PRIMITIF 2015	PR 2015/ PR 2014 %	PR 2015/ RE 2014 %
RECETTES	950 939 900 €	1 068 770 400 €	1 061 638 500 €	11,6%	-0,7%
DEPENSES (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	40 314 800 €	40 314 800 €	44 022 700 €	9,2%	9,2%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	6 390 000 €	6 423 000 €	6 573 200 €	2,9%	2,3%
Section 3 - Moyens des services	249 477 800 €	250 571 600 €	255 610 800 €	2,5%	2,0%
Section 4 - Dépenses communes	155 110 900 €	157 908 300 €	162 758 000 €	4,9%	3,1%
Section 5 - Services publics	36 005 000 €	36 895 000 €	45 586 000 €	26,6%	23,6%
Section 6 - Interventions publiques	216 917 800 €	228 178 700 €	228 547 100 €	5,4%	0,2%
Section 7 - Equipement et investissement	254 474 400 €	333 458 600 €	289 377 700 €	13,7%	-13,2%
TOTAL DES DEPENSES (Hors Programme)	958 690 700 €	1 053 750 000 €	1 032 475 500 €	7,7%	-2,0%
Coût Total des Programmes Retenus	14 913 100 €	14 913 100 €	26 352 000 €	76,7%	76,7%
TOTAL DES DEPENSES	973 603 800 €	1 068 663 100 €	1 058 827 500 €	8,8%	-0,9%
EXCEDENT GLOBAL DE DEPENSES	-22 663 900 €	107 300 €	2 811 000 €	-112,4%	

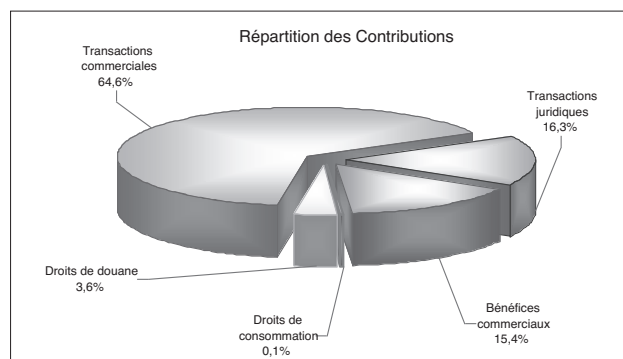
I – Recettes

Elles sont en hausse de + 11,6 %, soit + 110,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2014. L'évolution des recettes de 2013 à 2015 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En augmentation globale de + 13,7 % par rapport au Budget Primitif 2014. Elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les trois domaines suivants :

a) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 24,3 % par rapport au Budget Primitif 2014, soit + 24,9 M€, qui s'explique par :

- la hausse des droits de mutation (+ 22 M€, soit + 31,4 %). En effet, les opérations enregistrées (en nombre et en montant) au-cours des huit premiers mois de l'exercice 2014, permettent de prévoir un niveau supérieur pour 2015. Néanmoins, il a été procédé à une estimation prudente, qui porte les droits de mutation à 92 M€ contre 70 M€ au Budget Primitif 2014 ;

- l'augmentation des droits sur les actes civils et administratifs (+ 2 M€, soit + 14,3 %) expliquée essentiellement par la hausse des recettes diverses (+ 2 M€), et des recettes issues des droits de bail (+ 1 M€) relativisée par la diminution des droits de transcription (- 1 M€) ;

- l'augmentation des droits sur les formalités hypothécaires (+ 1 M€, soit + 100 %) ;

Ces hausses sont relativisées par la diminution des recettes issues de la fiscalité de l'épargne (- 100 K€).

b) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de 11,2 %, soit + 51 M€ par rapport au Budget Primitif 2014. Elles se décomposent de la façon suivante :

	BP 2014	BP 2015	BP 2015/ BP 2014 %
TVA issue du compte de partage	86 000 000 €	95 000 000 €	10,5 %
TVA perçue à Monaco	368 000 000 €	410 000 000 €	11,4%
TOTAL	454 000 000 €	505 000 000 €	11,2%

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse de + 9 M€ soit + 10,5 % par rapport à 2014, soit un total de 95 M€ pour 2015.

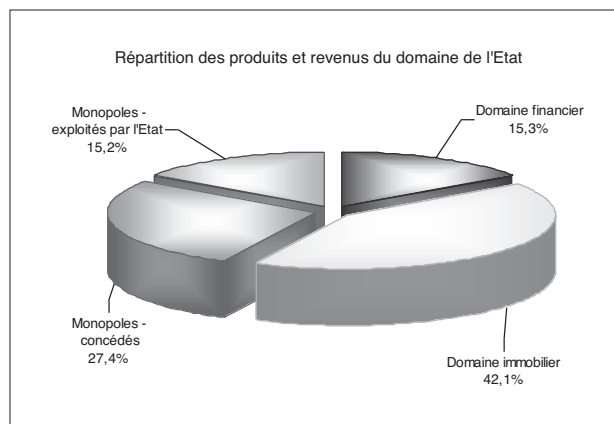
S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues en hausse de + 42 M€ (soit + 11,4 %). Cette hausse s'explique, par l'augmentation de la T.V.A. immobilière (+ 25 M€), en raison de la forte progression des livraisons des programmes immobiliers et par la hausse de la T.V.A. interne (+ 17 M€).

c) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices affichent globalement une hausse de + 17,6 % par rapport au Budget Primitif 2014, soit + 18 M€. Les encaissements pour 2015 s'élèvent à 120 M€.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 252,2 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de 5,4 %, soit + 13 M€ par rapport au Budget Primitif 2014. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de 3,2 %, soit + 3,3 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Le domaine immobilier au sens strict, qui est en hausse de + 3,2 %, soit + 2 M€, en raison principalement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 1,9 %, soit + 951 K€). Cette variation s'explique principalement par la livraison de la Tour Odéon prévue au deuxième trimestre 2015.

- Les Parkings Publics affichent une hausse de + 4,1 % soit + 1,3 M€. Cette augmentation s'explique par une fréquentation horaire constante des différents

parkings, et par une augmentation tarifaire limitée envisagée pour l'exercice 2015.

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une baisse globale des recettes de - 1,9 % soit - 743 K€. Les principales évolutions concernent :

- Régie des Tabacs : - 3,6 %, soit - 0,6 M€, en raison essentiellement des hausses du prix du tabac en France et des quotas majorés par les autorités européennes en matière de transport de tabac entre les pays de l'Union Européenne

- Postes et Télégraphes : + 0,6 % (soit + 89,6 K€) en raison de la stabilité des recettes postales.

- Office des Emissions de Timbres-Poste : - 6,9 % (soit - 0,2 M€) en raison d'une baisse des recettes des émissions philatéliques. Les recettes diverses affichent une augmentation de 100 K€ en raison de l'organisation de la dixième édition de la manifestation biennale « MonacoPhil ».

➤ Monopoles concédés : + 10,1 %, soit + 6,3 M€, avec notamment :

- Société des Bains de Mer : + 18,9 % (soit + 5,4 M€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculée par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2014. Ce dernier est établi sur la base d'une hausse prévisionnelle des recettes globales du secteur Jeux de 19 % par rapport au précédent exercice social.

- Monaco Telecom : + 4,1 % (soit 230 K€). Les termes de la concession prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation de la marge brute par rapport à l'exercice de référence 2010/2011 pour lequel une redevance de 5 M€ a été définie de façon conventionnelle. Selon les prévisions de Monaco Telecom, la marge brute devrait diminuer de - 0,4 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une réduction d'environ 3,9 % de la marge brute du service filaire, principalement liée à des baisses tarifaires envisagées, atténuée par la croissance prévue de la marge brute du service mobile (+ 2,8 %) et de celle du service Internet et liaisons data (+ 2,4 %). Aussi, le montant prévisionnel du Budget Primitif 2015 devrait s'établir à 5,88 M€.

- SMEG : + 2,6 % (soit + 50 K€) et SMEG Energie Développement Durable stable par rapport au Budget Primitif 2014. Suite au renouvellement de la concession

SMEG et compte tenu de l'évolution de l'indice du prix de l'électricité, la redevance devrait s'élever à 1,95 M€ en hausse de 2,6 % par rapport au Budget Primitif 2014, conformément à l'article 29 du traité de concession. De plus, le budget prévoit le versement exceptionnel par la SMEG de 9 M€ afin d'apporter un financement complémentaire aux investissements de l'Etat en matière d'énergies renouvelables.

- Concession Fréquence Satellite : 100 K€. Le contrat de licence signé avec cette société prévoit le paiement de 100 K€ un an après le début d'exploitation du premier Segment Spatial, soit en 2015.

- PMU/LOTO : + 50 K€ (soit + 2,5 %). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années et de la création de nouveaux points PMU sur le territoire monégasque.

- Usine d'incinération Energie électrique et Usine d'incinération Energie vapeur : + 6,7 % (soit + 60 K€). Les recettes de la vente d'énergie électrique devraient être stables par rapport au Budget Primitif 2014. Concernant les recettes de la vente de vapeur, celles-ci devraient avoisiner les 960 K€ en tenant compte de la fluctuation du prix du gaz.

- SAM d'Exploitation des Ports de Monaco : + 3,7 % (soit + 500 K€). Le montant prévisionnel de la redevance 2015 conduit à porter l'inscription à 14 M€ incluant une hausse des tarifs de l'ordre de 2 %.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 38,5 M€, augmentent de 12 %, soit + 4,1 M€, en raison principalement des dividendes de Monaco Telecom (+ 3,2 M€) et de la progression des intérêts bancaires (+ 786,5 K€).

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution à la hausse de ce chapitre de + 15,2 %, soit + 3,7 M€ repose principalement sur les articles :

- Sûreté Publique : Prestations : + 1,2 M€, soit + 194 %. En plus des recettes habituelles de cet article, à partir de 2015, il comptabilisera les recettes liées aux redevances des taxis étrangers pour un montant de 1,2 M€. En effet, dans le cadre de l'application de l'Ordonnance Souveraine 1.720 modifiée, tout véhicule de transport étranger devra s'acquitter d'une vignette chaque année afin de pouvoir charger des clients en Principauté.

• Interventions publiques trop perçu sur subvention : + 2 M€. Cet article intègre au Budget Primitif 2015, le reversement par le C.H.P.G. de l'excédent budgétaire 2013 qui s'élève à 2,5 M€ contre 575 K€ en 2012. Il intègre également le reversement par la Résidence A Qietüdine de l'excédent budgétaire 2013 d'un montant de 17 K€.

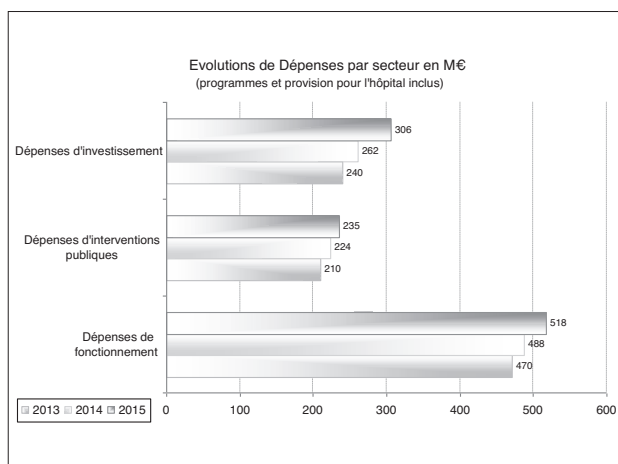
• Service de la Circulation : + 450 K€ (soit + 10,7 %). L'estimation des recettes est induite par la croissance de l'encaissement des estampilles annuelles des véhicules liées aux renouvellements des immatriculations.

• Stade Louis II : + 333 K€ (soit + 6,5 %) en raison principalement de la hausse attendue des recettes issues de l'exploitation du parking.

Ces hausses sont relativisées principalement par la baisse des encaissements sur les ventes de carburant par l'héliport : - 657 K€, soit - 32,9 %.

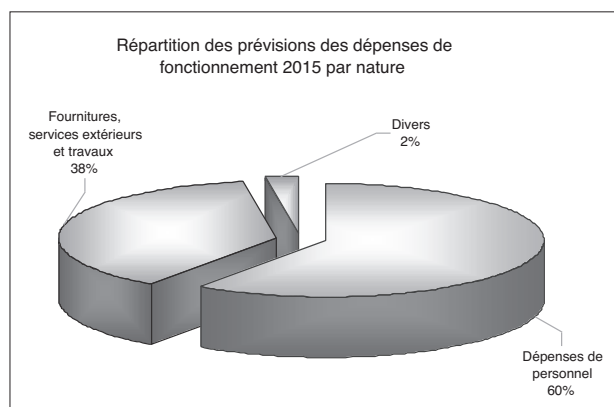
II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.058.827.500 € pour l'exercice 2015, soit + 85,2 M€ (+ 8,8%) de plus qu'au Budget Primitif 2014. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de 6,1 % entre les Budgets Primitifs 2014 et 2015, soit + 29,6 M€. Elles se répartissent comme suit :



On note, au Budget Primitif 2015, la création d'un nouveau Service, l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique (Chapitre 338). L'environnement lié aux technologies de l'information et de la communication étant cible de nombreuses menaces, le développement de l'économie numérique à Monaco exige que l'Etat mette en place une politique et des dispositifs de nature à assurer un niveau de sécurité en matière de communications électroniques. Une structure dédiée est donc créée, véritable « Computer Emergency Response Team » (C.E.R.T.) consistant prioritairement à assurer la prévention et la réaction aux attaques menées contre les systèmes d'information des pouvoirs publics et des Opérateurs d'Importance Vitale (O.I.V.). Ces missions ne peuvent relever que des prérogatives régaliennes de l'Etat monégasque puisque touchant à sa souveraineté. Cette structure nécessite l'inscription de dépenses de personnel, de fonctionnement, d'achat de matériel informatique et de mobilier, de même que des dépenses de travaux d'aménagement des locaux.

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 4,9 % soit + 14,5 M€. Le Gouvernement a accordé une attention particulière à ces dépenses, mais se trouve confronté à l'accroissement du périmètre d'action de l'Etat et à un alourdissement toujours important des charges sociales.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 2,2 %, soit + 3,9 M€ par rapport au Budget Primitif 2014. La majoration est de 37,5 emplois budgétés par rapport au Budget Primitif 2014. Le total des nouveaux postes retenus aux organigrammes fonctionnels est de 46 postes. En

revanche dans un souci de contenir cette dépense 8,5 suppressions d'emplois non pourvus ou en surnombre ont été prévues.

On note une évolution sensible des charges sociales nettes (+ 9,9 % par rapport au Budget Primitif 2014).

En effet, les pensions et allocations de retraite versées dépassent 68 M€ (+ 3 %) alors que les cotisations de retraites perçues s'élèvent à 8.485.500 €. Les prestations médicales avoisinent les 29 M€ (+ 3,8 %), et les prestations familiales dépassent les 16 M€ (+ 3,5 %). On note également la prise en compte de la hausse de la valeur faciale des tickets restaurant, qui passe de 7 € à 8 €. Cette mesure sociale engendrera un coût net pour l'Etat de 260 K€.

Ainsi, pour chaque euro de traitement versé l'Etat débourse aussi en moyenne 61 centimes de prestations sociales, fonctionnaires et agents confondus, ce qui illustre le niveau élevé de la politique sociale au sein de l'Administration.

Enfin s'ajoutent d'autres charges sociales qui concernent des régimes complémentaires de retraite pour lesquels l'Etat s'est engagé de longue date. En 2015, on note une nouvelle dépense qui relève de cette catégorie. Il s'agit d'une inscription pour la prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts liés à la Caisse Complémentaire de Retraite du Personnel de la Société Monégasque d'Assainissement. Il convient de rappeler que la Société Monégasque d'Assainissement (SMA) dispose d'un régime de retraite complémentaire, créé sur la base d'une sentence arbitrale en 1952 avec la garantie de l'Etat. En sa qualité de société privée appartenant à un groupe elle est soumise à des exigences comptables qui imposent de provisionner cette charge dans ses comptes. Après négociations, il a été convenu que cette charge serait partagée à montant égal entre le concédant et le concessionnaire, et, dans ce cadre, l'Etat affectera au fonds de retraite un versement initial identique à celui de la SMA, puis effectuera des versements annuels.

Enfin, en ce qui concerne les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, on note une hausse de + 3 %, soit + 254 K€ due au recours accru à divers consultants spécialisés.

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 7,8 %, soit + 14,1 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

- la forte augmentation des frais de fonctionnement de + 43,9 % soit + 10,9 M€ s'explique principalement par les frais de déplacements en hausse de + 9 M€ en raison du transfert de l'article « transport aérien » (8,6 M€) du Palais Princier du domaine « achat de mobilier et matériel » à « frais de déplacement / fonctionnement » correspondant à la nature de la dépense, et également par les frais de déplacements officiels (+ 200 K€, soit + 10,5 %) et ceux des postes diplomatiques (+ 198 K€ soit + 33 %).

On relève aussi les évolutions à la hausse suivantes :

La hausse de frais de réception, en raison principalement de l'accueil à Monaco, de la IXème Session Plénière de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (A.P.M.) en février 2015 (120 K€) et de la tenue, en Principauté, de la Xème Conférence des Présidents de Parlements des Petits Etats Européens (60 K€).

L'augmentation des dépenses relatives aux expositions et foires, en raison principalement de l'exposition philatélique internationale 2015 organisée à Monaco (+ 128,5 K€) et du programme relatif à l'exposition numismatique internationale (+ 79,7 K€).

L'augmentation de + 273 K€ (soit + 7,2 %) des dépenses relatives aux bureaux de la Direction du Tourisme de Monaco à l'étranger, avec notamment l'inscription d'un programme de 190 K€ pour l'ouverture d'un bureau de représentation au Brésil afin de mieux cibler ce continent en pleine expansion.

La hausse de + 181 K€ des dépenses relatives à la mise en place de serveurs et de postes informatiques et leur maintenance, à la suite de l'audit du système de la Direction des Services Judiciaires.

- Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de 8,6%, soit + 3,8 M€ en raison essentiellement de la hausse des dépenses résultant du parc domanial loué (livraison en 2015 de la Tour Odéon). On relève essentiellement la hausse de + 720 K€ (soit + 26,7%) pour les charges foncières des immeubles de copropriété (article 406.3491), + 580 K€ (soit + 40%) pour les charges locatives d'immeubles en copropriété (article 406.349). On constate également l'incidence de l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz sur les dépenses de fluides à hauteur de + 436 K€, soit + 7,3 % (article 406.343).

On note également l'augmentation des dépenses du parc immobilier à usage administratif en raison de la hausse des frais de location de locaux à usage public

de + 445 K€ soit + 23,4 % (article 402.338), des dépenses liées aux assurances d'immeubles de + 257 K€, soit + 14,5 % (article 402.3391), des consommations d'eau, de gaz, d'électricité, et de climatisation de + 179 K€, soit + 4,8 % (article 402.334), des prestations téléphoniques (article 402.330) de + 170 K€, soit + 5,3 %, et des dépenses relatives aux logements de fonction des diplomates, fonctionnaires, magistrats (+ 144 K€).

Par ailleurs, on constate aussi l'augmentation des dépenses d'entretien et d'aménagement du Palais Princier (+ 347 K€, soit + 11%), la hausse de frais liés à la chaîne Monaco Info du Centre de Presse (+ 250 K€, soit + 17,2 %) et la hausse des frais généraux du Stade Louis II + 144 K€ (soit + 8,3%).

- Une diminution des dépenses relatives au mobilier et matériel de - 27,4 %, soit - 6,2 M€, qui s'explique principalement par le transfert de l'article « transport aérien » du Palais Princier. On relève également la baisse de dépenses liées à l'achat de kérosène du Service de l'Aviation Civile (- 330 K€, soit - 20,3 %).

Cette diminution est relativisée par la hausse des dépenses destinées au matériel informatique des services administratifs (+ 1 M€, soit + 70,1 %) en raison essentiellement de la prise en compte des équipements informatiques de « l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique » (565 K€), par l'augmentation des frais d'entretien des jardins + 120 K€ (soit + 24,9 %), et par la hausse de dépenses d'achat de matériel de la Direction de la Sûreté Publique de + 398 K€ (soit + 58,7 %) destinées principalement de l'acquisition d'un système de Gestion Electronique de Documents (450 K€).

- Une augmentation des travaux de + 10,4 %, soit + 3,5 M€, due principalement à la hausse de la dotation allouée aux travaux de réfection du Palais Princier (+ 1,7 M€).

On relève également la hausse de + 542 K€ (soit + 14,3%) des dépenses des contrats d'entretien et de petits travaux des bâtiments domaniaux à usage administratif (article 404.381), l'augmentation de + 735 K€ des dépenses des contrats d'entretien et des travaux des bâtiments à usage locatif (articles 406.381 et article 406.3811), la hausse des frais d'entretien des passages publics (+ 250 K€, soit + 22,7 %), et l'augmentation des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (+ 312 K€, soit + 31,2 %).

Cette hausse est relativisée par les dépenses d'entretien et petits travaux du Stade Louis II (article 346.381 : - 202 K€, soit - 7 %) et par la diminution des frais relatifs aux réparations et entretien des Ambassades (- 101,4 K€, soit - 17,5%).

- Une légère baisse des frais propres à l'activité des services commerciaux de - 0,5 %, soit - 96 K€, avec notamment la baisse de 100 K€ des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs, à l'instar de l'article recettes, l'achat de marchandises est aussi en recul. Par ailleurs, on relève également l'ajustement des frais de fabrication et d'études des timbres de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (- 70 K€), ainsi que l'accroissement des dépenses relatives au compte de partage de la Poste (+ 140 K€) au regard des résultats constatés à la clôture 2013.

- Une hausse des frais propres à l'activité des services publics concédés de + 6,2 %, soit + 2,2 M€, en raison principalement d'une augmentation des dépenses de collecte et d'incinération des déchets (+ 1,4 M€), de nettoyage de la ville (+ 270 K€) et de consommation électrique (+ 300 K€). En ce qui concerne les transports publics, il convient d'indiquer que des réflexions sont menées pour restructurer le réseau, dans le cadre d'une recherche d'amélioration de la desserte de la ville et de satisfaction des usagers. On note l'inscription de 160 K€ pour démarrer ce projet, qui devrait permettre de desservir le quartier de l'avenue Hector Otto. Les modalités sont en cours de finalisation, afin de répondre au mieux à la demande formulée par les usagers.

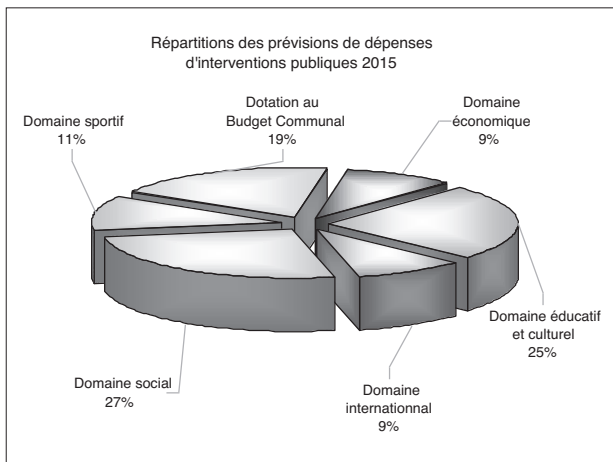
c) Les frais financiers

Ils augmentent de manière légère de + 0,2 %, soit + 1.400 €, car depuis 2014, le budget de l'Etat se passe d'avances de trésorerie du Fonds de Réserve Constitutionnel.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 5 % soit + 11,2 M€, par rapport au Budget Primitif 2014.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 45,3 M€, est en hausse de 9 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de 4,3 % alors que la dotation spéciale augmente de + 55,1 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat, et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Au Budget Primitif 2015, elle s'élève à 39.310.100 €.

La dotation spéciale atteint les 6.010.600 M€ soit + 55,1 % par rapport au Budget Primitif 2015. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

- des dépenses pour le compte de l'Etat. Elles ont été arrêtées à 4.335.600 € (soit + 15,9 %). Elles comportent une forte croissance des subventions sportives de fonctionnement pour 3,2 M€ (+ 294 K€, soit + 10,27 %) et des subventions extraordinaires (+ 230 K€, soit + 34,3%), les frais d'opérations électorales (127 K€) et les frais relatifs à la Fête Nationale (155 K€) ;

- des dépenses d'investissements. Elles ont été estimées à 1.675.000 €, soit + 1,54 M€, et sont destinées à la réfection de l'installation du chauffage du Stade des Moneghetti, au remplacement de la cuve du bassin de la piscine Saint Charles, à la réfection des galeries du Cimetière et à la poursuite de la migration du système informatique communal.

b) Le domaine social

Le domaine social est en baisse de - 3,5 %, soit - 2,2 M€, expliquée particulièrement par la diminution de la subvention globale du CHPG et de ses satellites. Celle-ci est de - 4,5 M€ soit - 39,8 %, en raison notamment de l'absence de subvention d'équilibre destinée au CHPG. En effet, au Budget Primitif 2015, le CHPG prévoit un résultat prévisionnel légèrement excédentaire (+ 5.800 €). De plus, le déficit d'A Qietüdine est en diminution de 230 K€ par rapport au Budget Primitif 2014 s'établissant ainsi à 660,2 K€. Egalement, le déficit de la Résidence du Cap Fleuri affiche une diminution de 66,9 K€ le portant ainsi à 2,7 M€. Cependant, on note l'augmentation du montant de la subvention versée au Centre Rainier III (+ 815,7 K€).

Cette baisse globale est relativisée par :

- la hausse de la subvention accordée à l'Office de Protection Sociale de + 7,9 %, soit + 1,8 M€. Les crédits de l'O.P.S. prennent en compte la promulgation de la nouvelle loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées, qui induit certaines prises en charge plus élevées. Le Gouvernement a également décidé une mesure favorable d'alignement des plafonds de l'allocation mensuelle de retraite par rapport à l'allocation adulte handicapé, toujours dans la perspective de ladite loi.

- l'augmentation de 1,9 % de l'Aide Nationale au Logement, soit + 165 K€.

- la hausse de la prévention médico-sociale : + 40,7 %, soit + 385 K€ en raison du renforcement des équipes médicales et para-médicales destinées à ces missions.

c) Le domaine culturel et éducatif

Le domaine culturel et éducatif affiche une hausse de 9,8 %, soit + 5,2 M€, par rapport au Budget Primitif 2014 en raison essentiellement des évolutions suivantes :

- le montant de la subvention accordée au Centre Scientifique est en hausse de 80 K€ (+ 1,6 %) en raison principalement de la venue provisoire d'un chercheur monégasque astro-physicien et de la création d'un poste de technicien général en informatique ; on note également la poursuite du programme Monacord-Eurocord ainsi que de la collaboration avec l'Institut Pasteur.

- la subvention accordée au Nouveau Musée National est quasiment égale à 3,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2014.

- la subvention d'équilibre de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo est en augmentation de + 658 K€ (soit + 8,5 %), en raison de l'embauche programmée des musiciens sur des postes vacants à l'organigramme et afin de permettre de compenser la diminution du montant de la contribution du sponsor privé.

- le montant de la subvention accordée à l'Opéra est en hausse de + 580 K€ soit + 70 %. En effet, le sponsor privé a fait le choix de rééquilibrer son intervention de l'Opéra vers le pôle Ballets et de diminuer sa contribution progressivement

- le pôle Danse est en croissance de + 111 K€ (soit + 1,5 %) afin de compenser le désistement de l'un des sponsors privés et la diminution de la contribution d'un autre.

- l'article « subventions diverses » passe à 902,3 K€ contre 195 K€ au Budget Primitif 2014 en raison principalement de la manifestation « Nuit Blanche » (500 K€), de l'inscription de 50 K€ pour la « World Monaco Music » organisant les Masters et qui avait bénéficié d'une subvention jusqu'en 2012.

- la subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de 423 K€ (soit + 4,7 %) ; cette variation s'explique par la création à FANB d'une filière « anglais européen », une option langue russe LV2 comme au Lycée Albert 1^{er} et enfin la substitution progressive de professeurs titulaires diplômés aux personnels contractuels.

- la prise en charge des différentes prestations liées à l'organisation de l'Année de la Russie à Monaco (1 M€).

- les manifestations nationales augmentent de + 1,6 M€, en raison de la célébration du dixième anniversaire de l'Avènement de S.A.S le Prince Albert II.

d) Le domaine international

En 2014, une inscription d'un montant de 3,8 M€ a été nécessaire pour l'organisation de la 83^{ème} session de l'Assemblée Générale d'Interpol. Malgré l'absence de cette inscription en 2015, ce domaine ne connaît qu'une légère diminution de - 0,3 %, soit - 74,8 K€. En effet, d'autres inscriptions viennent absorber l'écart et notamment :

- le financement de l'exposition Milan 2015 (+ 1,6 M€),

- le montant des dépenses totales allouées à l'Aide Publique au Développement pour laquelle un effort particulier a été consenti pour 2015 : + 1 M€,

- la préparation de l'exposition universelle ASTANA 2017 (500 K€).

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en hausse de 1,2 %, soit + 316,2 K€, en raison principalement de l'augmentation de la subvention versée au Comité Olympique (+ 33,3 %, soit 453 K€) et de celle versée au Yacht Club de Monaco pour l'entretien et l'animation du nouveau bâtiment (+ 272 K€).

On note également la baisse du montant destiné aux épreuves sportives automobiles (- 130 K€, soit - 0,7 %), en raison de l'absence de la tenue du Grand Prix Historique, manifestation biennale.

f) Le domaine économique

Ce domaine augmente considérablement de 23,5 %, soit + 4,2 M€ en raison principalement de :

- la hausse destinée à « l'aide au développement durable » de + 1,5 M€, expliquée par une inscription de 1 M€ destinée au cofinancement du centre de communication du tour du monde de l'aéroplane solaire de M. Piccard « Solar Impulse 2 » et une participation financière à la réalisation du film « Les saisons » de Jacques Perrin (250 K€) ;

- l'augmentation des crédits destinés aux études économiques + 684 K€ (soit + 21,1 %). Cette hausse est due principalement aux crédits destinés à l'accompagnement de l'Etat sur les sujets touchant l'Union Européenne.

- l'augmentation des dépenses d'intervention économique + 680 K€ (soit + 35,3 %). En effet, un soutien financier a été octroyé à l'association Peace and Sport (500 K€) ainsi qu'une majoration du montant de la subvention destinée à la société canine pour sa manifestation annuelle (+ 50 K€) ;

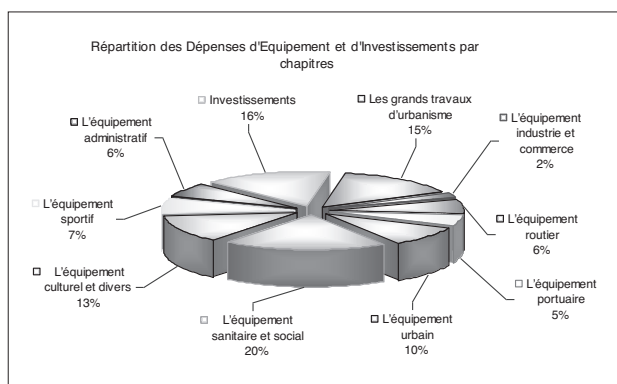
- la hausse du déficit d'exploitation du Grimaldi Forum (+ 7,5 % , soit + 449 K€) liée aux prévisions de recettes en 2015.

- la hausse des crédits inscrits pour la coordination du réseau monégasque de transport avec les communes

avoisinentes (+ 371 K€). En particulier, et en cas de succès du test de la ligne 101 de l'été 2014, le coût annuel de cette nouvelle ligne serait pérennisé.

3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 306.136.700 € et sont en hausse (+ 17 %) par rapport au Budget Primitif 2014. Les choix ont été faits de manière à soutenir les investissements dans les domaines essentiels pour la croissance économique. Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre est ramené de 57 M€ à 44,8 M€, en diminution de - 12,2 M€, soit - 21,4 %. Cela est dû principalement à la baisse des inscriptions suivantes :

- Ilot Canton : - 10 M€,
- Ilot Prince Pierre : - 1,9 M€,
- Tunnel Descendant : - 1,4 M€, soit - 5 %.

Ces diminutions sont relativisées par l'augmentation des crédits destinés à l'opération « Ilot Charles III » (+ 2,4 M€), en raison de la poursuite des études de programme et de faisabilité, ainsi que des travaux de relogement des ateliers municipaux à Cap d'Ail (sur l'ancien club bouliste).

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 13,6 M€ en raison des crédits inscrits pour des études consacrées à

l'amélioration des voies publiques. Les principales études concernent :

- les liaisons piétonnes souterraines pour un montant de 3 M€ :

- la « Galerie des Salines » destinée à relier les ascenseurs du parking du nouveau CHPG à l'épingle basse de l'avenue Pasteur.

- la « Galerie Sainte Dévote » qui permettra de relier le hall supérieur de la gare SNCF à l'angle de l'avenue Princesse Charlotte et du Boulevard de Suisse ;

- la réfection du complexe balnéaire du Larvotto pour un montant de 2 M€ (accès plage, promenade, esplanade, etc....) ;

- la création d'un rond-point souterrain (2 M€), qui permettra de mieux desservir le secteur de l'Annonciade ;

- la création d'un parking souterrain de 400 places dans les lacets de l'avenue des Spélugues (2 M€) ;

- la remise en état des voiries adjacentes au Boulevard de France 1,6 M€ (dont l'escalier du chemin du Ténao).

De plus, on constate une augmentation de + 1,9 M€ des crédits liés à l'amélioration des parkings publics en raison, principalement de la remise en peinture du parking des Pêcheurs (1 M€) et du remplacement de la centrale de détection incendie du parking du Grimaldi Forum (350 K€).

c) L'équipement portuaire

Ce chapitre est en baisse de - 20,7 %, soit - 4 M€ par rapport au Budget Primitif 2014. En effet, en 2014, une inscription de 4 M€ concernait les aménagements des abords du Yacht Club, absente en 2015. On note aussi une baisse de la provision liée aux études pour l'urbanisation en mer en raison de l'avancement des études.

Cette baisse est relativisée par l'augmentation des crédits liés aux études concernant la structure du quai des Etats unis (+ 1,5 M€) et par les travaux d'embellissement du port de Fontvieille (+ 1,8 M€).

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, l'augmentation de + 5,3 %, soit + 1,5 M€ est due essentiellement :

- à la poursuite du projet de rénovation de l'héliport (+ 1 M€, soit + 33,3 %) ;

- à la poursuite du projet de création d'un local de stockage temporaire des déchets radioactifs (+ 1 M€) ;

- aux différents travaux de réfection ou de raccordement du réseaux des égouts de la Principauté (+ 1,5 M€, soit + 80,4 %) ;

- au financement du projet de mise aux normes de la station d'épuration UTER (2,5 M€) ;

Cette hausse est atténuée par les dépenses liées à l'opération du 3^{ème} poste source électrique (- 6,6 M€), en raison de sa livraison prévue au printemps 2015 ; sa mise en service est programmée pour mi-2017.

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en hausse de 13 M€, soit + 27,2 %. Cela est dû principalement à la poursuite du projet de réhabilitation/reconstruction du site Cap Fleuri + 8,1 M€, soit + 116 %. On note également trois nouvelles inscriptions : 1 M€ pour l'opération Grand Ida, 4 M€ pour des opérations domaniales intermédiaires ainsi que la création d'un article dédié aux gros travaux réalisés par l'Administration des Domaines sur les bâtiments de logement, industriels et commerciaux ou à usage de bureaux (7,7 M€).

On note aussi les évolutions à la hausse suivantes :

- Opération de logements l'Engelin : + 5,2 M€, soit + 173 % ;

- Travaux dans l'actuel CHPG : + 2,6 M€, soit + 21 % ;

- Construction de l'établissement scolaire FANB au Roqueville : + 1,2 M€, soit + 85,2 % ;

Cette augmentation est minimisée par la diminution des crédits liés aux opérations suivantes :

- Opération de logements des Tamaris : - 2,5 M€, l'opération a été achevée fin 2013 ;

- Opération Testimonio II : - 13 M€, la construction sera réalisée par un promoteur privé.

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en hausse de + 62,7 %, soit + 15,3 M€ en raison principalement à l'opération concernant l'Entrée de Ville du Jardin Exotique + 16 M€, qui concerne l'aménagement du parcours de

santé en parc urbain et la création d'un parking. On note aussi deux nouvelles inscriptions : des travaux de rénovation du Palais Princier (10 M€) et l'extension du Musée des Traditions Monégasques (1,3 M€). On relève aussi l'inscription de 850 K€ pour le renouvellement de matériel à l'Auditorium Rainier III.

Cette hausse est relativisée par la baisse du montant des travaux du Yacht Club (- 13 M€), car celui-ci a été inauguré en juin 2014.

g) L'équipement sportif

Ce domaine augmente de 25,9 %, soit + 4,4 M€, en raison essentiellement des travaux relatifs au Stade Louis II pour + 3 M€ (la plomberie, le chauffage, la toiture). On note aussi la poursuite des travaux de réalisation du Musée de l'Automobile, des parkings publics ainsi que des travaux de réfection des caissons Jarlan de la Darse Nord (+ 1,3 M€).

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de 5,5 M€, soit + 38,9 %. On note principalement :

- Une hausse des travaux concernant les bâtiments publics : + 1,9 M€, en raison de la mise en sécurité du Palais de Justice (1 M€) et de divers travaux de réfection et de réaménagement.

- Une hausse de + 1,5 M€, pour la poursuite de la refonte du système d'information au sein de l'Administration et la prise en compte du logiciel de gestion immobilière et le lancement d'autres travaux importants comme le changement de l'application paye/retraite.

- On note aussi la création de trois nouveaux articles : le premier concerne l'acquisition de matériel numérique pour les établissements scolaires dans le cadre d'un grand plan de passage à l'« Ecole Numérique » (440 K€), le second concerne la numérisation de certains fonds documentaires de l'Administration (100 K€), et le dernier est destiné à la création d'un poste de police à Saint Roman (1,25 M€).

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital. Cet article est doté d'une inscription de 45 M€.

Par ailleurs, 3 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières.

j) L'équipement industriel et commercial

La légère diminution de ce chapitre (- 610 K€, soit - 7,6 %), est due à la livraison en 2015 du nouvel entrepôt sis à Carros.

III – LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 9.647.400 €, soit 57.666.100 € de recettes et 67.313.500 € de dépenses.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je rappelle, pour tous ceux qui interviendront au cours de ces séances consacrées au projet de Budget Primitif 2015, si vous en êtes d'accord, que nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale,

- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

Par ailleurs, Chers Collègues, pour la fluidité du débat, je n'accorderai aucun droit de réponse aux interventions que vous ferez les uns et les autres dans le cadre de vos interventions initiales. Vous aurez ensuite l'occasion d'aborder les sujets que vous souhaitez au fur et à mesure que nous examinerons les chapitres du budget.

Avant la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous informe, chers collègues, que l'ensemble des documents modifiés ou complémentaires qui sont arrivés au Conseil National en provenance du Gouvernement vous ont été diffusés par voie électronique au fur et à mesure et que vous avez une copie papier de tous ces documents sur vos bureaux.

Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Marc BURINI, Rapporteur du projet de Budget Primitif 2015.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi n° 928 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2015, est le deuxième projet de loi de finances initial que la majorité actuelle examine et sur lequel elle devra se prononcer.

La Commission a examiné ce budget en gardant à l'esprit le budget rectificatif 2014 voté il y a moins de trois mois. En effet, au cours de l'été, le Conseil National avait tenu à faire savoir au Gouvernement son insatisfaction quant à la dégradation de nos relations institutionnelles tant en matière d'information préalable que d'association sur des sujets d'intérêt national. Suite aux débats portant sur le budget rectificatif 2014, les relations entre nos Institutions s'étaient apaisées et des engagements forts avaient été pris par le Gouvernement d'un commun accord avec la Haute Assemblée. Ces engagements s'étaient traduits par des écritures rectificatives significatives par rapport au projet de loi initial. Il appartiendra au Conseil national au cours des débats qui vont suivre, de s'assurer que ces gages seront tenus en 2015.

En outre, la Commission des Finances et de l'Economie s'est attachée, tout comme l'an dernier, à l'examen du Budget Primitif 2015, en gardant à l'esprit l'article n° 38 de la Constitution du 17 décembre 1962 disposant que « Le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté ».

Conformément à la loi du 1^{er} mars 1968 relative à la loi de budget, outre la liasse budgétaire, le Gouvernement expose les grandes lignes de sa politique au travers de plusieurs documents, à savoir :

- le Programme Gouvernemental d'Action - dit P.G.A. qui présente les actions et leurs objectifs,

- l'exposé des motifs de la loi,

- un document de travail explicatif qui détaille les actions par chapitre,

- et enfin, le programme triennal d'équipement public pour les trois prochaines années.

La Commission des Finances a conscience de l'importance du travail effectué par les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration de l'ensemble de ces documents budgétaires. Néanmoins, dans la continuité des remarques de l'année passée, elle considère que cette liasse de documents pourrait être revue sur la forme et sur le fond afin d'améliorer la lisibilité des politiques publiques.

Elle invite donc le Gouvernement à réfléchir à une révision de ces documents afin d'assurer une meilleure compréhension de l'ensemble des objectifs fixés, des actions qui en découlent pour l'année à venir ainsi que des budgets y afférents.

Sur la forme, tout comme l'année dernière, la Commission n'a pu que constater la reproduction à l'identique de paragraphes entiers dans le P.G.A. : dans l'introduction, dans le chapitre culturel ou encore dans la politique de santé... A la décharge du Gouvernement, votre rapporteur veut bien avouer que les problématiques et les requêtes soulevées par le Conseil National peuvent aussi parfois revêtir un caractère récurrent. mais, vous savez bien Monsieur le Ministre, qu'en politique mieux vaut se répéter que se contredire.

Sur le fond, le Programme Gouvernemental d'Action pour l'année 2015 présente globalement des actions qui sont dans la continuité de celles des années précédentes.

Depuis quatre ans, une des principales politiques consiste dans le renforcement de l'attractivité avec un certain nombre de mesures phares principalement en matière d'accueil des investisseurs et de réduction des délais pour la création d'entreprises. Dans la mesure où le Gouvernement ne semble pas s'être fixé d'objectifs chiffrés, ni de public cible, l'évaluation de cette politique paraît peu aisée. Il semble en effet à la Commission des Finances et de l'Economie que c'est en identifiant les secteurs porteurs et des investisseurs potentiels que peuvent être mises en place les politiques publiques et les outils idoines susceptibles de les accueillir.

La Commission regrette par ailleurs que les dossiers de fond découlant de cette volonté politique largement affichée n'aient pas encore abouti de manière concrète. Tel est le cas du projet de loi de modernisation de l'économie pourtant annoncé comme prioritaire dès le P.G.A. de l'année 2011.

A ce sujet, votre rapporteur indique que la Commission des Finances a fait parvenir au Gouvernement en mars 2014, soit il y a plus de neuf mois, ses propositions d'amendements sur le livre I traitant du droit des sociétés. De même, elle a transmis son rapport sur les livres II, III, IV et V le 24 juillet dernier, achevant ainsi l'examen du projet de loi n° 914. Elle demeure à ce jour toujours dans l'attente d'un retour du Gouvernement sur ce pilier de l'attractivité que constitue la modernisation du droit des affaires.

Concomitamment à la politique d'attractivité, la Commission invite le Gouvernement à développer une véritable stratégie de développement économique. En effet, elle s'étonne que celle-ci ne fasse pas l'objet d'un chapitre à elle seule avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Une telle politique paraît indispensable à tout Etat et se révèle particulièrement importante dans la perspective de la création de recettes nouvelles avec l'obligation de diversifier nos recettes pour l'année. Monaco doit avoir une vision de son futur en dehors de l'activité immobilière reposant sur un foncier contraint par l'exiguïté de son territoire.

En termes de recettes nouvelles, la Commission des Finances attendait avec impatience le dépôt du projet de loi sur les multi-family office faisant suite à la proposition de loi n° 211 du 11 juin 2014. Par un courrier du 26 novembre dernier, vous nous informiez, Monsieur le Ministre, de la décision de transformer cette proposition de loi. Nous espérons que ce dépôt interviendra avant le terme du délai prévu par la Constitution.

Il est étonnant de constater que le PGA ne fait mention que de politiques économiques sectorielles marginales et que seuls y figurent les tabacs et la vente de timbres... semblant ainsi oblitérer le problème. Seule une politique volontariste permettra d'attirer des entreprises innovantes et créatrices de valeur en Principauté.

A ce titre, les chancelleries, la Chambre de Développement Economique et la Direction du Tourisme et des Congrès devraient fonctionner comme une véritable agence de l'investissement et travailler en toute synergie selon un plan stratégique commun et partagé, telle était l'idée que nous avons développée pendant la campagne électorale.

Sur le fond, également, la Commission s'est étonnée de l'absence d'informations tangibles au sein du chapitre de la politique des Relations Extérieures relatives au suivi des négociations avec l'Union Européenne dont l'enjeu est majeur pour Monaco.

Sur cette question, votre Rapporteur tient à rappeler publiquement qu'il n'est pas question pour la Principauté d'intégrer l'Union Européenne mais plutôt d'entrer en négociation dans l'optique de la signature éventuelle d'un accord bilatéral spécifique. Pour l'instant, la piste d'accords-cadres séparés entre l'Union Européenne et Monaco serait privilégiée afin de préserver au mieux nos spécificités.

Votre rapporteur se fait à nouveau le relais de la demande déjà exprimée en Séance Publique lors du Budget Rectificatif par le Président et l'ensemble des

Conseillers Nationaux : la Haute Assemblée se doit d'être continuellement et parfaitement informée tout au long du processus dans le strict respect de la Constitution. Rappelons que ces accords seront soumis à la ratification de notre Assemblée, laquelle devra se prononcer en toute connaissance et en toute conscience. Si le Conseil National ne saurait évidemment pas s'asseoir à la table des négociations car, comme dans la plupart des pays, cette prérogative ressortit exclusivement à l'Exécutif, il souhaite être associé à la stratégie de négociation.

Avant la date d'approbation de ce rapport, par une lettre du 20 novembre, Vous avez proposé aux élus, Monsieur le Ministre, la constitution d'un groupe de travail dont le modus operandi reste à définir. Les débats qui vont suivre donneront au Gouvernement l'occasion de préciser comment il entend permettre à la Représentation Nationale de jouer tout son rôle dans le cadre de ses attributions représentatives et le respect de nos Institutions.

Sur le fond, enfin, la Commission a relevé la création d'un nouveau service de l'Etat dénommé « Agence Monégasque de Sécurité Numérique » dont les missions ne semblent pas encore clairement définies à ce jour et qui représentent déjà un budget prévisionnel de 1,5 M€. Les élus considèrent que le développement des réseaux d'informations et en particulier du réseau Internet génère de nouvelles problématiques de sécurité des données, et parfois même des personnes, et qu'il est donc urgent et stratégique que la Principauté sache se prémunir de toutes menaces dans ce domaine.

Ne conviendrait-il pas dans cette matière de compléter le cadre législatif et réglementaire existant et de le renforcer afin de sécuriser l'environnement avant de définir et de dimensionner un service en charge de ces sujets sensibles ? La réflexion nous paraît devoir être ouverte.

Après cette introduction générale, votre rapporteur va examiner plus en détail ce projet de budget.

Déposé sur le bureau du Conseil National le 30 septembre dernier, le projet de budget primitif 2015 a été renvoyé devant la Commission des Finances le 26 novembre 2014 pour procéder à son examen. Celle-ci avait entamé son étude sans attendre son renvoi et a communiqué une centaine de questions au Gouvernement. Les réponses à ces questions ont été examinées les 6, 10 et 11 novembre derniers dans le cadre des Commissions Plénières d'Etude budgétaires pendant près de 20 heures de débats et d'échanges.

Ce projet de budget primitif a été établi en excédent de 2,8 M€ avec 1,061 milliard de recettes et 1,058 milliard au titre des dépenses prévisionnelles : il y a lieu de souligner avec satisfaction que ce budget primitif est présenté en excédent, ce qui ne s'était pas produit depuis 20 ans.

Votre rapporteur rappelle qu'il est d'usage de comparer les budgets prévisionnels d'une année sur l'autre. Néanmoins, en ce qui concerne le présent budget, il peut être remarqué que les estimations de recettes et de dépenses sont en ligne avec le budget rectificatif 2014 voté par la Haute Assemblée en octobre dernier.

En effet, les prévisions de recettes atteignent 1,061 milliard d'euros en progression très sensible de 11,6 % par rapport au Budget Primitif 2014 mais néanmoins comparables aux prévisions du budget rectificatif 2014 établies à 1,068 milliard d'euros (- 0,7 %).

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

✓ 252 M€ au titre des produits et revenus du domaine de l'Etat en hausse de 5,45 % par rapport aux prévisions du budget primitif 2014 mais en baisse de 3 % par rapport au budget rectificatif 2014 ;

✓ 27,8 M€ au titre des produits et recettes des services administratifs en progression de 15,2% sur un an mais relativement stables par rapport au Budget Rectificatif (+ 1,9 %) ;

✓ 781 M€ au titre des contributions qui connaissent une augmentation sensible de 13,7 % en comparaison du budget primitif de l'an dernier mais en réalité établies exactement au même niveau que les recettes du budget rectificatif 2014.

Concernant les Produits et Revenus du Domaine de l'Etat, l'ensemble des chapitres présente des prévisions en hausse.

La progression des recettes du domaine immobilier de 3,2 % résulte de deux facteurs principaux : d'une part, l'accroissement du parc domanial qui produit mécaniquement des loyers supplémentaires et, d'autre part, l'augmentation à la fois de la fréquentation mais aussi des tarifs des parkings publics.

S'agissant des locaux commerciaux, la Commission des Finances a relevé néanmoins l'érosion de certains loyers encaissés qui s'explique par des baisses de chiffres d'affaires de commerçants.

Loin de développer un discours alarmiste sur le commerce de détail, votre rapporteur souhaite rappeler à cette occasion l'importance de ce secteur en matière

de T.V.A. – 4^{ème} secteur avec 15 % des recettes nettes de T.V.A. selon les informations fournies par le Gouvernement – et la nécessité de le dynamiser.

A ce titre, il se réjouit que la proposition des élus de la majorité de créer un Observatoire du Commerce soit suivie d'effet avant la fin de l'année 2014.

Pour ce qui concerne les monopoles concédés, la Commission des Finances a pris acte de la prévision à la hausse de la redevance de la Société des Bains de Mer de 18,9 % par rapport au budget primitif 2014. Elle s'interroge néanmoins sur cette vision optimiste des résultats futurs du secteur des jeux. En effet, cette recette est en ligne avec le budget rectificatif 2014 alors que les travaux entrepris pourraient contracter l'activité jeux entraînant ainsi une perte d'exploitation pendant les quatre ans à venir. Cette situation doit conduire à la plus grande prudence sur des recettes marquées d'incertitude.

Incertain aussi quant au financement des projets immobiliers de la S.B.M. qui pourrait affecter le budget de l'Etat.

Incertain, quant aux mesures prises pour redynamiser le secteur traditionnel des jeux dont le plan de relance semble jouer les Arlésiennes.

Incertain, enfin, quant aux mouvements sociaux dont cette société pourrait faire l'objet...

S'agissant de l'opérateur Monaco Telecom, la redevance devrait progresser de 4 % et la politique de dividendes ne devrait pas connaître de modification malgré l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire. Néanmoins, les élus regrettent que le plan industriel du repreneur ne leur ait toujours pas été communiqué alors qu'un plan de départ volontaire a été annoncé. Il n'appartient pas aux Conseillers Nationaux de juger de l'opportunité de ce plan social qui mobilise déjà les salariés. Il est cependant légitime qu'ils soient vigilants sur l'avenir de cette société concessionnaire opérant dans un secteur stratégique dont les usagers attendent beaucoup.

Quant à l'absence de communication du plan à 3 ans sollicité à plusieurs reprises ces derniers mois, il ne fait que renforcer leur inquiétude à ce sujet.

Pour ce qui concerne les revenus du domaine financier, ils se révèlent en hausse de 12 % par rapport au budget primitif 2014. Celle-ci résulte pour plus de la moitié du transfert d'actions de la SBM du budget de l'Etat vers le Fonds de Réserve Constitutionnel pour la somme de 20 M€.

Cette opération comptable avait déjà été inscrite au budget primitif 2014. Pour 2015, les recettes prévisionnelles atteignent un niveau exceptionnel qui ne justifie pas cette inscription qui revêt un caractère strictement artificiel et qui impacterait directement la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Votre rapporteur tient à rappeler que ces actions seraient cédées au mépris de la loi n° 807 tendant à assurer à l'Etat une participation à la Société des Bains de Mer qui énonce, en son article 3, que les actions de la société sont inaliénables.

La Représentation Nationale a fait savoir au Gouvernement lors de nos séances préparatoires, qu'elle ne souhaitait pas que cette opération soit reproduite lors de ce budget. En effet, la sortie du budget des actions de la S.B.M. vers le Fonds de Réserve Constitutionnel ne permettrait plus à terme aux Elus d'avoir un droit de regard sur la vente des actions de la société, le Conseil National, rappelons-le, n'ayant qu'une voix consultative au sein de la Commission de Placement des Fonds.

Par lettre en date du 21 novembre, vous nous informiez, Monsieur le Ministre, que cette inscription serait retirée. Nous en prenons acte avec satisfaction.

Les faibles variations en valeur qui impactent les montants des articles budgétaires constituant les Produits et Recettes des Services administratifs n'appellent pas de commentaire particulier. On rappellera également que les recettes de ce chapitre ne représentent que 2,62 % du total des recettes.

La Commission invite néanmoins le Gouvernement à réfléchir dans ce domaine à de nouvelles sources de recettes et à accélérer les chantiers déjà en cours tels que celui des plaques d'immatriculation personnalisées.

Le chapitre des Contributions s'élève à 781 M€ représentant près de 74 % de l'ensemble des recettes de l'Etat.

Ces recettes se décomposent comme suit:

✓ Les droits de douane pour 28 M€, stables depuis 3 ans, représentant 3,6 % du total;

✓ Les transactions juridiques pour 127,5 M€ en progression de 24 % par rapport au budget primitif 2014, représentant 16,3 % du total ;

✓ La taxe sur la valeur ajoutée pour 505 M€ en progression de 11 % par rapport au budget primitif 2014, représentant près de 65 % du total ; montant majoré de 20 M€ suite, Monsieur le Ministre, à votre lettre du 21 novembre ;

• Enfin, les bénéficiaires commerciaux pour 120 millions d'euros en progression de près de 18 % par rapport au budget primitif 2014, représentant 15,4 % du total.

Concernant les transactions juridiques et plus précisément les droits de mutation estimés dans leur ensemble à 92 M€, votre rapporteur souhaiterait que près de 3 ans et demi après l'adoption de la loi n° 1381 relative aux droits d'enregistrement sur les mutations de biens et droits immobiliers, une Commission Plénière d'Etudes soit organisée sur ce sujet. Ce rendez-vous aurait pour objectif de faire le bilan de cette loi en vue, par les chiffres d'abord et pour ensuite perfectionner le dispositif légal existant.

La T.V.A. représente à elle seule près de 50 % du chapitre des contributions.

La Commission se félicite de l'importance de la part de la T.V.A. monégasque qui s'élève - en tenant compte de l'écriture rectificative annoncée par le courrier du 21 novembre à 430 M€ (soit 82 % du total des recettes de T.V.A., compte de partage inclus) prouvant ainsi, s'il en était besoin, la très large autonomie budgétaire de notre pays.

En matière de TVA immobilière, l'estimation initiale du Gouvernement était de 40 M€, en ligne avec les encaissements actuels mais en nette progression (de 25 M€) par rapport au budget primitif 2014. Ces recettes nous semblaient estimées de façon trop prudente. Ces montants prenaient en compte diverses opérations achevées en 2014 ou devant être livrées durant l'année 2015 telles que la Tour Odéon. Pour cette dernière opération privée dont la construction a été financée et garantie en intégralité par des fonds publics, la Haute Assemblée espère que 2015 sera l'année de la T.V.A. de la Tour Odéon : il n'est que temps que ce programme keynésien porte ses fruits ! A cet égard par le courrier précité en date du 21 novembre, le Gouvernement nous indiquait qu'une somme de 10 M€ supplémentaires serait inscrite au titre de la T.V.A. immobilière.

Au sein de ce même chapitre des contributions, la Commission a constaté que le montant des recettes au titre de l'impôt sur les bénéfices est évalué au même montant que l'estimation retenue au budget rectificatif, soit 120 M€.

Elle incite le Gouvernement à poursuivre la démarche volontariste engagée envers les sociétés qui ne s'acquitteraient toujours pas de leurs obligations fiscales et l'encourage à continuer dans cette voie dans le cadre de ses pouvoirs régaliens.

La Commission des Finances constate que notre économie reste portée par l'immobilier tant au niveau de la T.V.A. que des transactions juridiques. Le P.I.B. 2013 qui vient d'être publié illustre ce constat. Deux secteurs connaissent une forte croissance: les activités immobilières qui enregistrent un bond de 21,3 % et la construction qui progresse de 16,4 %.

La Commission des Finances demande que l'IMSEE conduise une étude exhaustive permettant d'évaluer le poids de ce secteur sur le plan des emplois et des recettes, tant de façon directe qu'indirecte.

Si de façon intuitive nous pouvons penser que notre addiction à la croissance dépend largement de ce secteur, une étude menée de manière scientifique nous permettrait de prendre réellement conscience de la nécessité de diversifier notre économie et nos sources de recettes.

Les dépenses envisagées au titre du budget primitif 2015 s'établissent à 1,058 milliard en augmentation de 8,8 % par rapport au budget primitif 2014 en ligne avec le budget rectificatif (soit- 0,9 %) constituant un seuil jamais estimé par le passé.

Votre rapporteur va maintenant s'attacher à une analyse des dépenses en commençant par celles d'équipement et d'investissements regroupées sous la section 7.

Elles s'élèvent à 306 M€ en progression de 17 % par rapport au Budget Primitif 2014 mais en baisse de 10,2 % par rapport au Budget Rectificatif.

Parmi ces articles budgétaires, 259 M€ soit 84 % des sommes sont inscrites au Programme triennal d'Equipement Public et peuvent donc faire l'objet de reports de crédits. Cette situation apporte une très grande souplesse aux services de l'Etat. Il conviendrait donc qu'ils soient davantage responsabilisés.

En effet, l'utilisation non encadrée des reports de crédits depuis leur mise en application en 2006 a eu pour conséquence de rendre trop souvent difficilement lisibles les dépenses budgétaires en matière d'équipement et d'investissement – pourtant stratégiques pour l'Etat – portant ainsi atteinte à la fois aux prérogatives de la Haute Assemblée ainsi qu'à l'image fidèle, la transparence des budgets et à la réalisation des différents programmes pour lesquels des crédits d'engagements sont votés.

C'est pourquoi la majorité travaille actuellement à une proposition de loi permettant l'encadrement de cette pratique budgétaire sans en remettre en question le principe. Elle sera déposée au 1^{er} semestre 2015.

Rappelons qu'au titre de l'Article 5 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968, je cite, « le vote du budget emporte l'adoption du programme triennal d'équipement public qui lui est annexé ». Nous devons donc également nous prononcer pour des investissements qui engageront le budget de l'Etat pour de nombreuses années et dont la somme s'élève en 2015 à près de 4 Milliards d'Euros.

Au sein du Programme triennal d'Equipement Public 2015-2017 figurent 15 nouvelles opérations. Nombres d'entre elles ont été sollicitées et obtenues par la Majorité à savoir :

- ✓ l'Opération l'Engelin,
- ✓ la réalisation d'opérations domaniales intermédiaires,
- ✓ l'Opération Villa Ida,
- ✓ la création d'un parking supplémentaire de 400 places à Monte Carlo,
- ✓ la réalisation d'une galerie piétonne au Pont Sainte Dévote qui devrait améliorer la circulation,
- ✓ et, enfin, la mise en œuvre d'un plan numérique scolaire à trois ans.

Ce programme triennal d'équipement pourrait s'analyser selon les grands thèmes suivants : logement, cadre de vie/mobilité, sanitaire et social, éducation.

Pour ce qui concerne le logement, les élus prennent acte avec satisfaction, conformément aux engagements pris lors du budget rectificatif 2014, que le Gouvernement a entamé le chantier de construction de l'opération « L'Engelin » dès le mois dernier. Suite à nos séances privées, le Conseil National souhaitait néanmoins avoir l'assurance que le promoteur choisi s'était bien engagé sur le délai de livraison.

Par courrier du 21 novembre, le Gouvernement nous a fait savoir qu'une obligation de livraison à échéance de fin décembre 2017 avait été conclue, avec pour garantie, le paiement de pénalités de retard de 200.000 euros par jour de dépassement.

Cette clause contraignante ne peut que rassurer la Représentation Nationale qui souhaitait que tout fût mis en œuvre afin de satisfaire le plus rapidement possible les besoins en logements de nos compatriotes.

Les Conseillers Nationaux seront cependant extrêmement vigilants quant au respect de la priorité nationale dans le choix des sous-traitants sur ce chantier qui devrait figurer dans les clauses du contrat avec le promoteur. La Représentation Nationale attend, Monsieur le Ministre, que vous nous donniez dans le

cadre de votre réponse, des assurances quant aux mesures prises afin de faire respecter la priorité nationale dans cette opération financée par l'Etat destinée à loger 135 familles monégasques.

Comme l'avaient sollicité les élus lors du budget rectificatif, un article dévolu aux opérations domaniales intermédiaires a été créé et abondé à hauteur de 4 M€. Le Conseil National, suite aux Commissions Plénières d'Etudes, demeurait dans l'attente d'un engagement ferme sur le nombre d'appartements et les délais de livraison pour chacune d'entre elles.

Dans votre courrier en date du 21 novembre, vous nous avez, Monsieur le Ministre, apporté un certain nombre de précisions :

- La Villa Marcelle sise 27 et 29 avenue de l'Annonciade, pourrait être livrée au deuxième trimestre 2017 et comporterait 20 logements. Le Conseil National attend confirmation de la faisabilité de cette opération.

- L'opération située à l'angle de la rue Grimaldi et de la rue Baron Sainte Suzanne, pour laquelle les élus souhaiteraient connaître l'avancement des négociations avec le promoteur, pourrait être achevée mi-2018 et comporterait 30 logements.

- La Villa Dagnino, opération initialement envisagée par le Gouvernement, est abandonnée d'un commun accord avec le Conseil National car elle ne paraissait pas présenter un gain net d'appartements intéressant une fois les occupants actuels relogés. Une opération de remembrement suggérée par le Conseil National sur les n°6 et 8 de l'avenue Crovetto Frères lui serait substituée. Elle permettrait de développer un projet plus ambitieux et d'optimiser le potentiel du quartier.

Le gouvernement nous précise que ces considérations sont de nature à retarder cette opération pour l'envisager à moyen terme, ce qui tient à cœur à la majorité.

- Enfin, Avenue Saint Roman, le Gouvernement propose dans sa lettre que soit envisagée une nouvelle opération domaniale de 30 appartements. Sous réserves de précisions apportées au cours de nos débats, cette solution nous semble très opportune. Cette opération ne pourra se faire que par l'achat par le Fonds de Réserve Constitutionnel d'une villa. Cette acquisition a d'ores et déjà approuvée par les élus de la majorité siégeant à la Commission de Placement des Fonds.

Pour ce qui concerne la Villa Ida, le Conseil National estimait que le Gouvernement devait accélérer les études concernant ce projet qui fut présenté aux élus il y a 4 ans lors du budget primitif 2011. La

somme initialement inscrite de 1 M€ figurant sur la ligne « Grand Ida » ne nous semblait pas être à la hauteur des ambitions de cette opération et refléter la volonté du Gouvernement d'accélérer ce projet tant attendu. Nous savons aussi la nécessité d'une école dans ce quartier en pleine expansion. Nous vous suggérons de doter cette ligne d'un budget beaucoup plus conséquent afin que dès 2015 une décision soit enfin arrêtée. Suite à nos discussions, votre courrier en date du 21 novembre, nous faisait part, Monsieur le Ministre, de la décision du Gouvernement de porter cette ligne de 1 à 5 M€ à la plus grande satisfaction de notre Assemblée qui souhaite un dénouement rapide pour ce projet.

Enfin, mentionnons le projet Testimonio II qui devrait en septembre 2019 assurer près de 156 logements à des familles monégasques et pour lequel une ligne d'1 M€ est dévolue cette année au titre d'études, pour un total de 7 M€ au triennal. A ce titre votre rapporteur souhaite souligner que près de 4 M€ avaient été dépensés sur le projet Testimonio I. De manière générale, la Commission attire l'attention sur les coûts très substantiels engendrés par les travaux préparatoires et engage le Gouvernement à faire preuve de la plus grande prudence avant d'entreprendre à grands frais des études pour des projets qui auraient peu de chance d'aboutir.

Concernant le cadre de vie et la mobilité, la Commission des Finances est satisfaite que, sur la demande des élus, les études aient été diligentées sur l'inversement du sens de circulation du tunnel descendant, ce qui paraissait être une mesure raisonnable. Elle s'interroge toujours sur la capacité de cet ouvrage à réellement améliorer les problèmes de circulation à l'entrée ouest de la Principauté.

A cet égard, la Commission des Finances est plutôt favorable au principe d'un projet de parking relais proposé par le Gouvernement au Jardin Exotique.

Néanmoins, elle considérait que l'inscription de 19 M€ en 2015 sur cette opération était trop importante alors même que le projet n'est pas totalement abouti.

En effet, il est regrettable qu'une fois de plus, des frais conséquents soient d'ores et déjà envisagés d'une part, pour déplacer des oliviers centenaires en vue de réaliser un parc d'entrée de ville avec des serres destinées au public, et, d'autre part, pour réaliser les études d'un parking de dissuasion de 1820 places sans avoir déterminé les moyens mis en œuvre pour acheminer les usagers.

A ce stade, les élus sont très dubitatifs sur l'option d'un téléphérique qui serait à l'étude et sur l'ensemble de ce projet dont le coût est estimé, dans le programme triennal, à 165 M€.

De nombreuses questions demeurent sur ce projet « soudain » – oserait-on dire précipité ? – son articulation avec le tunnel descendant et le plan global de circulation.

Dans votre courrier en date du 21 novembre, vous nous faites part, Monsieur le Ministre, de la décision du Gouvernement de porter cette ligne de 19 à 15 M€ (les 4 M€ de différence étant reportés, comme nous l'avons évoqué sur le projet « Ida »). La Commission des Finances prend acte avec satisfaction de cette sage décision.

S'agissant de l'amélioration de la circulation, le Conseil National a sollicité des études sur la création de galeries souterraines notamment au Pont sainte Dévote et au quai Albert I^{er}. La Commission est satisfaite de la confirmation de la faisabilité de la galerie du Pont Sainte Dévote pour mi-2016. Cet ouvrage devrait fluidifier la circulation dans cette zone d'accès au quartier de Monte-Carlo.

Elle sollicite la poursuite des études sur la création d'un passage souterrain sous le quai Albert I^{er} pour les mêmes raisons.

Les élus prennent acte du démarrage effectif des travaux sur le Port Hercule et sur le Port de Fontvieille. Il n'était que temps : ces deux lieux constituent des portes d'entrée en Principauté et doivent être à l'image d'excellence que nous souhaitons tous conserver.

En revanche, ils considèrent qu'il est grand temps d'accélérer le chantier de rénovation de l'héliport, autre point d'entrée de la Principauté qui ne reflète pas aujourd'hui l'image du territoire attractif que nous mettons en avant.

Par ailleurs, le Conseil National déplore que l'entretien de certains ouvrages publics ne soit pas toujours assuré comme il se doit et que quelques zones soient en état de délabrement depuis plusieurs années.

Il sera particulièrement attentif au futur chantier du Larvotto qui, au-delà d'une mise à niveau ou une rénovation se doit d'être appréhendé comme un chantier majeur en matière d'attractivité. Comme l'a demandé la majorité depuis son élection, l'objectif doit être de transformer ce quartier en véritable station balnéaire ; afin que l'on passe d'une promenade au bord de la mer à une promenade de bord de mer.

Sur le plan des travaux en matière sanitaire, cette fin d'année est marquée par la réalisation de la phase 0 du chantier de l'hôpital à savoir les infrastructures pour les sociétés intervenantes sur le chantier et les protections contre les nuisances sonores pour le voisinage. Ce projet colossal et complexe demeure estimé à 683 M€.

La Commission des Finances s'interroge sur le coût global de ce futur hôpital et, de manière générale, des investissements en matière de santé qui ont d'ores et déjà pesé lourdement sur le budget de l'Etat. En effet, au-delà du nouvel hôpital, il convient de maintenir en état l'actuel C.H.P.G.. Ce maintien à niveau – évidemment indispensable – a généré des coûts de plus de 30 M€ sur les dix dernières années, sans oublier les montants dépensés pour des études menées dans le cadre des précédentes options pour le nouvel hôpital aujourd'hui abandonnées qui peuvent être estimés à près de 25 M€.

A ce stade, elle sollicite la communication d'un nouveau schéma d'orientation sanitaire ; le précédent datant de 2008 et ne couvrant que 5 ans. Ce projet pèsera sur les finances publiques de l'Etat durant les 15 prochaines années nonobstant les 45 M€ provisionnés chaque année en dehors de toute orthodoxie budgétaire. Les élus considèrent ce projet et son coût annoncé avec circonspection et seront extrêmement attentifs quant à son déroulement et à la maîtrise des dépenses, il en va de nos équilibres budgétaires pour les prochaines décennies.

Pour ce qui concerne les investissements dans le domaine éducatif, un plan numérique scolaire pour un montant de 2,2 M€, est enfin budgété. Les élus ne peuvent que souscrire à la mise en œuvre de ce programme ambitieux ; la majorité avait d'ailleurs sollicité sa mise en œuvre dans son programme de campagne.

Dans le domaine éducatif, les élus tiennent à exprimer leur satisfaction sur la transformation en projet de loi de la proposition de loi sur le prêt étudiant portée par la majorité.

Votre rapporteur va maintenant analyser les dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses s'élèvent à 517 M€, en augmentation sensible de 6 % par rapport au budget primitif 2014 et se décomposent comme suit :

✓ les fournitures, services extérieurs et travaux en hausse de 7,8 % atteignent 155 M€ ;

✓ les dépenses de personnel qui s'élèvent à plus de 309 M€ soit près de 60 % du total des dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 4,9 %.

La Commission note avec satisfaction que le Gouvernement, comme il s'y était engagé à la demande du Conseil National, a augmenté le point d'indice de la Fonction Publique de 0.5 points et ce en période de faible inflation.

Le nombre très important de postes créés en 2015, 53 alors même que le périmètre d'actions de l'Etat ne devrait pas fortement évoluer pour cette même année suscite l'inquiétude de la Commission des Finances. Ce nombre doit être mis en regard avec les 12 postes créés l'an dernier.

Dès lors, il y a lieu de s'interroger :

- La discipline budgétaire qui consiste à ne plus remplacer systématiquement les départs à la retraite, à favoriser la mobilité interne et les redéploiements ne serait-elle plus d'actualité ?

- Dans le même temps, l'Etat a conduit une vaste modernisation de ses outils informatiques ; le programme triennal y afférent s'élevant à 8,26 M€.

Ce chantier encore en cours de déploiement ne devrait-il pas permettre de rationaliser un certain nombre de tâches et libérer ainsi des fonctionnaires et agents pour d'autres fonctions ?

A ce propos et eu égard à l'importance de l'investissement réalisé au titre du nouveau système informatique, le Conseil National invite les services de l'Etat à mettre un accent tout particulier cette année sur la formation à ces nouveaux outils, sachant que ces évolutions induisent aussi des changements de mentalités et de comportements souvent plus difficiles à faire accepter que la technique elle-même.

La Commission des Finances a relevé l'inscription d'une dépense nouvelle d'un montant de 7 millions d'euros en 2015 destinés à financer pour moitié – avec la S.M.A. – les retraites complémentaires des agents de cette même société. Elle ne peut que constater que cette problématique n'a malheureusement pas été présentée préalablement aux élus qui l'ont découverte lors de débats privés.

Ce constat sur les retraites des sociétés concessionnaires amène votre rapporteur à rappeler la clause de rendez-vous sur la loi n°1.392 du 28 septembre 2012 portant sur les retraites des salariés. La Commission souhaiterait donc qu'une Commission Plénière d'Etudes soit organisée afin de nous présenter un premier bilan de cette loi.

Les Dépenses d'Interventions publiques s'élevant à 235 M€ connaissent une augmentation conséquente de 5 % par rapport au budget primitif 2014 qui s'explique principalement par l'augmentation de la dotation communale pour permettre à la mairie le financement de travaux d'envergure et afin d'augmenter les subventions versées aux associations sportives.

De plus, le Conseil National note avec satisfaction le maintien d'un haut niveau de contribution de l'Etat aux institutions culturelles et le respect de son engagement – pris dès 2012 – de se substituer aux éventuelles défections de sponsors. On ne peut que constater en la matière qu'à la Renaissance italienne la banque Médicis sut tenir son rôle de sponsor – contrairement à certains de nos établissements – plus de deux ans pour la plus grande gloire de l'Histoire de l'Art. Qu'ils en soient remerciés à jamais. La Commission des Finances prend acte qu'une ligne de crédit de 500.000 euros est dévolue à « la nuit blanche ». Il ne s'agit pas là d'une séance publique supplémentaire au Conseil National mais bien d'une manifestation artistique et culturelle qui se déroulera à Monaco à l'instar de nombreuses capitales dans le monde. Votre rapporteur tient à remercier le Gouvernement et à souligner la pugnacité du Président de la Culture et néanmoins doyen sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour si j'ose dire.

Par ailleurs, l'augmentation de 34 % du chapitre 9 dédié à l'aide à l'industrie, le commerce et le tourisme par rapport au budget Primitif 2014 n'a pas manqué d'attirer l'attention de la Commission des Finances.

En effet, celle-ci est principalement due à une demande accrue de crédit sur les articles « Aide au Développement Durable », « Etudes économiques » et « Intervention économique ».

Pour autant, cette augmentation ne traduit malheureusement pas une politique volontariste de soutien aux entités économiques telles que des sociétés innovantes nouvellement implantées ou afin de les inciter à s'installer en Principauté.

En effet, les articles concernés permettent tout à la fois de cofinancer le centre de communication du tour du monde d'un avion solaire, de soutenir le Festival de Salsa, le Club des Résidents Etrangers à Monaco ou encore de financer la centrale d'appel des taxis de la Principauté.

Le Commission invite donc le Gouvernement à modifier sensiblement la présentation de ces différentes subventions ainsi que les intitulés des articles afin d'obtenir une image plus fidèle de sa politique en matière de soutien économique.

A cet égard, elle juge opportun de créer un article ad hoc regroupant l'ensemble des dépenses afférentes aux études liées aux négociations avec l'Union Européenne, celles-ci étant actuellement réparties au travers de diverses lignes de crédits. La Commission des Finances a donc dû poser la question au Gouvernement afin d'obtenir le montant total des dépenses engagées à ce titre, lesquelles s'élèvent à 1.936.000 € sur 2 ans.

Par ailleurs, le choix de certains bénéficiaires ne peut que laisser perplexe : l'association Peace and Sport devrait être financée à hauteur de 500 000 euros pour pallier la défection d'un sponsor. Le Conseil National demande au Gouvernement d'effectuer des contrôles stricts de l'usage de ces concours publics versés à cette association qui avait déjà été dotée dès le budget rectificatif 2014 de la somme de 500.000 euros.

Dans un autre domaine qui concerne le soutien à l'industrie, votre rapporteur souhaite revenir sur la société Mécaplast qui a été largement soutenue par l'Etat à compter de 2012 et ce, pour près de 15 M€ alors même que celle-ci cumulait des arriérés de paiement de T.V.A. ainsi qu'une dette locative importante.

Bien souvent ces soutiens financiers ne font malheureusement que surseoir à la délocalisation de certaines activités de production en Principauté contraintes par les contingences du marché et les réalités économiques. Il ne faudrait pas qu'en la matière l'habitude soit prise de socialiser la dette et de privatiser les profits.

La Commission des Finances s'est interrogée également sur le système mis en place et entièrement financé à hauteur de 425.000 euros par le Gouvernement pour les taxis toujours au titre de l'article « Intervention économique ».

Eu égard à l'effort financier consenti par l'Etat, le service délivré par ces artisans devrait être irréprochable, ce qui n'est pas encore toujours le cas par la faute d'une petite minorité d'entre eux. Pourtant, il en va de l'image de Monaco.

Le Gouvernement a décidé d'encadrer encore un peu plus cette profession en instituant un service minimum lors des manifestations d'envergure et pendant la période estivale. Bien qu'un Arrêté

Ministériel n° 2014-329 soit entré en vigueur le 1^{er} septembre dernier, la Commission des Finances s'est interrogée sur la mise en pratique de celui-ci. La situation de cette profession demeure encore ambiguë dans la mesure où il s'agit là de commerçants dont l'activité est imposée et régulée à l'heure près par les services de l'Etat.

Votre rapporteur ne saurait conclure sans rappeler les défis que devra relever notre pays dans les années à venir.

Tout d'abord, les discussions que va entreprendre la Principauté avec l'Union Européenne, devront se dérouler dans un climat ferme et serein.

C'est pourquoi il est primordial que le Gouvernement dispose avant tout d'études juridiques et économiques permettant d'appréhender les conséquences d'accords-cadres en vue d'une plus grande intégration de notre économie dans le marché intérieur.

C'est pourquoi la stratégie de négociation devra tenir compte de nos spécificités et des convergences d'intérêts avec la France.

C'est pourquoi la Représentation Nationale - relais entre les forces vives du Pays et la population, ne saurait être exclue de ce processus sous peine de créer, dès le départ, des tensions avant même l'analyse de l'ensemble des options possibles. Rappelons que conformément à l'article 14 de notre Constitution, sous certaines conditions, la Haute Assemblée pourrait être amenée à ratifier les futurs accords.

Il appartient donc à l'Exécutif de définir les modalités au travers desquelles notre Assemblée sera associée à la stratégie de négociation. Au terme de nos débats, la Commission des Finances souhaite qu'une solution soit apportée sur ce point.

Concernant l'avenir, une fois de plus la nature des dépenses de ce budget primitif met en évidence des besoins structurels toujours croissants : interventions publiques, dépenses de fonctionnement et bien sûr grands travaux.

C'est pourquoi, la Commission des Finances attire l'attention du Gouvernement sur le maintien d'une nécessaire discipline budgétaire sans laquelle aucune perspective sereine de nos finances publiques ne sera possible.

En effet la crise de 2009 avait fait prendre conscience de la nécessité de contenir les dépenses et d'opérer des arbitrages budgétaires ; les bons résultats de ces

dernières années ne doivent pas amener le Gouvernement à relâcher ses efforts en matière de maîtrise des dépenses publiques.

A cet égard, les 53 postes budgétés en 2015 ne sont pas fait pour rassurer la Commission des Finances. Cette inflation des dépenses publiques n'est pas propre à Monaco. Comme toutes les sociétés modernes, nous sommes dopés et condamnés à la croissance.

C'est pourquoi notre Assemblée appelle une nouvelle fois de ses vœux une diversification de nos recettes et à la recherche de ce que les économistes appellent la croissance potentielle à long terme. La plus-value se trouve aujourd'hui dans la conception du bien, plus que dans la production physique. Ces activités à forte valeur ajoutée, faibles consommatrices de surfaces, correspondent aux spécificités de notre territoire contraint par son exigüité. Nous le voyons bien dans les décisions souvent douloureuses que sont amenées à prendre certaines de nos industries traditionnelles. Il est essentiel de réfléchir au type de développement que nous voulons afin de nous donner les moyens, non pas uniquement de l'attirer, mais de l'accueillir.

Monaco ne peut pas faire l'économie d'une véritable réflexion de fond quant à notre stratégie économique. Il appartient au Gouvernement d'établir un véritable plan stratégique et prospectif.

Une vision globale de développement ne peut se concevoir que dans un cadre urbanistique cohérent et clairvoyant. Une prospective doit être menée en matière de surfaces de bureaux, de surfaces de commerces et d'habitats ; et ce tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

Monaco ne pourra pas attirer des actifs créateurs de richesses pour notre communauté en sacrifiant le cadre de vie sur l'autel d'une économie qui reposerait uniquement sur l'activité immobilière.

Un développement urbain non maîtrisé se ferait aux dépens de la qualité de vie que tout résident en Principauté est en droit d'attendre.

Je suis persuadé que l'Exécutif partage cette vision de long terme et votre rapporteur encourage le Gouvernement à poursuivre activement ses réflexions en matière d'avenir, tant sur le plan de notre développement que sur l'amélioration de la qualité de vie à Monaco dans toutes les acceptions du terme.

Ces considérations d'avenir ne doivent pas nous faire oublier que nous devons nous prononcer sur le vote du budget primitif 2015 au terme de quatre soirées de débats.

Sous réserve des réponses et des engagements publics apportés par le Gouvernement aux questions qui ont émaillé ce rapport, j'invite les Conseillers Nationaux à se déterminer favorablement sur le vote de ce budget primitif dans la continuité des avancées obtenues par la majorité et l'esprit qui préside à nos relations institutionnelles depuis le Budget Rectificatif 2014.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour votre rapport et son côté à la fois très percutant, très précis, très concis.

Avant de vous passer la parole, Monsieur le Ministre, je tiens à préciser que vous avez transmis en fin de matinée au Conseil National votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et que le Secrétariat Général s'est immédiatement chargé de la diffuser par voie électronique auprès de tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information. Nous avons donc tous pu prendre connaissance des réactions du Gouvernement au rapport de la Commission des Finances sur le Budget 2015.

Chers Collègues, vous trouverez une copie papier dudit document sur vos bureaux.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Le Gouvernement a pris connaissance avec attention du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2015 qui illustre la bonne santé des finances publiques monégasques.

Je tiens tout d'abord à remercier son Président, Monsieur Marc BURINI, pour la présentation qu'il vient d'en faire, ainsi que l'ensemble des membres de cette commission. Vous invitez les Conseillers Nationaux à se prononcer favorablement sur ce projet de loi, ce dont je me réjouis, sous réserve des réponses et des engagements demandés au Gouvernement qui feront notamment l'objet de mon présent propos.

Avant d'aller plus en avant sur ces points relatifs aux inscriptions budgétaires à proprement parler, je souhaiterais revenir sur des sujets que vous avez évoqués dans votre propos liminaire.

S'agissant tout d'abord de la question de forme concernant la présentation du budget de l'Etat à travers des documents cités par vos soins, Monsieur le rapporteur, je voudrais dire que le Gouvernement entend bien votre critique sur l'abondance d'informations fournies au Conseil National au moment du dépôt des projets de loi de finances. De notre côté, nous essayons d'être le plus exhaustif possible puisque c'est ce que vous nous demandez de manière tout à fait légitime. Nous sommes par conséquent prêts à vous rencontrer à votre convenance sur ce sujet pour que vous nous fassiez part de vos propositions d'améliorations et que nous échangions sur ce point.

Je suis d'accord avec vous sur ce point, Monsieur le rapporteur, il vaut mieux se répéter que se contredire. mais vous savez aussi bien que moi que la politique demande beaucoup de pédagogie et que la pédagogie repose sur la répétition. C'est bien ce que s'emploie à faire le Gouvernement pour que nous puissions ensuite avoir un échange constructif au sujet des finances publiques sujet, par nature si complexe.

Il est, je pense, particulièrement important de rappeler chaque année les actions de fond menées par le Gouvernement, qui sont de véritables politiques publiques, au sens noble du terme, telles que celle concernant le renforcement de l'attractivité de notre pays ou encore celle concernant la poursuite de la modernisation de l'Etat, car ce sont elles qui structurent et façonnent la Principauté de demain, en conformité avec la Feuille de Route qui a été donnée au Gouvernement par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II. Ce sont elles qui, depuis quelques années maintenant, nous permettent de retrouver et de recueillir les fruits d'une croissance pérenne encore tout récemment confirmée par les chiffres de l'IMSEE sur le PIB de 2013.

J'arrêterai là la démonstration pour l'instant car cela m'amènerait trop rapidement à aborder le sujet de fond concernant la politique de développement de la Principauté menée par le Gouvernement qu'il me tient à cœur d'évoquer de manière plus détaillée par la suite.

Ce que je veux simplement vous dire à ce stade, répondant en cela aux remarques formulées sur la forme à l'égard du Programme Gouvernemental d'Action de 2015, c'est que l'exhaustivité est primordiale pour un document dont la vocation est de présenter, dans leurs grandes lignes, l'ensemble des objectifs et actions publiques que le Gouvernement entend respectivement atteindre et mener à bien l'année suivante. La portée du PGA serait en effet très limitée

et il n'aurait que peu de valeur si n'y étaient mises en exergue que les actions nouvelles, bien que celles-ci y figurent également, bien évidemment.

Fort heureusement pour notre pays, du seul fait de sa stabilité politique, les actions publiques peuvent s'inscrire dans la durée. C'est certainement ce qui fait sa plus grande force et vous conviendrez avec moi qu'il serait dommage de mettre de côté cet atout majeur dans un document comme le programme gouvernemental d'action qui fait référence.

Vous nous dites aussi, Monsieur le rapporteur, que le programme gouvernemental d'action ne comporte pas d'objectifs chiffrés et vous avez raison. Il s'agit par nature d'un document élaboré sous une forme littéraire – Monsieur le rapporteur, nous partageons ensemble le goût pour les expressions littéraires – et qui n'a donc pas pour vocation d'indiquer les sommes que le Gouvernement souhaite allouer pour chaque objectif envisagé. Je rappelle toutefois, comme vous l'avez fait, que le projet de Budget Primitif est accompagné d'un rapport, dont fait partie le programme gouvernemental d'action, mais également d'autres documents dont l'analyse permet une mise en adéquation entre les objectifs et les moyens alloués.

J'aborde à présent la question de fond de la stratégie de développement et du renforcement de l'attractivité de la Principauté menés par le Gouvernement.

A vous écouter, Monsieur le rapporteur, on pourrait croire que ce dernier n'a pas de vision en la matière. Au-delà de ce qui pourrait être un procès d'intention ou une critique facile, permettez-moi de vous faire remarquer que, si vous disiez vrai, on pourrait se demander à quoi peut bien servir l'Etat dans le fonctionnement des économies modernes. En effet, dans un pays qui connaît un taux de croissance du PIB exceptionnel, des finances publiques équilibrées et le plein emploi, j'ai du mal à vous suivre quand vous estimez qu'il n'y a pas de « pilote dans l'avion ». D'ailleurs, si nos résultats étaient mauvais, je sais qui serait le pilote et donc le responsable...

Plus sérieusement Monsieur le rapporteur, je pense que votre analyse est intéressante : oui il faut identifier les secteurs porteurs et les investisseurs potentiels, oui il faut mettre en place les politiques publiques et les outils pour les attirer et bien les accueillir, et enfin oui il faut toujours rechercher de nouvelles sources de recettes. mais tous ces impératifs pour que l'avenir de Monaco soit pérenne, c'est précisément ce qui guide l'action du Gouvernement au quotidien et sur le long terme.

Je ne suis pas un adepte de l'autosatisfaction, mais quels meilleurs exemples de réussite pourrait-on donner que les chiffres que vous connaissez et qui sont des données objectives incontestables : un Produit Intérieur Brut dont la croissance est digne des pays les plus dynamiques au monde, un équilibre budgétaire retrouvé pour nos finances publiques, un solde de création d'emploi positif malgré hélas des plans de restructuration qui nous préoccupent, un chômage structurel inexistant pour la population locale, un nombre de créations d'entreprises qui ne cesse de s'accroître chaque année et enfin toujours plus de nouveaux résidents qui souhaitent bénéficier pleinement des nombreux atouts offerts par notre pays et participer à sa croissance.

Tous ces résultats fondent ou prouvent notre attractivité. Ils ont été engrangés à force de politiques volontaristes basées sur un regard tourné vers l'extérieur pour faire venir de nouveaux talents, mais aussi, vous le savez, sur une meilleure maîtrise de nos dépenses publiques dans un objectif d'équilibre à présent atteint, mais qui nécessite bien entendu une vigilance permanente. Ces résultats proviennent également du dynamisme de nos entrepreneurs et de nos investisseurs, sans oublier ce qui demeure certainement la plus grande richesse de la Principauté, à savoir la compétence et la fidélité des employés des secteurs public et privé.

Un pays est un tout et l'Etat doit savoir jouer son rôle afin de créer les conditions les plus favorables possibles pour que les potentiels et les talents puissent s'y exprimer pleinement. Si nous avons aujourd'hui une économie nationale globalement en bonne santé, même si je n'oublie pas les travailleurs de certains secteurs particuliers qui sont en souffrance, c'est grâce aux agents du secteur privé, mais c'est aussi grâce à la vision de l'Etat qui a su, au travers de l'action menée par ses Services exécutifs, tout à la fois renforcer l'attractivité du pays et assainir ses finances à un moment délicat, c'est-à-dire en pleine crise de la zone euro. Nous récoltons à présent le fruit de ces efforts, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas les poursuivre, bien au contraire. Le Gouvernement en est fier et je crois que c'est un actif à porter à son bilan.

Soyez-en convaincus, nous ne nous reposerons pas sur nos lauriers : l'action menée dans tous ces domaines sera donc poursuivie et amplifiée, le projet de Budget Primitif 2015 qui nous réunit ce soir atteste de cette volonté et de cette vision.

Vous avez d'ailleurs fait référence dans votre propos liminaire, Monsieur le rapporteur, à un sujet très important à cet égard. Je veux bien sûr parler du

projet de loi de modernisation de l'économie auquel le Gouvernement confère effectivement un caractère prioritaire au regard des politiques menées que je viens d'énoncer car il est nécessaire d'améliorer notre dispositif législatif en la matière pour attirer toujours plus d'investisseurs et d'entrepreneurs à Monaco. Nous vous devons effectivement des réponses depuis un temps hélas assez long mais qui s'explique par la complexité du sujet ; je veille personnellement à ce que les choses s'accélèrent dans les jours et je pense que vous obtiendrez des réponses début 2015.

Vous avez également fait référence à la proposition de loi du Conseil National sur les multi-family office au sujet de laquelle le Gouvernement vient de faire connaître sa décision de la transformer en projet de loi. Je vous confirme que ce dernier sera déposé au plus vite et en tout cas au plus tard dans le délai prescrit par la Constitution, c'est-à-dire dans moins d'une année à présent, étant toutefois souligné, comme je l'ai précisé dans ma lettre du 26 novembre, qu'un certain nombre de modifications seront vraisemblablement apportées au dispositif initial, comme nous y autorise d'ailleurs cette même Constitution.

En effet, les professionnels de la place ont été consultés j'ai reçu ce matin l'avis du Conseil Economique et Social et certaines réticences sont déjà apparues, notamment quant à l'opportunité qu'une même entité puisse exercer, parmi d'autres, des activités réglementées comme celles visées par la loi n°1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières, alors même que ces activités sont réservées aux seuls établissements de crédit et sociétés anonymes monégasques ayant un objet social exclusivement limité à celles-ci.

Vous le savez, Monsieur le rapporteur, le sujet est aussi complexe que sensible, car il en va de la réputation de la place financière monégasque. C'est pourquoi le Gouvernement entend mener un examen très approfondi sur le sujet, avec le désir de faire aboutir ce projet, avant de revenir vers le Conseil National. Croyez bien que tous les Services compétents de l'Etat sont mobilisés à ce sujet.

Je terminerai enfin mon propos liminaire en évoquant deux points mentionnés dans le vôtre, Monsieur le rapporteur, en commençant par votre idée selon laquelle les Chancelleries, la Chambre de Développement Economique et la Direction du Tourisme et des Congrès devraient fonctionner de manière mieux coordonnée. Je ne peux que vous donner raison et c'est d'ailleurs le sens de ce que fait le Gouvernement par les actions menées et les messages

passés au travers de ces entités en faveur du rayonnement de la Principauté à l'international. Les exemples d'opérations communes ne manquent pas mais, vous avez raison de le souligner, il est encore possible de faire mieux.

Permettez-moi également de rejoindre votre analyse, Monsieur le rapporteur, sur le devenir du commerce de détail à Monaco, car c'est un secteur particulièrement important, à la fois pour les recettes de T.V.A., comme vous l'avez fort justement relevé, mais aussi pour les personnes qui vivent et travaillent en Principauté, ainsi que pour celles qui viennent simplement la visiter. Le Gouvernement garde par conséquent un œil très attentif au dynamisme de ce secteur et il se réjouit que sa décision de créer un Observatoire du Commerce vous apporte pleine satisfaction. Cet observatoire nous permettra en effet d'échanger sur ce sujet à l'avenir sur des données encore plus approfondies et mises en perspective c'est un outil de réflexion prospective qui sera je crois particulièrement utile.

J'entre à présent dans la partie relative aux inscriptions de ce projet de Budget Primitif 2015 à proprement parler, en commençant par les recettes. Je ne reviendrai pas sur les chiffres que vous avez donnés et qui sont parfaitement exacts. Je partagerai simplement votre satisfaction à l'égard des plus emblématiques d'entre eux : un record de recettes pour l'Etat lesquelles, dans la lignée du Budget Rectificatif 2014, franchissent la barre symbolique du milliard d'euros, ainsi que le premier Budget Primitif présenté avec un excédent depuis 1994, c'est-à-dire depuis tout juste 20 ans. Ne boudons pas notre plaisir, même si nous savons tous ici les efforts qui ont été nécessaires pour parvenir à ces résultats dont la pérennité ne supportera pas le moindre relâchement.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'ensemble des inscriptions rectificatives de ce projet de Budget Primitif 2015 qui ont fait l'objet de ma lettre du 21 novembre dernier, sinon sur quelques-unes d'entre elles au cours de mon propos pour évoquer des sujets relevés par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Je souhaite simplement rappeler à cet égard que ces inscriptions résultent de la vingtaine d'heures de discussions que nous avons passées ensemble lors de nos séances privées, ce qui illustre à mon sens le caractère à la fois riche et constructif de nos échanges, dans le respect de la Constitution et des prérogatives de chacune des Institutions que nous avons l'honneur de représenter.

Comme je vous l'ai annoncé dans ce courrier du 21 novembre dernier, du fait de notre situation budgétaire appréciable, en particulier au niveau des recettes, le Gouvernement a proposé au Conseil National de reporter l'opération de transfert au Fonds de Réserve Constitutionnel des actions de la Société des Bains de Mer, actuellement détenues par le Budget. Le lancement de cette opération avait été envisagé dès le Budget 2014 mais il ne s'est pas encore concrétisé puisque le transfert en question n'a pas été réalisé à ce stade du présent exercice et qu'il ne le sera pas d'ici la fin de l'année. L'inscription figurant au projet de Budget Primitif 2015 va donc être purement et simplement retirée, à votre satisfaction, je l'ai bien noté, Monsieur le rapporteur.

S'agissant d'ailleurs de la S.B.M., j'ai également bien noté votre appel à la prudence sur les prévisions de recettes liées à sa redevance, eu égard en particulier à la situation du secteur des jeux durant les grands travaux qui viennent de commencer. Vous savez que le Gouvernement est par principe toujours prudent en matière de prévisions de recettes, les dépenses étant malheureusement, pour leur part, bien plus certaines, mais nous nous fondons ici sur des prévisions émanant de la Société des Bains de Mer dont on espère la réalisation en 2015.

Pour rester dans le domaine des monopoles concédés, s'agissant cette fois de Monaco Telecom, je rappellerai que l'Etat est à la fois un concessionnaire mais aussi un actionnaire vigilant. J'ai bien compris que le Conseil National demande à pouvoir disposer du plan industriel du repreneur, ce qui est tout à fait légitime s'agissant d'une société concessionnaire qui opère dans un secteur stratégique pour la Principauté. Je m'engage par conséquent à ce que des éléments d'information sur ce plan industriel vous soient communiqués à ce sujet dès que possible, dans la perspective de la réunion de la Commission des Concessions de Service Public consacrée à la situation de Monaco Telecom prévue à la fin du mois de janvier prochain.

Pour ce qui concerne à présent les recettes liées aux droits de mutation, vous avez exprimé le souhait, Monsieur le rapporteur, que pratiquement 3 ans et demi après l'adoption de la loi n°1.381 relative aux droits d'enregistrement sur les mutations de biens et droits immobiliers, une Commission Plénière d'Etudes soit organisée pour tirer ensemble le bilan chiffré de cette loi afin d'éventuellement perfectionner le dispositif légal existant. Cette initiative du Gouvernement a permis de dégager une importante source de revenus pour l'Etat. Nous en recueillons depuis les fruits et je crois qu'il s'agit là d'un bon

exemple de réflexion aboutie, guidée par une certaine vision du Gouvernement quant au développement pérenne de la Principauté, qui débouche sur des mesures, puis de nouvelles recettes concrètes. Bien entendu, Monsieur le rapporteur, le Gouvernement est disposé à tenir prochainement avec vous une Commission Plénière d'Etudes car il est effectivement important de faire le point avec une véritable période de recul pour voir ensemble s'il serait éventuellement possible de faire encore mieux.

S'agissant du paiement de l'ISB, le Gouvernement veille bien entendu à ce que les entreprises, lorsqu'elles sont redevables de l'impôt sur les bénéfices en application de l'ordonnance souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964, s'acquittent régulièrement de leurs obligations fiscales. Cette mission incombe à la Direction des Services Fiscaux dont les agents s'assurent du respect, par les redevables, de leurs obligations déclaratives et contributives. Le cas échéant, sont mis en œuvre, à cette fin, les pouvoirs régaliens prévus par l'ordonnance n° 3.085 du 25 septembre 1945 relative aux droits et devoirs des agents des services fiscaux.

Enfin, et j'en terminerai là pour ce qui concerne les recettes, vous indiquez, Monsieur le rapporteur, que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande que l'IMSEE conduise une étude exhaustive permettant d'évaluer le poids du secteur immobilier en Principauté. Nul besoin en effet de démontrer l'importance de ce secteur pour la bonne santé de l'économie nationale, même si ça n'est pas le seul pilier, les derniers chiffres du PIB 2013 en attestent d'ailleurs. Dès lors, le Gouvernement juge également utile qu'une telle étude soit lancée afin d'obtenir des données fiables pouvant être mises en perspective sur des bases scientifiques. Je vous confirme par conséquent que l'IMSEE va s'y employer et que, tout naturellement, le Gouvernement ne manquera pas de vous en communiquer les conclusions.

J'aborde à présent ce projet de Budget Primitif 2015 sous l'angle des dépenses de l'Etat. Avant d'en venir aux grands thèmes soulevés dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je souhaite en premier lieu répondre à certaines interrogations qui y sont formulées.

S'agissant tout d'abord des observations relatives aux reports de crédits, je rappelle que leurs montants traduisent, sur le fond, des décalages d'études ou de travaux souvent indépendants des Services techniques, cela sans remise en cause de la prérogative du Conseil National visant à l'associer aux décisions politiques en matière de programmation des opérations publiques.

Ceci étant dit, je rappelle, Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement a systématiquement communiqué à l'Assemblée tous les éléments nécessaires au suivi des dépenses de chaque opération triennale.

Toutes les grandes étapes annuelles de la vie des chantiers – Primitif, Rectificatif, clôture et reports de crédits – font ainsi l'objet de questions de la part de la Haute Assemblée, auxquelles des réponses précises sont systématiquement fournies, en toute transparence.

Le Gouvernement prend cependant acte de l'annonce que vous faites ce jour et examinera bien entendu avec attention la proposition de loi évoquée le moment venu.

Je poursuis maintenant en répondant à plusieurs questions qui jalonnent le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et qui touchent des domaines très divers.

S'agissant des sommes inscrites pour prendre en charge les retraites complémentaires de la S.M.A., cette problématique a fait l'objet de nombreux échanges avec la société cette année car sa position de départ ne satisfaisait pas l'Etat. Le projet de convention sur ce sujet est en cours de préparation par la S.M.A. et devra prochainement être transmis au Gouvernement. De toute évidence, aucun paiement ne sera effectué avant la signature de cette convention qui sera bien évidemment présentée en Commission Mixte des Concessions dès que l'Etat en aura été destinataire.

Par ailleurs, toujours dans le domaine des retraites, pour ce qui concerne cette fois le souhait de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que soit organisée une Commission Plénière d'Etudes pour une présentation d'un premier bilan de la loi n° 1.392 du 28 septembre 2012, je rappelle que le Gouvernement s'était engagé, en septembre 2012, au moment des débats, à venir faire un point annuel devant l'Assemblée, à la demande des élus, afin de vérifier si les prévisions s'avèrent justes et fondées au cours des années qui passent.

Conformément à cet engagement, une première Commission Plénière d'Etudes s'est tenue le 8 avril 2014, en présence de la Direction des Caisses Sociales de Monaco, au cours de laquelle un premier bilan de la réforme, sur l'exercice allant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, a été présenté.

Le Gouvernement et la Direction de l'Organisme seront bien évidemment disponibles, dès la clôture de l'exercice en cours de la Caisse Autonome des Retraites, à savoir le 30 mars 2015, pour participer à une deuxième Commission Plénière qui sera consacrée à cette importante réforme.

Je passe à présent à un tout autre domaine, celui de la culture, afin d'aborder l'achat d'œuvres d'art. En ce qui concerne la dotation allouée à l'acquisition de ces dernières, que la Commission juge sévèrement comme « dérisoire », il faut rappeler qu'il convient d'y ajouter la contribution des partenaires privés qui abonde de 50 % le budget annuel qu'y consacre l'Etat et souligner aussi que la croissance incessante du marché de l'art contemporain et les bulles spéculatives qui en découlent ne permettent plus d'acquérir une œuvre d'un artiste de renom sans devoir déboursier plusieurs centaines de milliers d'euros, voire des millions d'euros.

Aussi, la Principauté, au travers de son Musée National et de la dotation budgétaire qui lui est confiée, cherche à répondre, en priorité, à la diversification et au renforcement de la qualité de ses collections tout en respectant l'héritage artistique qui lui a été transmis. En effet, le Nouveau Musée National de Monaco possède un fonds d'archives et de collections hérité du passé et autour duquel se bâtissent naturellement la programmation artistique et la politique d'acquisition d'œuvres d'art.

Dans une volonté de soutien des arts et de la culture, le Nouveau Musée National de Monaco a orienté sa politique d'acquisition vers les trois thématiques définies que sont les Arts du spectacle, les Arts et le territoire et enfin les Arts et la Science, en privilégiant les artistes en devenir et en constituant une collection d'œuvres d'art permettant de diffuser diverses disciplines de la création artistique et contemporaine.

Attentive aux artistes ayant un lien avec Monaco, cette politique d'acquisition privilégie ainsi les œuvres représentant son territoire ou ses spécificités, contribuant à la promotion et à la diffusion du dynamisme culturel en Principauté.

Par ailleurs, dans le domaine plus général des subventions accordées par l'Etat, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale invite le Gouvernement à modifier sa présentation budgétaire afin d'obtenir, je vous cite Monsieur le rapporteur : « une image plus fidèle de sa politique en matière de soutien économique ». Vous suggérez en outre de créer un article ad hoc regroupant l'ensemble des dépenses afférentes aux études liées à la préparation des négociations avec l'Union Européenne.

S'agissant des subventions inscrites au chapitre 9 dédié à l'aide à l'industrie, au commerce et au tourisme et plus particulièrement des subventions inscrites au sein des articles « Aide au Développement Durable », « Etudes Economiques » et « Intervention Economique », il convient d'indiquer que le choix, à

l'origine, d'intitulés généraux était lié à l'objectif d'englober sous une seule dénomination des subventions peu nombreuses, dont le regroupement au sein d'un même article était cohérent et permettait une gestion adaptée.

Force est de constater que les inscriptions des récents exercices budgétaires ont vu les montants et le type de bénéficiaires augmenter et se diversifier et qu'une réflexion sur une distinction plus différenciée ou pertinente pourrait effectivement être menée par exemple, aides à l'innovation, dépenses de promotion, afin d'assurer à l'avenir une plus grande lisibilité de la politique en matière de soutien économique.

Néanmoins, il convient également de garder à l'esprit la nécessité de rester à un niveau d'analyse qui permette une comparaison sur plusieurs exercices et d'éviter des créations d'articles sur des natures de dépenses qui ne seraient pas pérennes. Par ailleurs, une multiplication trop grande des articles budgétaires serait un frein à la nécessaire souplesse dans la gestion de ces subventions dans le cadre du pilotage de la politique d'intervention publique en matière économique. Ce serait aussi à mon avis un handicap au contrôle assuré par le Conseil National.

Les dépenses d'interventions publiques liées aux relations avec l'Union Européenne ne doivent pas faire exception à ces principes.

S'agissant toujours des subventions de l'Etat et plus particulièrement de celle accordée à l'association Peace and Sport, vous avez fait savoir, Monsieur le rapporteur, que le Conseil National demande au Gouvernement d'effectuer des contrôles stricts. Nous comprenons cette demande fort légitime dans la mesure où cette association a déjà reçu une aide de 500.000 euros en 2014 et qu'il est donc proposé de reconduire ce montant en 2015 afin de lui permettre de poursuivre ses activités, au demeurant favorables au rayonnement de la Principauté, suite à la défection d'un sponsor majeur.

D'une manière générale, vous le savez, l'Etat est toujours attentif à la manière dont sont utilisées les subventions qu'il attribue. Cette attention est encore plus appuyée dans le cas précis de l'association Peace and Sport dont les responsables ont été reçus et sensibilisés tout particulièrement à ce sujet. Ainsi, je vous annonce que prochainement, le Conseil d'Administration de cette association sera complété par un Trésorier monégasque aux compétences et à la rigueur reconnues, ainsi que par Son Excellence Monsieur Henri FISSORE qui pourra apporter son expérience et ses connaissances du tissu monégasque et des résidents étrangers. J'ajoute que le

Gouvernement a demandé à ce qu'une meilleure coordination des actions soit opérée entre Peace and Sport et la Direction de la Coopération, Internationale dans la mesure où ces deux entités poursuivent certains objectifs communs parfois même dans le même pays.

Pour en terminer sur ce sujet des subventions, je voudrais vous dire, s'agissant de Mecaplast, que je partage votre sentiment Monsieur le rapporteur. Ce type de soutien est et doit demeurer exceptionnel. La société est désormais à jour du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, le protocole transactionnel signé pour apurer sa situation locative est devenu définitif du fait de l'obtention par les repreneurs d'une partie des locaux de la société Mecaplast des autorisations d'aménager.

Enfin, dernier sujet pour ce que j'appellerai, sans connotation péjorative aucune, les « questions diverses », je voudrais évoquer les taxis de la Principauté. Le taxi est souvent la première vitrine de Monaco, il est la porte d'entrée au territoire monégasque. De là, l'accueil et le service se doivent d'être performants car cela rejaillit bien sûr sur l'image d'excellence de la Principauté. C'est pourquoi l'Etat monégasque finance la centrale d'appel en charge de gérer les distributions de courses et ce depuis 2008. Ce type de financement n'existe pas en France – ni dans aucun autre pays européen je pense – où les taxis sont organisés sous forme de coopérative qui finance elle-même ce service, ce qui démontre bien l'effort consenti par la puissance publique en faveur de cette profession dont il convient d'être bien conscient.

L'Etat monégasque, dans un désir constant d'accroître l'attractivité du pays, s'assure par ce financement de la bonne fonctionnalité du système. Ainsi, afin d'améliorer les services rendus aux clients, l'Etat a changé en 2014 d'opérateur au profit d'une société monégasque dont l'implication dans le tissu local permet un meilleur rendement.

Les taxis de Monaco, vous le savez, sont considérés non comme des commerçants, mais comme une profession libérale qui a vocation à rendre un service public. L'attention que porte le Gouvernement à ce sujet vise prioritairement les usagers des taxis, qu'ils soient locaux, touristes ou congressistes.

A l'image de certaines professions médicales où une astreinte est demandée dans un esprit de service public, au même titre, les taxis se doivent d'être en nombre suffisant pour répondre aux besoins, par exemple lors des week-ends, en période estivale et lors des grandes manifestations annuelles.

Si les outils mis en place par la centrale de réservation restent évolutifs et doivent être améliorés en fonction des remarques de l'Association des Exploitants de Taxis Monégasques, il convient également que cette profession joue pleinement le jeu.

J'en viens à présent aux grands thèmes soulevés dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, en commençant par un domaine de dépenses particulièrement important dans la mesure où il s'agit de façonner le Monaco de demain, à savoir les dépenses d'investissement.

Et dans ce domaine, permettez-moi de commencer par ce qui constitue certainement la priorité numéro 1 du Gouvernement et du Conseil National, je veux bien entendu parler du logement.

Le Gouvernement confirme sa volonté de poursuivre sa politique de construction de logements de qualité en faveur des nationaux concrétisée par la prochaine mise en œuvre des opérations « L'Engelin » et « Testimonio II ».

S'agissant tout d'abord de l'opération « L'Engelin », dont les travaux ont démarré il y a quelques semaines, je vous confirme que le marché de l'entreprise générale comporte bien une pénalité de 200.000 € par jour de retard à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Cahier des Prescriptions Spéciales applicable à ce marché précise qu'un minimum de 55 % du montant des travaux sous-traités (donc au-delà de la part réalisée en propre par l'entreprise adjudicataire) doit être attribué à des entreprises A ou B1, donc monégasques. J'ajoute que l'agrément des sous-traitants est soumis à l'aval du Maître d'Ouvrage qui n'est autre que le Service des Travaux Publics. Vous voyez donc que toutes les assurances sont prises en matière de respect de la priorité nationale.

Pour ce qui concerne l'opération « Testimonio II », le Gouvernement demeure bien entendu attentif à la maîtrise des frais d'études et des travaux préparatoires. S'agissant des délais de livraison, j'ai relevé dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que l'examen du projet de loi de désaffectation nécessaire à la réalisation de cette opération serait poursuivi au début de l'année 2015, ce qui signifie qu'il n'entre pas dans l'intention des élus de mettre le vote de ce texte à l'ordre du jour d'une séance publique de la présente session et que, donc, la date de signature des contrats et la mise en route du chantier seront décalées. Je tiens à attirer votre attention sur ce point car tout retard sur les procédures administratives préalables emporte évidemment des conséquences sur les dates de livraison de l'opération et a fortiori des logements domaniaux.

En plus de la livraison de ces 291 appartements (135 pour « L'Engelin » et 156 pour « Testimonio II »), environ 80 appartements de restitution seront libérés, notamment après la Commission d'attribution prévue en février 2015, et rénovés à l'effet d'être proposés, à nouveau, à la location par le biais de la procédure en vigueur.

En outre, les études se poursuivent en vue d'opérations intermédiaires évoquées lors de la Commission Plénière d'Etudes du 6 novembre 2014 et aux termes de ma lettre du 21 novembre 2014, à savoir :

- Villa Marcelle (27/29, avenue de l'Annonciade) : une vérification a fait apparaître la possibilité, je dis bien la possibilité, de l'existence d'une servitude de hauteur non altius tollendi à même d'entraver ou de gêner la réalisation du projet de 20 logements sur 7 niveaux. Un examen approfondi est en cours pour s'assurer de la faisabilité de l'opération. Nous avons mandaté à cet effet un juriste spécialisé, membre par ailleurs du Comité Supérieur d'Etudes Législatives, à qui nous avons demandé une étude rapide sur ce sujet.

- Rue Grimaldi et Rue Baron de Sainte Suzanne : il est à rappeler que le promoteur a élaboré plusieurs variantes dont une comporte l'édification d'un immeuble de 11 étages. Une telle volumétrie n'est pas apparue acceptable dans le quartier de la Condamine destiné à une rénovation urbaine plus modérée. Le Gouvernement note avec satisfaction que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale partage sa vision en mentionnant dans son rapport « qu'une vision globale de développement ne peut se concevoir que dans un cadre urbanistique cohérent et clairvoyant ». Une nouvelle réunion a ainsi été organisée avec le promoteur pour s'accorder sur un bâtiment à R+7 avec les deux derniers étages en retrait pour un démarrage des travaux fin 2015 et une livraison mi-2018. L'Etat aura à reloger 5 locataires de nationalité étrangère et retrouvera au final 30 logements avec le nombre d'emplacements de parkings réglementaires ainsi que 3 commerces en rez-de-chaussée. Les négociations vont se poursuivre pour les modalités, notamment financières, de cette opération.

- Maison Dagnino (Avenue Crovetto-Frères) : suivant les échanges intervenus lors de la Commission Plénière d'Etudes du 6 novembre 2014, la réalisation d'une opération intéressant la seule propriété « Maison Dagnino » est suspendue dans la perspective comme vous l'avez dit, Monsieur le rapporteur, d'un remembrement de plus grande importance. Une opération d'ensemble, ainsi que vous le soulignez, est

préférable à une construction isolée tant sur le plan urbanistique que pour optimiser le nombre de logements. Toutefois, un remembrement entraînera un allongement des délais pour négocier dans un premier temps avec les propriétaires l'achat de leurs biens aux meilleurs prix et dans un deuxième temps pour procéder au relogement de l'intégralité des occupants.

- Villa Del Sol (5, avenue Saint Roman) : le Gouvernement confirme qu'il a fait usage du droit de préemption instauré par la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, portant sur l'acquisition de l'entier immeuble « Villa Del Sol » et de la parcelle attenante d'environ 400 mètres carrés. Les premières études démontrent la possibilité d'édifier un immeuble d'une trentaine de logements avec un parking en infrastructure. L'avantage est que la propriété est vendue libre de toute occupation de sorte qu'aucun locataire n'aura à être relogé, facilitant la concrétisation et la rapide exécution du projet. Après la signature de l'acte d'achat, un architecte et un bureau de contrôle seront mandatés pour travailler sur l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation de construire. La date prévisionnelle de fin de travaux, comme pour l'opération de la Villa Marcelle sous réserve de sa faisabilité, est le deuxième trimestre 2017.

S'agissant du projet « Grand Ida », j'ai entendu sur ce dossier que le Gouvernement cherchait à jouer au « chat et à la souris ». Je ne sais le rôle exactement dévolu au Gouvernement dans cette poursuite mais, sans refaire son historique, je crois que c'est faire peu de cas de la bonne volonté du Gouvernement dans cette affaire. Nous aurions pu depuis longtemps commencer les travaux en vue de la livraison de 30 logements pour les Enfants du Pays. Nous avons accepté de les différer, non pour céder à une pression quelconque, mais pour donner une chance au projet porté par les promoteurs privés du projet « Grand Ida ». Ce qui nous a été proposé dans un premier temps était inacceptable. Il s'agissait en effet d'édifier une construction qui aurait totalement obstrué la vue des immeubles domaniaux situés derrière. Le Gouvernement n'a donc pas donné son accord.

D'autres études ont été lancées. Le projet d'un autre promoteur qui nous a été transmis très récemment semble plus intéressant. Il nous faut cependant le regarder de près, l'étudier. Mesurer l'impact pour l'environnement immédiat, en particulier sur les logements domaniaux situés derrière. Etudier la faisabilité d'y intégrer une école et enfin vérifier, ce qui est le rôle de l'Etat, une juste rétribution entre la part qui nous reviendra et celle qui bénéficiera au privé.

Alors de grâce, pas de procès d'intention ! S'il était besoin de confirmer les intentions du Gouvernement, je rappelle la décision de porter les crédits d'études de 1 à 5 M€ de façon à pouvoir se positionner rapidement et je vous rejoins, Monsieur le Président, dans le courant au plus tard du premier semestre 2015 sur les remembrements de ce quartier.

Je poursuis à présent mon propos sur les dépenses d'investissement en abordant toute une série de grands projets qui sont susceptibles de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, notamment en matière de mobilité car cela représente certainement l'un des défis majeurs pour la pérennité du développement futur de la Principauté.

S'agissant tout d'abord du tunnel descendant, les interrogations réitérées par Monsieur le rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur sa capacité à réellement améliorer les problèmes de circulation à l'entrée Ouest de la Principauté m'amènent à rappeler que les études de trafic faites par les services et non par les membres du Gouvernement prévoient une baisse de 40 % sur l'itinéraire boulevard du Jardin Exotique, boulevard Rainier III et avenue Prince Pierre ainsi que sur la Basse Corniche.

Une grande partie des 12.700 véhicules/jour captés sera ainsi directement dirigée vers le quartier de Fontvieille via la Z.A.C. Saint Antoine, dont notamment 1.300 poids lourds. Je ne suis pas sûr que les habitants du Jardin Exotique soient très hostiles au tunnel descendant.

Le Gouvernement demeure persuadé de son intérêt et, avec les améliorations qui ont été réalisées pour faciliter l'inversion du sens de circulation, considère qu'il s'agira d'un équipement majeur dont l'utilité sera démontrée dès son ouverture et qui sera constatable par tout un chacun.

Pour ce qui concerne le parking-relais projeté en entrée de ville au niveau du Jardin Exotique, le Gouvernement précise que c'est justement convaincu des bénéfices à attendre de cette réalisation qu'il a souhaité saisir l'opportunité d'une opération privée sur le secteur pour y adjoindre la construction dans ses tréfonds d'un parking de dissuasion de 1.820 places dont les accès ont été étudiés dès les premières études de faisabilité pour s'intégrer parfaitement dans les voiries du site et avec en particulier le tunnel descendant.

Au sujet du calendrier de réalisation et de l'échéancier du financement de la part incombant à l'Etat, ces sujets découlent de la procédure de mise

en concurrence engagée par la société privée et de l'aboutissement de sa phase de négociations avec l'Opérateur-Promoteur retenu.

Il nous a paru possible, eu égard aux engagements financiers pour l'année 2015, que nous connaissons mieux désormais, de ramener de 19 à 15 M€ l'inscription pour cette opération, ce qui nous a permis dans un même temps de consacrer 4 M€ ainsi disponibles aux études du projet « Grand Ida ».

Concernant l'option de téléphérique effectivement envisagée dans le cadre de cette opération, je préciserai qu'à ce stade il ne s'agit que d'une hypothèse qui sera néanmoins étudiée de façon approfondie et concertée, l'opportunité de création d'un tel mode de transport nouveau se prêtant au secteur.

Je vous précise toutefois que, quelles que soient les conclusions de cette étude, à laquelle la C.A.M. sera étroitement associée, des liaisons publiques mécanisées seront livrées avec ce parking public. Elles seront destinées à desservir directement le niveau du Jardin Exotique avec celui du parking du Cimetière vers l'îlot Pasteur et avec une desserte intermédiaire au niveau de l'avenue Pasteur haute, à l'entrée du site hospitalier. mais, comme je vous l'ai déjà précisé, le Gouvernement ne prendra aucune décision sans une concertation préalable avec vous.

Par ailleurs, au sujet des études relatives à la réalisation d'un passage souterrain quai Albert I^{er}, le Gouvernement a expliqué à l'Assemblée lors des questions posées sur le projet de Budget Primitif 2015 que, compte tenu des importantes contraintes techniques et de l'absence d'amélioration sur la fluidité de la circulation, il n'avait pas été aujourd'hui choisi de poursuivre ces études pour l'instant tout en prenant des dispositions dans le projet de musée pour créer ultérieurement cette liaison. J'ajoute aujourd'hui, pour préciser les choses, que compte tenu de l'impact important de ce chantier sur la circulation, le Gouvernement a choisi d'étaler dans le temps les nuisances, pour ne pas risquer de paralyser complètement la circulation dans la Principauté. Ces études seront donc menées ultérieurement.

S'agissant de la rénovation de l'héliport, je tiens également à confirmer que ce chantier revêt un caractère stratégique pour la Principauté. Il sera accéléré mais les contraintes à prendre en compte sont nombreuses. Une étude complémentaire est en cours pour déterminer par exemple s'il est possible de créer une piste entre les deux plates-formes rétractables, afin d'accroître la sécurité du site, et d'accueillir de nouveaux engins qui peuvent être utilisés dans le transport de personnes. C'est donc une restructuration

globale qui est envisagée. L'héliport est bien sûr l'un des principaux points d'entrée de la Principauté et je crois que nous sommes d'accord pour considérer sa rénovation comme prioritaire. La valeur de la destination Monaco passe nécessairement par cet investissement important qui permettra de redynamiser ce secteur dont la clientèle est particulièrement exigeante. De plus, le projet qui est en cours d'étude devra permettre aux passagers de s'enregistrer au départ de Monaco pour leur destination finale sans contrôle intermédiaire à l'aéroport de Nice. Il faudra pour cela revoir l'ensemble des flux dans l'héliport pour permettre cet enregistrement de bout en bout, qui consiste à faire de Monaco une destination finale à part entière.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cette modernisation de notre activité aérienne, je voudrais vous indiquer que la convention conclue avec la société chargée de l'exploitation des services aériens réguliers avec l'aéroport de Nice sera résiliée le 31 décembre 2015. Une consultation va être lancée sans tarder par l'Etat aux fins de sélectionner l'entreprise qui devra assurer le transport sur cette ligne Monaco-Nice au-delà de cette échéance. Nous aurons bien entendu l'occasion d'évoquer ce sujet lors d'une prochaine réunion de la Commission des Concessions de Service Public.

Enfin, j'en termine sur ce point relatif aux dépenses d'investissements pour l'amélioration du cadre de vie en évoquant le devenir du Larvotto. Le Gouvernement a annoncé en décembre 2013 le lancement des travaux de rénovation de ce complexe balnéaire.

La méthodologie mise en place pour les travaux de rénovation de la rue Caroline a été reconduite pour la requalification du complexe balnéaire du Larvotto.

Une réunion s'est tenue le 14 mars dernier avec l'ensemble des professionnels du site pour mieux appréhender leurs besoins. Cette rencontre a conduit à modifier le programme concernant l'amélioration des infrastructures des commerces et la logistique associée.

L'étude en cours, confiée à un architecte monégasque, permettra de répondre aux enjeux majeurs qui sont :

- Conserver l'attractivité et la renommée du site ;
- Améliorer les infrastructures des commerces et la logistique associée ;
- Sécuriser le front de mer face aux « coups de mer » ;
- Améliorer le bien-être des visiteurs ;

- Mettre en valeur les espaces publics et les espaces passagers ;

- Donner une cohérence architecturale aux établissements.

Je crois que sur ce dossier nous sommes en phase, il faut faire une rénovation digne de la principale plage que nous possédons en Principauté. Bien sûr, le Gouvernement ne manquera pas de présenter le projet au Conseil National une fois celui-ci avancé.

Il est bon de préciser que l'activité des commerces ainsi que l'accès à la plage seront maintenus durant les travaux, c'est un des points importants du programme.

Je souhaiterais à présent faire un point particulièrement précis sur les dépenses liées au social et à la santé, en commençant par évoquer le chantier du futur hôpital qui est aussi à ranger dans le domaine des dépenses d'investissement en faveur de l'avenir de la Principauté.

Les études menées dans le cadre des précédentes options pour le nouvel hôpital aujourd'hui abandonné, mentionnées dans le rapport, remontent aux années antérieures à 2010.

La décision d'abandonner le projet VASCONI a été prise par S.A.S. le Prince Souverain et elle a été approuvée par le Conseil National.

Elle avait pour but de diminuer de plus d'un quart le nombre de chambres et donc le coût de construction et d'améliorer la rationalité, en maîtrisant mieux le coût de fonctionnement du nouvel hôpital.

S'agissant du coût global de la nouvelle opération, le Gouvernement confirme le montant de 683,5 M€ en valeur janvier 2015 et qui est indiqué au programme triennal. Comme tous les coûts globaux inscrits dans les budgets triennaux d'équipement, ce montant est révisé chaque année pour tenir compte de l'évolution de l'indice du coût de la construction, cet indice vient en effet majorer la part du coût global restant à dépenser sur les exercices ultérieurs et non pas, je le précise, sur le coût global.

Cette opération qui est en train de démarrer sur le terrain se développe en plusieurs phases. 80 % des surfaces seront livrées en 2024/2025 et les dernières mises en services, hors extension envisagée pour la 4e aile, seront effectuées en 2026/2027.

S'agissant de l'actuel Centre Hospitalier Princesse Grace, vous le savez, une somme moyenne de 10 M€ annuelle est nécessaire pour son maintien à niveau.

La somme de 15 M€ est demandée à titre exceptionnel, en 2015, eu égard aux nombreuses opérations de maintien à niveau liées l'an prochain à la finalisation de l'aménagement du bloc C des Tamaris.

En ce qui concerne, enfin, le prochain schéma d'orientation sanitaire, celui-ci est en cours d'élaboration, dans la concertation la plus large.

Ainsi, afin de définir les grandes orientations par discipline, ainsi que l'articulation de l'offre de soins entre les différents établissements de la Principauté, il est apparu nécessaire de créer un groupe de travail, dont la composition variera, en tant que de besoin, selon les thèmes qui seront abordés.

La première réunion du groupe de travail, à laquelle ont participé des représentants de la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace, de la Commission Médicale d'Etablissement du C.H.P.G. et de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, s'est tenue le 4 novembre dernier et a été consacrée au C.H.P.G.. Un membre du Conseil National, le Docteur Christophe ROBINO, en sa qualité de Président de la Commission Médicale d'Etablissement, y a d'ailleurs participé. Une Commission Plénière d'Etudes concernant le futur C.H.P.G. s'est aussi tenue très récemment, c'est-à-dire le 4 décembre dernier au Conseil National.

Des réunions thématiques seront organisées mensuellement et y seront associés le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins et les responsables des différents établissements de soins, pour un schéma d'orientation sanitaire qui sera validé courant 2015.

J'en viens à présent à une autre grande priorité commune du Gouvernement et du Conseil National qui concerne cette fois les dépenses de fonctionnement, à savoir la Fonction Publique monégasque.

Comme vous l'avez relevé, Monsieur le rapporteur, suite aux échanges intervenus récemment entre le Conseil National et le Gouvernement, ce dernier a décidé d'augmenter la valeur du point d'indice de 0,5 % au 1^{er} janvier 2015, alors même que le niveau d'inflation est quasiment nul. Nous étions déjà l'un des seuls pays de la zone euro à avoir continué d'assurer le maintien du pouvoir d'achat de nos fonctionnaires. Nous pouvons dire que nous faisons encore plus exception avec cette mesure qui s'ajoute à celles concernant la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant et à la prime supplémentaire de 10 % de ce mois de décembre mais également, ne l'oublions pas, avec des avancements au mérite qui représentent chaque année une hausse de 1,1 % de la masse indiciaire, ce qui est considérable. Prenons donc

ces mesures en faveur de nos fonctionnaires comme une juste récompense, une souplesse bienveillante au sein d'une politique budgétaire déterminée qui demeure marquée par un objectif d'équilibre.

Ce faisant et puisque nous sommes d'accord là-dessus, vous conviendrez avec moi, Monsieur le rapporteur, qu'il est difficile de reprocher au Gouvernement en la matière de ne pas adopter une politique budgétaire encore plus stricte.

Pour autant, même au moment où la situation budgétaire est plus favorable, le Gouvernement maintient sa vigilance et notamment sa procédure de contrôle du remplacement des personnes quittant l'Administration afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines.

Par ailleurs, vous me dites que sur les 53 créations de postes proposées au Budget Primitif 2015, peu concernent l'augmentation du périmètre d'action de l'Etat. Si tel était réellement le cas, Monsieur le rapporteur, alors je vous donnerais raison, cela serait inquiétant quant à l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Toutefois, il me faut vous apporter les précisions suivantes sur le chiffre avancé.

Tout d'abord, il s'agit en réalité de 52 créations, ce léger différentiel entre nos chiffres provenant certainement du fait que le dégel du poste de Vérificateur Technique au Service des Travaux Publics et sa transformation en un poste de Conducteur d'Opération ne constitue pas une création dans la mesure où ce poste existe déjà, bien qu'il ne soit pas pourvu. Par ailleurs, pour compenser en partie ces 52 créations de postes, le Gouvernement a prévu de supprimer 8,5 emplois budgétés jusqu'en 2014, sans aucun licenciement il va sans dire. Nous parlons dès lors en réalité de 43,5 créations nettes, ce qui est déjà plus limité.

Dans ce dernier chiffre, 14 postes sont précisément créés pour répondre à une augmentation du périmètre d'action de l'Etat. Convenons que ce n'est pas rien puisque cela représente pratiquement le tiers du total et il est important en la matière de citer quelques exemples pour comprendre à quel point ces créations sont impératives : 8 postes, dont 6 budgétés la première année, pour le nouveau Service de l'Etat dénommé « Agence Monégasque de Sécurité Numérique » sur lequel je vais revenir par la suite mais dont la nécessité ne fait aucun doute, ou encore 2 postes pour accroître la sécurité autour de la Famille Princière au moment où celle-ci va s'agrandir pour notre plus grand bonheur. Je m'arrêterai là, mon but n'étant pas de vous détailler les informations en la matière mais plutôt de vous montrer qu'il existe des réalités incontournables.

Les créations de postes proposées en dehors de l'élargissement du champ d'action de l'Etat au sens strict du terme, c'est-à-dire celles qui permettent au Service de mieux fonctionner, ont également leur nécessité, le Gouvernement y veille, croyez-moi, avant de les inscrire aux projets de budgets.

Contenir ces créations de postes, c'est en effet une préoccupation que le Gouvernement partage avec le Conseil National, c'est aussi une absolue nécessité pour maintenir notre budget à l'équilibre. mais il ne faudrait pas non plus verser dans une rigueur aveugle. Je sais que vous partagez ce point de vue puisque le Conseil National lui-même est confronté à cette nécessité et demande chaque année, et encore 2 au budget que nous examinons, à titre tout à fait légitime d'ailleurs, des créations de postes supplémentaires pour étoffer l'équipe de ses permanents.

J'ajouterai à cela que le Conseil National pousse également volontiers le Gouvernement à faire toujours plus et toujours mieux dans bon nombre de domaines, chose qui parfois, et j'entends par là lorsque c'est absolument indispensable et avec la plus grande modération possible, nécessite des créations de postes.

Heureusement pour la Principauté, le Gouvernement mène de très nombreux projets. Le secteur privé monégasque, particulièrement dynamique, en génère également beaucoup et le nombre de résidents et de travailleurs est toujours plus élevé, ce qui induit souvent mécaniquement des moyens administratif toujours plus importants. N'y voyons pas là une fuite en avant de nos dépenses de fonctionnement mais plutôt un encadrement nécessaire qui accompagne le développement de Monaco.

A ce sujet, je vous rejoins, Monsieur le rapporteur, l'une des clés pour une plus grande maîtrise de nos créations de postes réside certainement à l'avenir dans notre capacité à mieux mener à bien la vaste modernisation de nos systèmes d'informations que nous avons maintenant entamée depuis deux ans. La rationalisation de certaines procédures permettra, et permet déjà d'ailleurs, en effet, à terme, de libérer des personnes de tâches répétitives pour les redéployer vers d'autres fonctions. Toutefois, nous nous trouvons encore à un moment du chantier où, au contraire, des moyens humains et financiers importants sont mobilisés pour permettre de le faire avancer.

J'en profite à ce sujet pour vous annoncer qu'une mesure concrète d'envergure résultant de ce chantier va voir le jour en début d'année prochaine au travers du déploiement de nouveaux postes de travail plus modernes, plus performants, plus petits et moins consommateurs d'énergie. Chaque personne de

l'Administration qui dispose de moyens informatiques va pouvoir en bénéficier, ce qui constitue un progrès appréciable, notamment en termes d'amélioration des conditions de travail. A cette occasion, et je réponds du même coup à l'une de vos préoccupations Monsieur le rapporteur, une formation personnalisée sera apportée à chaque utilisateur, ce qui lui permettra de mieux appréhender son nouvel outil de travail. Bien entendu, les autres formations aux outils bureautiques continueront d'être proposées par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique aux personnes qui en exprimeraient le souhait ou le besoin. Il s'agit là d'une nécessaire adaptation à des technologies toujours plus performantes, le but final étant bien entendu d'apporter un service plus efficace aux administrés.

Enfin, puisque je viens d'aborder avec vous cette question des moyens informatiques, je souhaite revenir un instant sur l'aspect sécuritaire de la chose, à savoir la création d'une « Agence Monégasque de Sécurité Numérique ».

Vous nous dites, Monsieur le rapporteur, que les missions de cette agence ne semblent pas encore clairement définies. Je voudrais donc vous apporter les quelques éclaircissements qui sont nécessaires.

Tout d'abord, il s'agit d'un domaine qui relève à part entière de notre sécurité, de la sécurité de la Principauté. Il importait donc de compléter notre dispositif et, comme pour la Direction de la Sûreté Publique, c'est le Département de l'Intérieur qui chapeautera directement cette nouvelle entité. Sans entrer dans un détail trop exhaustif de ses missions, celles-ci concernent principalement :

- d'une part l'établissement de référentiels de sûreté de très haut niveau applicables aux systèmes d'information des entités publiques et privées de la Principauté ;

- d'autre part l'établissement des services de confiance pour leur mise en œuvre en relation avec la Direction des Communications Electroniques qui demeure bien entendu en charge des règles applicables au commerce électronique ;

- enfin, elle aura une partie opérationnelle 24 heures sur 24 de prévention, de détection et d'intervention en cas d'atteinte ou de tentative d'atteinte à l'intégrité desdits systèmes.

Vous vous demandez en outre, Monsieur le rapporteur, toujours au sujet de cette « Agence Monégasque de Sécurité Numérique », s'il ne conviendrait pas de compléter le cadre législatif et réglementaire existant et de le renforcer avant même

de créer ce nouveau Service. Je vous dirais que l'un n'empêche pas l'autre. Nous disposons en effet déjà de textes à ce sujet, notamment au travers des missions attribuées à certains Services de l'Etat, mais vous avez raison, il faudra compléter ce dispositif et d'ailleurs cela sera fait dans l'ordonnance souveraine de création de cette entité qui en définira les compétences.

J'en viens à présent à un tout autre sujet relevé dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et que nous savons de toute première importance : nos relations avec l'Union Européenne. Au travers des échanges que nous avons eus à ce sujet lors des dernières séances privées, mais aussi lors des Commissions Plénières d'Etudes qui y ont été consacrées et des analyses qui vous ont été communiquées, je pense que les élus disposent désormais des éléments nécessaires pour mieux appréhender ce sujet majeur, au moment où les négociations n'ont pas encore commencé.

Comme vous l'avez fort bien rappelé Monsieur le rapporteur, mais il faut je crois le répéter, il n'est pas question pour Monaco d'intégrer l'Union Européenne, ni l'Espace Economique Européen d'ailleurs. Les futures négociations, engagées à l'initiative de l'Union Européenne, si elles s'engagent, auront pour but de permettre un meilleur accès au marché intérieur communautaire au travers d'un accord d'association, tout en préservant les spécificités qui fondent notre identité – et d'ailleurs notre économie aussi – parmi lesquelles je citerai sans prétendre à l'exhaustivité : la priorité nationale à l'emploi, au logement et à certaines prestations sociales, mais aussi le contrôle de l'établissement des personnes physiques et des personnes morales sur notre territoire. Je ne vous dis pas ce soir que ces négociations seront faciles, mais je vous dis que le Gouvernement les abordera avec sérénité et détermination.

S'agissant de l'information du Conseil National à l'égard de ce sujet majeur, il est plus que légitime que celle-ci soit la plus complète et la plus régulière possible, dans le strict respect de la Constitution. Le Gouvernement y veillera et c'est pourquoi, par lettre du 20 novembre 2014, j'ai proposé au Président du Conseil National de constituer un groupe de travail mixte qui pourrait se réunir autant que de besoin en amont et en aval des grandes phases des futures négociations. Je ne vois pas ce qui pourrait être ajouté à ce modus operandi, qui est à préciser bien entendu d'un commun accord, l'idée étant clairement de permettre au Conseil National d'être à la fois parfaitement informé et de pouvoir exprimer son avis, ses réflexions, tout au long des discussions au travers, je le répète, de réunions qui auront lieu avant et après

les rencontres entre les négociateurs européens et les négociateurs monégasques qui relèveront exclusivement, conformément à notre Constitution, du Gouvernement Princier.

Je pense que, fort de ce dispositif, le Conseil National sera en mesure de jouer pleinement le rôle qui est le sien, mais je rappelle qu'il s'agit à ce stade d'une proposition à l'égard de laquelle il vous appartient, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, à présent de répondre.

De plus, au final, garantie suprême si j'ose dire, si le Gouvernement parvenait à un projet d'accord d'association qu'il estime favorable à l'intérêt général de la Principauté, le Conseil National aurait en quelque sorte le dernier mot puisqu'un tel accord nécessiterait forcément le vote d'une loi de ratification, conformément à l'article 14 de notre Constitution.

Je souhaite enfin, pour terminer, revenir sur deux sujets évoqués à la fin du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à savoir la recherche d'une « croissance potentielle à long terme » d'une part et l'établissement d'un « plan stratégique et prospectif pour la création de nouvelles surfaces » d'autre part.

S'agissant du premier sujet, il convient en premier lieu de relever d'une manière générale que notre tissu économique est en mutation. La plupart des entreprises industrielles, qui ont conservé leur identité et leur capacité décisionnelle locale propre, traditionnellement composantes de la diversité du tissu économique monégasque souhaitée par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, ont mis en œuvre des modèles d'organisation leur permettant de conserver à Monaco l'essentiel de la valeur ajoutée contenue dans la chaîne de la valeur, mais aussi le niveau de l'emploi, parfois en anticipant une mutation ou une diversification de leurs process dès les années 2000.

Elles sont à ce titre acteurs d'une croissance potentielle à long terme du fait de ces mutations, en ayant fait preuve d'imagination dans leur organisation, avec d'importantes capacités d'innovations et des prouesses en matière d'ergonomie et de gestion des flux en matière logistique.

La vigilance doit alors se porter sur les phases de succession/transmission d'entreprises afin de veiller au risque de fuite des pouvoirs de décision du territoire monégasque. Conserver en effet sur notre territoire les activités à plus forte valeur ajoutée, la maîtrise des activités de recherche et développement liées à des

« pilotes industriels », bancs tests-prototypes ou sites de validation industriels, c'est ce vers quoi s'oriente déjà le tissu économique monégasque.

A cet égard, l'Etat conduit une politique volontariste d'accompagnement des entreprises, au travers de la « Cellule de Veille Entreprises », dont la vocation à terme est la mise en œuvre d'une politique proactive de valorisation des filières d'excellences de la Principauté et de l'identification de cibles de prospection.

Par ailleurs, le Gouvernement réfléchit avec les acteurs concernés sur les activités à forte valeur ajoutée que la Principauté aurait intérêt à accueillir sur son territoire pour maintenir la diversité de son tissu économique.

L'implantation de ces activités implique de facto la mise à disposition de locaux, ce qui m'amène tout naturellement à aborder le second sujet, à savoir la définition d'un plan stratégique et prospectif pour la création de nouvelles surfaces.

Comme vous le savez, la construction d'un immeuble de bureaux de 7.700 mètres carrés au sein de l'îlot Pasteur est programmée ainsi que des locaux à usage professionnel dans l'îlot Charles-III, Annonciade II et dans les étages inférieurs des opérations domaniales projetées.

Outre ces exemples concrets, je vous précise sur un plan plus général et stratégique que la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité va établir une nouvelle version du document intitulé « La Politique d'Equipement de la Principauté de Monaco », dont la dernière mise à jour a été présentée à l'automne 2003. L'urbanisation des anciens terrains ferroviaires s'achevant, il est en effet opportun de formaliser les réflexions prospectives d'ores et déjà engagées à l'horizon 2025. Ce travail prospectif de longue haleine a été initié, cet été 2014, par ladite Direction.

Concrètement, il s'agit – à partir d'un diagnostic fondé notamment sur un ensemble d'éléments sociodémographiques et économiques – d'établir un nouveau schéma directeur d'aménagement et d'imaginer les futurs possibles de la Principauté afin d'inscrire les actions programmatiques et d'aménagement dans une stratégie claire et cohérente sur le moyen et long terme, dans le respect des objectifs sociaux, urbains, économiques et environnementaux exprimés par le Gouvernement. Il précise et motive les besoins qui en découlent en

matière de transports, d'équipements, de services, de logements et de surfaces dédiées aux activités. Il présente le projet urbain.

Compte-tenu de la rareté du foncier étatique aujourd'hui disponible, contrairement à la situation de 2001 et de 2003, il est à parier que l'Etat ne pourra se passer à l'avenir d'une stratégie foncière pro active : interventions publiques d'aménagement ou de restructuration après acquisition (préemptions, acquisitions amiables, etc.).

Il va de soi que le Gouvernement évoquera cette étude au Conseil National avant que sa version définitive ne soit élaborée.

En conclusion, je voudrais insister sur le fait que le Gouvernement, en élaborant son budget pour l'année 2015 dans la lignée du Budget Rectificatif 2014 continue d'afficher une vision à la fois pragmatique et ambitieuse pour l'avenir de la Principauté en mettant notamment l'accent sur les investissements productifs.

Le fait d'avoir retrouvé l'équilibre budgétaire doit nous encourager à ne pas relâcher nos efforts, sachant que l'objectif est de revenir à un excédent structurel durable qui a permis la constitution du Fonds de Réserve Constitutionnel, garant de l'indépendance de la Principauté.

C'est ainsi que le Gouvernement pense avoir, dans le respect des orientations établies et fixées par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, pris en considération, Monsieur le rapporteur, les observations formulées par le Conseil National.

Les priorités de nos deux Institutions se rejoignent, nous avons pu le constater à l'énoncé de nos présentations Monsieur le rapporteur. Je crois donc qu'il nous faut poursuivre le travail qui est le nôtre, dans un état d'esprit constructif dont nos dernières séances privées et, je l'espère, les Séances Publiques à venir, ont été et seront une bonne illustration.

Il importe en effet que les Monégasques, les résidents, les entrepreneurs, les investisseurs et les salariés puissent avoir confiance en l'année qui s'annonce pour que la situation de la Principauté demeure privilégiée dans un contexte international malheureusement toujours aussi fragile.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce Budget Primitif 2015, je souhaiterais une nouvelle fois remercier Monsieur BURINI pour l'important travail réalisé, en espérant avoir répondu à l'ensemble des demandes formulées par la Commission qu'il préside.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, de votre réponse et de votre déclaration.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, souhaitez-vous répondre, comme la tradition le veut, aux propos précis et longs de Monsieur le Ministre ?

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse extrêmement détaillée, au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Je ne vais pas entrer dans le détail mais je souhaiterais réagir sur un certain nombre de points. Je suis avant tout étonné que vous ayez pu comprendre dans le rapport « qu'il n'y avait pas de pilote dans l'avion » car si tel était le cas en tant que co-pilote je crois que les élus s'en seraient rendu compte avec effroi puisqu'on ne parle pas ici de drone, évidemment. En outre, il n'est pas question non plus de supprimer le plan gouvernemental d'action, lequel est un document remettant, comme vous le soulignez, Monsieur le Ministre, la forme littéraire. Or, étant moi-même vous l'avez rappelé, évoqué, amateur de littérature, je souhaitais simplement exprimer qu'entre le mouvement symboliste et le mouvement naturaliste un juste milieu pourrait être trouvé. Vous savez, d'ailleurs, dans BALZAC, j'ai toujours pensé qu'on ne parlait en réalité que d'argent et de rente parce qu'il y a des chiffres, il y a beaucoup de chiffres.

Par exemple, la politique de l'Union Européenne, on l'aurait peut-être plus développée, elle aurait pu être étayée dans le plan gouvernemental d'action, par des chiffres, les moyens de mise en œuvre, les études, etc... en expliquer la stratégie des échéances plus en détail peut-être, c'est ce genre de présentation dont je parlais. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour souligner comme vous le rappelez qu'il est fondamental que le Conseil National soit partie prenante dans le processus de négociation avec l'Union Européenne.

Alors, j'ai relevé également que la proposition de loi sur le Multi Family Office est examinée par le Gouvernement de manière approfondie, il ne faudrait pas cependant que le projet soit dévoyé et vidé de sa substance suite à des pressions, disons, vernaculaires.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, lorsque vous dites que nos dépenses sont certaines alors que nos recettes sont plus hypothétiques. Je crois que la crise de 2009 avait permis de nous faire prendre conscience de ce qui était de l'ordre de la structure et de ce qui était de l'ordre de la conjoncture. C'est bien pour cela que la croissance

potentielle à long terme dont vous parlez ne devrait pas essentiellement reposer sur l'immobilier, valeur aujourd'hui, vous en conviendrez, encore structurelle et encore prépondérante de notre économie. J'ai cru comprendre, et nous partageons cette opinion, que le Gouvernement en était conscient et partageait la préoccupation du Conseil National pour trouver et attirer de nouvelles recettes tout en pérennisant, évidemment, nos ressources de revenus actuels.

Autre volet des dépenses, évidemment, le rapport ne parle pas de rigueur mais incite plutôt le Gouvernement à conserver une stricte maîtrise des dépenses publiques. Par exemple, à titre personnel je me demande si la sous-traitance quelques fois ne coûterait pas moins cher à long terme dans le domaine des études afférentes aux travaux publics.

J'ai bien évidemment noté aussi, avec satisfaction, les décisions et les engagements du Gouvernement suite à nos séances préparatoires et ce dans la lignée du Budget Rectificatif 2014. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de débattre de l'ensemble de ces annonces mais j'aimerais revenir sur le projet Testimonio II. Je suis étonné que vous ayez pu penser que ce projet serait présenté en Séance Publique avant la fin de l'année alors que les réponses du Gouvernement aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ne nous sont parvenues que le 25 novembre. A ce sujet, il ne s'agit pas là d'une simple procédure administrative comme vous le dites, mais d'une loi de désaffectation portant sur un hectare du domaine public. S'agissant de notre dernier « grand baril de pétrole », à titre personnel, ma vigilance quant aux conséquences de cette opération pour les deniers publics sera proportionnelle à l'enjeu du projet même si des logements domaniaux sont en jeu.

J'en ai fini et je vais sans plus attendre laisser la place au débat.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

J'ouvre donc le débat. Mes chers collègues élus qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget, en vous rappelant, comme je l'ai déjà fait en début de séance, que le temps de parole consacré à chaque intervention générale est de 6 minutes dans le cadre présent de la discussion générale.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je commencerai mon propos par le rappel d'un épisode assez désagréable et qui s'est produit lors des séances publiques de septembre dernier. Nous défendions l'idée de l'instauration d'un amendement budgétaire quand M. Jacques RIT, sans doute en service commandé, nous a soupçonnés d'autisme. Au départ, le fait semble anodin. mais si l'on y réfléchit bien, cela implique que tous ceux qui sont en désaccord politique avec lui sont de potentiels malades mentaux. M. RIT, qui est docteur en médecine, confond la minorité avec la patientèle d'un service psychiatrique ! Cela pourrait être drôle mais c'est quand même une curieuse idée de la démocratie et de la liberté d'expression que d'assimiler un contradicteur à un malade mental, en Séance Publique je le rappelle.

Si moi je suis autiste, je crains que de votre côté vous soyez frappé d'amnésie puisque lors de la législature 2002/2008, n'étiez-vous pas l'ardent défenseur du « Contrat d'Objectif » qui impliquait une modification radicale de nos Institutions et à tout le moins sans comparaison avec une extension du pouvoir d'amendement au budget qui n'est, selon moi, qu'une évolution logique des choses. Aussi je vous pose la question : aujourd'hui, qui est le Président de la Commission ? Celui qui défendait sincèrement de vraies idées révolutionnaires il y a quelques années ou celui qui aujourd'hui a tout oublié ? Les Monégasques seraient sans doute heureux de connaître la réponse. Et puis, toujours en Séance Publique, étai-ce à l' élu indépendant que vous êtes – je le suis également – de se charger d'exécuter en public M. ALLAVENA coupable d'avoir simplement fait preuve d'honnêteté intellectuelle ? Décidément, avec vous, la police de la pensée a la matraque facile ! Quant à l'autiste que je suis, il ne vous demande ni excuse, ni regrets : je vous exprime simplement mes remerciements, au nom de la minorité, pour m'avoir donné l'occasion de remettre certaines pendules à l'heure. Je crois qu'il était temps de le faire pour que nos compatriotes et aussi certains de mes collègues saisissent bien qu'il ne suffit pas d'employer un ton docte pour avoir raison et que quand on me cherche, on me trouve !

On me trouvera bien évidemment aussi extrêmement attentif, en tant que Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, quant au devenir de notre usine d'incinération. Une dernière séance privée, pour laquelle je souhaite remercier Madame GRAMAGLIA, nous a apporté certains éléments

extrêmement nouveaux et notamment la possibilité réelle d'enfouir sous terre cette nouvelle usine de traitement des déchets.

Ainsi, et c'était une des demandes principales de notre groupe Union Monégasque, nous pourrions quand même bénéficier d'un nombre de mètres carrés non négligeable pour des surfaces de bureaux indispensables au développement de notre pays. Je dis bravo, mais j'attends avec impatience l'appel d'offres que je ne souhaite pas si contraignant qu'il nous oblige à faire exactement la même chose, c'est-à-dire l'incinération au même endroit.

J'ajoute qu'à titre personnel, je ne suis toujours pas convaincu de l'utilité de maintenir un incinérateur en centre-ville, et j'envoie les Cassandre de notre fameuse indépendance à la lecture des nombreux rapports économiques dont nous disposons où ils pourront constater que nous ne sommes indépendants en rien, ni pour l'eau, ni pour l'électricité et ni pour la force de travail indispensable qui vient des pays voisins. Sur ce sujet comme sur celui qui va suivre, il faut arrêter d'asséner des contre-vérités !

Je disais tout à l'heure, remettre les pendules à l'heure, la transition est heureuse, car c'est ce qu'a brillamment fait le Prince dans Son interview du 19 novembre dernier, notamment sur l'Europe. Les choses sont désormais très claires : un Monégasque sera à la tête de la future négociation, épaulé comme il se doit par le Ministre d'Etat et le Gouvernement dont l'expertise en la matière est essentielle. Le Conseil National devra être très régulièrement, très régulièrement, informé de l'avancement des travaux. Le Souverain a également fustigé sans appel la stratégie de ceux qui utilisent ce dossier pour faire peur à nos compatriotes. Il a même utilisé le qualificatif « hallucinant » ! Il a ainsi très clairement demandé que cessent des pratiques commencées dès la campagne électorale et qui consistaient à faire de Monaco une citadelle assiégée, menacée par le rouleau compresseur européen. En creux, il a souhaité que ceux qui s'expriment en public, dans cette enceinte ou en dehors du pays, le fassent avec un vrai sens des responsabilités et certainement pas en poursuivant une chimérique aventure personnelle.

Certes, la partie ne sera pas facile et nécessitera que le Gouvernement s'entoure de nombreux experts pour mener la négociation et préserver nos spécificités. Ceci devra se faire dans une atmosphère constructive et responsable. Nous avons sans doute pris du retard et dépensé mal notre argent dans certaines campagnes médiatiques aussi coûteuses qu'inutiles. Je l'ai clairement dénoncé en séance privée. Aujourd'hui, il

n'est pas trop tard mais il est grand temps. Oublions les attitudes négatives et anxiogènes d'hier et prenons tous ensemble, mes chers collègues, mes chers compatriotes, avec confiance et discernement, la voie clairement ouverte par notre Souverain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

La parole est à Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai le plaisir d'intervenir après Monsieur GRINDA mais je crois que cette fois je laisserai le plaisir...

M. le Président.- ... Excusez-moi de vous interrompre mon cher collègue, Monsieur le Ministre d'Etat a une déclaration à faire.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai le plaisir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, j'ai une grande joie à vous annoncer, à partager avec vous, le Palais Princier vient d'adresser le communiqué suivant :

« Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse de Monaco ont l'immense bonheur d'annoncer la naissance leurs enfants prénommés Gabriella, Thérèse, Marie née à 17 heures 04, Jacques, Honoré, Rainier né à 17 heures 06. Ces naissances ont eu lieu le 10 décembre 2014, à la maternité du Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco. La Princesse et les enfants se portent bien. Le Prince Jacques, Honoré, Rainier à la qualité de Prince Héréditaire selon l'usage historique établi par le traité de Péronne il reçoit le titre de Marquis des Baux en Provence, la Princesse Gabriella, Thérèse, Marie, deuxième enfant dans la ligne de succession reçoit le titre de Comtesse de Carladès en Auvergne ».

Je voudrais au nom du Gouvernement et en mon nom personnel présenter à Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse nos félicitations chaleureuses et déférentes, adresser nos vœux de bonheur à la Princesse Gabriella et au Prince Jacques, des vœux chaleureux et respectueux de bonheur. Je crois que c'est un grand jour de joie pour Monaco, pour les Monégasques, pour les résidents. Le Gouvernement

invite toutes les personnes vivant à Monaco à partager cet instant historique, ce moment de joie extraordinaire pour nous tous.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Permettez-moi en mon nom personnel et au nom de l'ensemble des élus de m'associer à cette émotion, à cette joie immense ce soir et à présenter à Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse de Monaco notre immense bonheur et nos félicitations déférentes, sincères, chaleureuses, respectueuses et leur dire combien nous sommes émus qu'ici nous puissions leur transmettre ce message et leur dire que l'ensemble de la communauté nationale s'associe à l'ensemble des élus ce soir. Ce moment restera comme un jour véritablement unique dans notre mémoire et leur dire également que cette date marque la continuité de la dynastie des Grimaldi à laquelle l'ensemble de la communauté nationale est particulièrement attaché, soudé comme jamais depuis 714 ans et leur dire ce soir. Je veux également associer aussi l'ensemble des permanents qui ont vécu cette journée autour de nous, de façon très particulière et dire que ce soir nous sommes émus, heureux, tout simplement.

Si vous le voulez bien mes chers collègues, après avoir consulté Monsieur le Vice-Président en vertu de l'article 43 du Règlement intérieur, je vous demande de suspendre cette séance pour quelques minutes, nous allons aller sur la terrasse au 4^{ème} étage pour assister aux coups de canons qui saluent la naissance de la Princesse Gabriella et du Prince Jacques, les héritiers du trône aujourd'hui.

Merci.

(Applaudissements).

—
(La séance est suspendue à 19 heures 25)

—
(La séance est reprise à 19 heures 57)

M. le Président.- Juste pour vous informer mes chers collègues que la retransmission en direct est interrompue puisque sur le canal local il y a d'autres choses à mettre en place et donc la séance est

retransmise sur Internet pour ceux qui veulent la suivre et je donne bien entendu la parole, puisque je l'avais interrompu, à Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens d'abord à amener l'objet, le témoignage de ce moment merveilleux que nous venons de partager...

M. le Président.- ... Vous avez raison !

M. Claude BOISSON.- ... C'est dans un état sobre que je continue en vous disant précisément, Monsieur le Président, que si vous voulez m'interrompre pour toute information complémentaire à tout moment je le fais volontiers.

En effet, Monsieur le Ministre, nous avons passé une vingtaine d'heures de travail pour préparer ce budget et on pourrait imaginer, compte tenu de tous les sujets qui ont été abordés, que tout a été dit, tout a été fait, mais en réalité rien n'est figé les jeux ne sont pas faits et l'intérêt de ces Séances Publiques est que nous allons pouvoir aborder tous ces sujets de façon à ce que nous puissions parler de nos positions respectives et des décisions qui sont prises.

Le Budget Rectificatif, comme il est dit, est là pour rectifier donc on pourrait considérer que c'est du passé mais en réalité non, ce n'est pas du passé car il faut se souvenir que lors de ce Budget Rectificatif suite à certaines tensions entre les deux Institutions vous aviez apporté un certain nombre de réponses fort satisfaisantes. C'était des engagements, des informations officielles qui se traduisent aujourd'hui concrètement dans ce Budget Primitif à travers des chiffres et à travers des engagements. Je pense que ce Budget Primitif est en réalité une véritable, sur certains sujets, continuation du Budget Rectificatif. D'ailleurs vous apportez, Monsieur le Ministre, un certain nombre de réponses et d'informations dans votre rapport que j'ai découvert sur le siège parce que je n'ai pas la possibilité de guetter ce rapport durant la journée, devant l'ordinateur et, en effet, nous y trouvons un certain nombre d'informations très intéressantes.

Toutefois, je pense qu'au-delà de ces informations de ce rapport, lors de ces Séances Publiques, l'intérêt va être non seulement d'observer les objectifs mais de voir de quelle manière ces objectifs sont réellement concrétisés. Il y a bien sûr un certain nombre de sujets qui méritent un approfondissement. J'en prendrai deux en exemple : en matière de logement, certes des efforts

ont été faits, vous avez apporté des réponses très intéressantes ces derniers mois mais je rappelle que je ne me contenterai pas – et je suis sûr que je ne suis pas le seul – à faire l'addition d'un certain nombre de logements, je pense que l'essentiel, et nous le verrons tout au long de ces débats, c'est d'essayer de voir la corrélation qu'il y a entre la demande et l'offre. Vous avez une offre très complète puisqu'il y a des immeubles en construction, il y a les préemptions, il y a également les appartements de récupération mais il y a aussi de la demande. C'est bien que vous ayez tenu compte de nos exigences car nous avons évité ainsi une certaine pénurie.

En ce qui concerne la priorité nationale c'est un peu pareil, c'est un sujet qui revient régulièrement et je pense, il faut le dire, que ce n'est peut-être pas encore entré totalement dans l'esprit de tous les décideurs. Il est important que l'on prenne par exemple pour référence ce qui se fait au Conseil National dans le cadre de la Cellule de Veille de la Priorité Nationale. C'est-à-dire que nous écartons, il est écarté, toutes les demandes fantaisistes, tous ceux qui cherchent et attendent de l'assistantat mais par contre, il faut prendre en compte ceux qui sont vraiment en attente d'un emploi et il y a des Monégasques qui ont actuellement besoin de trouver des solutions. Il faut donc, aussi bien sur le plan de l'emploi, tenir compte des justes compétences et en ce qui concerne les marchés, des justes prix.

Dans ces débats nous aurons bien sûr à cœur de mieux comprendre au-delà de votre rapport quelles sont les perspectives, quelles sont les orientations des grandes institutions comme celles de la S.B.M., de Monaco Telecom car il en va de l'avenir de ces institutions mais également de leurs salariés.

De même, nous avons besoin de mieux comprendre en matière de commerce ce qui va survenir, notamment à travers le projet du Centre Commercial mais également au niveau des industries, de savoir ce qui va être viable et ce qui ne le sera pas et quels seront les moyens que vous donnerez à ceux qui sont vivables.

Je pense que ce budget permettra essentiellement lors des échanges, de vérifier le respect des engagements qui ont été pris par le Gouvernement et la manière dont ils seront concrétisés.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BOISSON.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Il paraît que Monaco va devenir membre de l'Union Européenne, c'est le discours que j'entends encore malheureusement trop souvent et qui a germé dans l'esprit d'un certain nombre de compatriotes mal informés. Ce discours risque de faire quelques dégâts si l'on ne coupe pas court à la rumeur, et pourtant nos deux Institutions qui ne se sont pas réunies pour commencer l'examen de ce Budget Primitif 2015, et par conséquent ne sont pas responsables de cet état de fait. Je le redis donc ce soir une fois pour toutes, il n'en a jamais été question. Il est en revanche manifeste qu'un certain nombre d'entreprises industrielles monégasques dans des domaines divers comme le cosmétique, les médicaments, l'alimentaire ou les transports, souffrent aujourd'hui d'une situation bancaire puisque les accords bilatéraux passés il y a bien longtemps avec les Autorités françaises et qui permettaient la libre circulation des marchandises à l'exportation sont aujourd'hui mis à mal car la France est membre à part entière de l'Union Européenne et par conséquent, comme les autres pays membres, elle doit se soumettre aux règles communautaires qui dénoncent les accords autrefois conclus d'Etat à Etat.

Notre Souverain, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II l'a encore déclaré récemment, l'économie monégasque doit être diversifiée et en ce sens, il n'est pas question de laisser tomber le secteur industriel qui participe à cet équilibre.

En effet, je vous rejoins Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, l'industrie est importante par les emplois qu'elle génère, les recettes pour nos caisses sociales, la T.V.A. et les impôts sur les bénéfiques. J'ajouterai que les retombées induites sont considérables puisque nombre de cabinets de conseils, d'avocats, d'écoles proposant de la formation et de manière plus générale de sociétés de services sont utilisés par les industriels, sans oublier les commerces et une multitude de snacks et de restaurants qui travaillent la semaine avec le personnel des industries.

Les négociations qui vont probablement s'ouvrir avec l'Europe si le mandat est accepté doivent donc être appréciées à leur juste valeur, menées à bien elles devraient donner une sacrée bouffée d'air au secteur industriel qui en a malheureusement bien besoin. Elles doivent aussi impérativement et sans concession nous permettre de conserver nos spécificités qui sont pour l'essentiel la priorité nationale à l'emploi et au logement, la maîtrise totale de l'installation physique

et morale pour les professions réglementées. Pour la majorité du Conseil National, c'est à prendre ou à laisser, il n'y a pas d'alternative et c'est avec beaucoup de fermeté mais aussi de courtoisie, de sérénité, d'espoir, que notre Président entend être associé, par des points d'étapes réguliers, à l'évolution des négociations.

Venons-en maintenant aux sujets qui nous ont apporté récemment quelques satisfactions. Je tiens tout d'abord à saluer l'intelligence du Gouvernement et de la majorité du Conseil National qui ont préféré scinder en deux le texte sur la protection des personnes handicapées et prendre le temps de bien réfléchir à la partie liée à l'accessibilité afin de pouvoir nous la présenter équilibrée, applicable mais adaptée à notre territoire.

Dans un autre domaine, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous remercier pour avoir créé l'observatoire du commerce, mesure programmatique de la majorité Horizon Monaco que nous n'avons eu de cesse, pour des raisons évidentes liées à une totale désorganisation commerciale, de réclamer à cor et à cri depuis notre élection.

J'accueille aussi avec soulagement la sage décision que vous avez prise de finalement renoncer à faire racheter les actions inaliénables de la S.B.M. par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Les raisons sont multiples pour ne pas accéder à votre demande, la première étant que cela fausse la lisibilité du budget, mais ce n'est pas la principale. Je n'y reviendrai pas ici, nous en avons déjà assez débattu.

Pas grand-chose à redire sur le logement dans la mesure où l'opération L'Engelin est en cours et où un certain nombre de projets plus petits qui nous permettront de nous doter d'une réserve domaniale nous ont aussi été proposés. Un bémol avec le projet Ida qui s'étire en longueur et que nous aimerions aussi voir aboutir.

Enfin, comme le soulignait notre rapporteur, je voudrais moi aussi saluer la pugnacité de notre Président de la Culture qui a porté avec brio le projet de la nuit blanche qui verra finalement le jour l'année prochaine en cette période.

Il y a malheureusement encore des sujets qui fâchent et non des moindres.

En effet, si du côté du port de Fontvieille l'embellie est confirmée, l'état de délabrement de l'héliport qui devrait être une vitrine de ce que Monaco sait faire de mieux en matière d'accueil, est totalement inacceptable. Je compte y revenir, bien entendu, dans les débats à venir.

On pourrait parler aussi de l'avancement chaotique d'un certain nombre de projets de loi pourtant essentiels pour la Principauté liés notamment à la modernisation de l'économie au numérique ou encore à la modification de la loi sur une aptitude qui est en l'état pénalisante pour les employeurs.

Les débats à venir nous permettront, je n'en doute pas, de nous faire une idée précise de l'avancement de vos travaux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur CLERISSI.

La parole est à Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Je reviendrai en premier lieu sur la qualité des relations qui se sont établies entre le Gouvernement et la Haute Assemblée, celles-ci ont significativement évolué au cours de l'année avec un changement d'attitude et surtout de méthode au détour de l'été. L'amélioration de la qualité de nos relations au cours des derniers mois a permis de nombreuses avancées au regard de l'intérêt supérieur de notre pays. Chacun faisant – pour reprendre une de vos expressions, Monsieur le Ministre – un pas vers l'autre pour tendre vers l'accord des volontés, tel que prévu par notre Constitution.

Mais revenons-en au budget, celui-ci est présenté en excédent, témoignant de la relative bonne santé de nos finances mais également des efforts qui ont été faits au cours de ces dernières années pour contenir les dépenses de fonctionnement tout en préservant une part importante aux dépenses d'équipement pour la Principauté.

C'est avec intérêt que je note que nous avons été suivis dans nos demandes concernant l'accélération du programme de construction de logements domaniaux avec le démarrage des travaux de l'opération L'Engelin qui devrait être livrée fin 2017, la recherche de solutions pour la réalisation d'opérations intermédiaires et l'augmentation des crédits dévolus aux études du projet Grand Ida. A noter enfin l'inscription de crédits dévolus au projet Testimonio II qui pourrait être livré en 2019.

Alors que rien n'était prévu, c'est plus de 300 appartements neufs supplémentaires que pourront ainsi être livrés entre 2015 et 2019 et viendront s'ajouter aux appartements de l'opération Odéon et aux logements de restitution dont il conviendra d'accélérer les rénovations.

Dans le domaine du social et de la santé, nous ne pouvons qu'être satisfaits du vote du projet de loi n° 893, sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées sur lesquelles la majorité s'était engagée. Ce texte témoigne de notre volonté commune de donner aux personnes handicapées la possibilité de s'épanouir dans leur vie personnelle et leur vie professionnelle et représente un témoignage fort vis-à-vis de nos voisins européens de l'engagement social et de l'esprit de solidarité de notre Souverain, du Gouvernement Princier et de la Haute Assemblée.

Je tiens également à souligner l'état d'esprit positif qui anime les réunions du groupe de travail que je préside concernant le suivi du projet du nouvel hôpital. Ce projet, qui je le rappelle pèsera lourd sur les finances de l'Etat, témoigne lui aussi de notre souci commun de maintenir un niveau d'excellence quant à l'offre de soins en Principauté. Dans ce domaine il n'est pas question de faire de mauvaises économies ou de remettre en cause le programme établi mais d'essayer, par des échanges constructifs, d'aboutir à un projet réaliste et le plus rationnel possible dans le cadre du futur schéma d'orientation sanitaire et dans la perspective du passage à la T2A et de ses conséquences sur l'économie de la santé. Ce nouvel hôpital représente, au-delà des services qu'il rendra à nos concitoyens, un élément important au regard de l'attractivité au même titre que la stabilité de nos Institutions, de notre place financière, de la sécurité de nos rues ou la qualité de notre système éducatif.

Ainsi, on ne peut que se féliciter de l'adoption dans le domaine éducatif d'un plan numérique scolaire ou de la transformation en projet de loi de la proposition sur le prêt étudiant qui viendra encore renforcer la qualité de notre système éducatif comme en témoignent les résultats très positifs obtenus chaque année par l'Education Nationale.

Pour autant, un certain nombre de remarques s'imposent.

Concernant les domaines financiers, force est de constater que la moitié de nos revenus dépendent de la taxe sur la valeur ajoutée, autrement dit la T.V.A.. Si, récemment, nous avons pu bénéficier d'un effet taux positif, une baisse de ce dernier aurait des conséquences non négligeables sur nos finances. De

plus, une part non négligeable de ces recettes dépend de la T.V.A. immobilière et si les perspectives dans ce domaine semblent favorables pour les années à venir il convient d'envisager une diversification de nos activités en favorisant une politique d'attractivité d'entreprises à forte valeur ajoutée et le développement de l'activité commerciale, notamment au travers du projet d'extension du Centre Commercial de Fontvieille.

A cet effet, comme l'a rappelé le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, nous sommes dans l'attente des réponses du Gouvernement sur le projet de loi de modernisation de l'économie.

Il me faut encore déplorer le climat social qui règne à la S.B.M.. L'absence d'avancée dans la réorganisation des jeux ou dans la négociation d'un statut unique, le non-respect de la priorité nationale, les incertitudes sur les emplois... mais nous y reviendrons à l'occasion de nos débats.

Je souhaite qu'à l'occasion de nos débats nous obtenions confirmation des engagements qui ont été pris et que nous trouvions de nouvelles pistes dans le très strict respect des prérogatives de chacun pour aller de l'avant et garantir ensemble un avenir serein à notre Principauté et à ses habitants. C'est là tout mon engagement auprès de nos compatriotes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

La parole est à Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Un budget ce sont d'abord des chapitres, des lignes budgétaires, une succession de chiffres plus ou moins abstraits. Si l'on devait en retenir un, un seul, sur ce Budget Primitif 2015, pour ne pas douter de la santé économique de notre pays et au passage d'une meilleure relation, eh bien ce chiffre ne serait pas en euro mais en nombre de pages. Le nombre de pages du rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, notre collègue Marc BURINI, 24 pages, jamais un rapport des finances n'a été aussi court, votre réponse également, Monsieur le Ministre, il faut le souligner et ceci n'était qu'un petit clin d'œil au regard passé de nos budgets.

En cela il faut voir un signe comme quoi le courant passe à nouveau entre nos deux Institutions et si des divergences de vue ont pu apparaître en tout début de mandature, celles-ci s'estompent peu à peu.

Ce budget n'est pas parfait certes, mais un budget peut-il l'être ?

Comme le diraient nos amis cambistes il est somme toute conforme à nos attentes. Pour autant, il n'évacue pas les inquiétudes sur certains sujets de l'actualité, sujets très sensibles comme sur l'Union Européenne, le nouvel hôpital, l'extension en mer, le logement, l'industrie, la S.B.M. et d'autres. Nous les avons déjà évoqués lors de séances privées et nous n'allons pas manquer d'y revenir et d'en débattre lors de ces séances budgétaires.

Quelques mots toutefois sur deux d'entre eux : le Grand Ida et la problématique des enfants du pays. Je sais qu'il est de coutume de ne pas rapporter des cas précis au sein de cet hémicycle, je vais donc me conformer à la règle mais sachez, Monsieur le Ministre, que nous recevons régulièrement ces enfants du pays sur le problème du logement. Moi-même, j'ai été saisi par une famille qui vit depuis des années dans des conditions indignes de notre pays ; que j'ai également été interpellé par un couple de personnes âgées qui devra sans nul doute quitter le pays avant la fin du mois de décembre faute de solution... ce pays où ils ont toujours vécu, laissant derrière eux enfants et petits-enfants. Nous ne pouvons qu'exprimer un sentiment de gêne devant ces personnes qui contribuent et ont contribué à la réussite de Monaco. Il y a urgence, Monsieur le Ministre, relever la ligne de crédit sur cette opération est déjà un pas mais il faut aller vite, plus vite, et prendre rapidement la décision de lancer cette opération afin de ne plus ressentir cette gêne lorsque nous croisons leur regard, car qu'avons-nous à leur proposer aujourd'hui, Monsieur le Ministre ? Rien ! Pour ma part, j'estime que tous ceux qui sont nés ou ont vécu à Monaco doivent y avoir un droit de cité, gardons cela en mémoire.

Le second sujet, évidemment, ce sera la Fonction Publique. Dans l'année qui s'annonce, le projet de loi sur la modernisation du statut des fonctionnaires devrait être soumis au vote de la Haute Assemblée. Ce texte, même s'il n'est pas d'une grande ambition, a le mérite de clarifier certaines situations, d'en inscrire d'autres dans le marbre et donc de mettre l'ancien texte, vieux de pratiquement 40 ans, au rang des souvenirs... Il était temps.

Nous avons commencé depuis la semaine dernière à prendre connaissance de vos réponses aux questions posées par la Commission des Intérêts Sociaux et des

Affaires Diverses, commission présidée par mon collègue Thierry POYET, nous ne manquerons pas de revenir vers vous après analyse. Là aussi il y a urgence, Monsieur le Ministre, car il est important que les fonctionnaires soient enfin dotés d'un statut moderne et adapté aux exigences du monde d'aujourd'hui. Dans la reconnaissance qu'ils attendent, vous avez fait un pas vers eux, Monsieur le Ministre, lors du Budget Rectificatif 2014, ils attendent maintenant confirmation.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

La parole est à Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

L'article 4 de notre Constitution prévoit que, je cite, « le pouvoir législatif est exercé par le Prince et le Conseil National ».

S'engager en politique puis devenir Conseiller National, c'est donc participer à ce que son pays se dote d'un cadre législatif performant qui lui permette de progresser économiquement et socialement. C'est aussi user de toutes ses ressources pour engager le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne application de la loi.

Nos rencontres lors des séances budgétaires nous donnent l'occasion d'en discuter, deux fois par an ce n'est pas beaucoup, mais c'est peut-être suffisant pour faire passer publiquement des messages forts.

En 2011, a été votée la loi 1.382 relative à la prévention des violences domestiques. Je ne pense pas vous prendre au dépourvu, Monsieur le Ministre, car vous savez combien ce sujet me tient à cœur et, comme vous l'a mentionné Monsieur BURINI dans son excellent rapport : « en politique, mieux vaut se répéter que se contredire » j'en parle jusqu'à ce que j'obtienne.

Depuis cet été, soit près de trois ans après la promulgation de la loi, l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales, A.V.I.P., a été créée. Je remercie les membres fondateurs pour leur implication dans la lutte contre les violences domestiques. Cette association va accompagner les victimes dans leurs démarches judiciaires, éditer des brochures et cela dans le cadre de l'article 45 de la loi. Or les articles 46 et 47 précisent que doivent avoir

lieu des formations régulières des professionnels de santé ainsi qu'une information annuelle dans les établissements scolaires pour la prévention et la détection précoce de ces violences. Sur cela, rien ne s'est concrétisé à ce jour.

Une enquête en Angleterre a pourtant conclu que les jeunes parlaient plus facilement de leurs problèmes quand ils avaient pu assister à une intervention sur ce thème.

Lors de la conférence de presse de novembre, vous avez mentionné, Monsieur le Ministre, l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre la résolution 1.325 du conseil de sécurité de l'O.N.U. qui traite notamment de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants lors de conflits, alors, autant vous entraîner dans notre pays !

Je vous invite donc à mettre effectivement en application ce que ces deux articles essentiels prévoient et à réfléchir sur une subvention en adéquation avec la mission de l'A.V.I.P.

Les coûts engendrés par les mesures inscrites dans cette loi ne doivent pas constituer un frein à leur mise en place. Ce ne serait pas acceptable pour la majorité du Conseil National, surtout si l'on se réfère aux subventions versées à une association et qui avoisine un peu plus de 1 M€ sur deux lois budgétaires à deux mois d'intervalle.

Recevoir une subvention de l'Etat lorsque l'on est une association caritative ou humanitaire, c'est s'engager. S'engager à être responsable dans ses prises de décisions. S'assurer que sa mission sera faite avec un minimum de frais de fonctionnement et un maximum de retombées humanitaires. Monsieur le Ministre, avez-vous eu l'occasion de regarder cette publicité nordique qui se résume assez bien par « malgré toutes les bonnes volontés, ne peut pas faire du caritatif ou de l'humanitaire qui veut » ? Je souhaite que le Gouvernement s'attelle aujourd'hui à responsabiliser les dirigeants d'associations subventionnées pour que leurs objectifs soient à la hauteur de leurs moyens. En quelques sortes mieux évaluer le rapport coût subventionné/effet public utile.

Le contrôle du résultat ne nuit pas, bien au contraire. Il permet de valider un choix, et d'en tenir compte à l'avenir, pour reconduire, ou arrêter une subvention avec l'argent public.

Je suis évidemment favorable à toute aide humanitaire qui pourra être apportée dans les pays où la vie n'est pas facile, où les droits des femmes et des enfants et de toute autre personne vulnérable ne sont pas garantis, favorable à toute aide pour que ces

personnes puissent vivre mieux, puissent se nourrir et avoir accès aux soins. mais je suis aussi favorable à ce que cela soit fait à bon escient. Quelles sont les conditions pour recevoir une subvention, et comment le Gouvernement évalue-t-il les montants alloués? A quelle fréquence le Gouvernement envisage-t-il de présenter à la Haute Assemblée des lignes budgétaires concernant des subventions soi-disant exceptionnelles sans s'être assuré de la viabilité de l'association ?

Où en sommes-nous de l'audit demandé à maintes reprises par des élus de cette Assemblée ? 1 M€ de subvention à une association au motif que cela permet à Monaco d'être présent à l'international sans vraiment connaître les retombées humanitaires, c'est beaucoup demander aux élus de cette Assemblée.

Même si j'ai pris connaissance de la nomination d'un trésorier monégasque au Conseil d'Administration de cette association, je souhaite faire Je fais un petit rappel à la loi n° 885 du 29/05/1970 relative au contrôle financier des organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention de l'Etat qui précise dans son article premier que, je vais quelque peu résumer « Aucune subvention ne peut être, avant que le contrôleur général des dépenses n'ait donné son avis motivé, au vu du bilan et des comptes annuels de l'organisme concerné. »

Par voie de conséquence, il me semble nécessaire de s'assurer qu'il puisse effectuer son travail de la meilleure façon possible afin d'éviter que le budget de l'Etat ne doive pallier des erreurs de gestion récurrentes de certaines associations qui pourraient à la longue poser un problème budgétaire. Nous avons là un devoir d'équité. Je parlais plus tôt du rôle d'un Conseiller National, et je crois bien qu'au-delà d'être une force de proposition, d'étudier les projets de loi, nous devons veiller à ce que le budget de l'Etat soit utilisé de manière équitable et rationnelle avec pour priorité le bien-être de nos compatriotes et de notre économie, l'un n'allant pas sans l'autre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Madame FRESKO-ROLFO.

Qui souhaite à présent intervenir ?

Madame AMORATTI-BLANC nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers, chers collègues,

L'article 38 de notre Constitution prévoit que notre budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté et c'est bien de cette politique, de la vision et de la stratégie qui doivent nécessairement l'accompagner dont je souhaite vous parler ce soir.

L'attractivité de Monaco et la stratégie économique qui est la nôtre font partie des priorités au même titre que le logement et la priorité nationale. Je me questionne ainsi, par exemple, sur la stratégie du Gouvernement au sujet de la rareté et le coût des plateaux destinés aux entreprises. Devant la pénurie de foncier qui est la nôtre, quelle est la stratégie de reconversion de sites existants, à destination des entreprises ? Notre politique économique, c'est aussi la question du Multi Family Office, sur lequel j'attends un point d'avancement de votre part.

En tant que Vice-Présidente de la Commission des Relations Extérieures j'évoquerai comme à chaque fois quelques points concernant l'attractivité tournée vers l'international, car il est essentiel de développer une meilleure communication sur les réalités monégasques au travers des instances internationales.

L'attractivité de la Principauté, c'est aussi notre capacité à former nos futures élites, et à les faire revenir. Sur ce point bien précis, je souhaite aussi que vous nous fassiez part de vos solutions et non plus de vos intentions sur un sujet qui m'est cher, celui de la mobilité des étudiants monégasques.

Vous le savez depuis fort longtemps, le caractère extracommunautaire de nos ressortissants les freinent souvent dans le choix de leurs études à l'étranger et les pénalise de façon injuste avec une différence de coût significative par rapport aux étudiants Européens. Il reste toujours très compliqué et difficile de faciliter la mobilité des étudiants et aussi des travailleurs monégasques à l'étranger.

Cela ne se fait toujours qu'au cas par cas, c'est une situation qui ne peut perdurer indéfiniment. La récente loi sur le prêt étudiant n'a pas vocation à pallier ce problème récurrent. Cet ensemble de points doit attirer notre attention dans le vaste débat sur la question européenne. Vous savez que nous sommes très attachés au principe d'être associés aux discussions et négociations, car les facettes du problème sont multiples.

Je terminerai mon intervention par une réflexion concernant à nouveau le respect de l'avenir de notre communauté nationale. Notre action doit s'attacher à

développer notre économie, la diversifier, en sécurisant au mieux les parcours professionnels de nos compatriotes.

Les questions de restructuration dans l'actualité récente nous obligent à avoir une réflexion sur ce point.

Comment continuer à nous développer dans le respect de notre modèle, de nos principes ?

Je pense bien entendu à Monaco Telecom, entre autres, dont chacun partage la nécessité d'une évolution, mais pour laquelle, à ce jour, nous n'avons que peu de détails si ce n'est un joli numéro de charme donné par son nouveau dirigeant mais sans aucune visibilité. Monsieur le Ministre, vous l'avez bien compris, c'est dans les situations favorables qu'il faut se poser des questions d'avenir, qu'il faut anticiper et prévoir.

Un record de recettes qui franchit la barre symbolique du milliard, comme vous l'avez dit, une croissance de 9,3 % par rapport à l'année dernière, une situation économique florissante, sont autant d'éléments dont nous devons nous féliciter, mais qui doivent nous forcer à réfléchir à notre stratégie, notre vision, pour travailler ensemble au développement de la Principauté, C'est ce qui assurera aux Monégasques le choix pour leur évolution professionnelle dans tous les domaines dans leur pays.

J'attends, comme mes collègues, que ces débats soient riches et constructifs dans le respect de l'intérêt général.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

La parole est à Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Un peu d'histoire tout d'abord :

La Société des Bains de Mer et le cercle des étrangers a été historiquement une manne pour la Principauté et ses habitants.

Dès sa création, un cahier des charges très fourni prévoyait que cette société devait, entre autres, entretenir les routes, s'assurer de l'éclairage public, du ramassage et du traitement des déchets en plus de contribuer aux finances de l'Etat.

Une date marquante est le 14 février 1869 où le Prince Charles III décréta la fin de l'imposition directe pour ses sujets.

Depuis lors, cette société contribue à un très haut niveau aux financements divers de la Principauté, pour ne citer que les plus évidents : directement par versement au Budget de l'Etat d'une partie de ses bénéficiaires ; directement par l'emploi de monégasques, de conjoints et de résidents, mais aussi de travailleurs français et italiens, soit un total de 3000 personnes ; indirectement par le paiement des charges sociales de ses employés, tant en ce qui concerne la maladie que la retraite.

Le capital est majoritairement détenu par l'Etat, un conseil d'administration est nommé et la direction est assurée par un Président délégué.

Schématiquement, trois branches la composent. Le secteur des Jeux, le secteur hôtelier et le secteur immobilier (en cours de développement).

Ces rappels succincts permettent d'apprécier rapidement cette Société.

J'en viens maintenant au présent et surtout à l'avenir :

A aucun moment, il n'est précisé que les composantes de l'Etat, tant Gouvernement que Conseil National, gèrent directement cette entreprise.

Or, depuis des dizaines d'années, la S.B.M. est un terrain de jeu où Gouvernement et Conseil National jouent à se rejeter la patate chaude, où les surenchères et les menaces se succèdent, où les plus vils grenouillages se développent, où les manipulations de toutes sortes font flores, où les luttes politiciennes (et je ne dis surtout pas politiques) servent des intérêts divers et divergents.

Des membres du Gouvernement, des membres du Conseil National, des responsables (ou plutôt des irresponsables) politiques, des hommes d'affaires, des cadres, des membres du Conseil d'Administration font souffler le chaud et le froid, manipulent, contrôlent, déstabilisent, désinforment à longueur d'année, tiennent en otages les employés. Personne n'est réellement dupe mais la bonne société monégasque feint de croire que cette société a un fonctionnement normal.

Pour ce qui nous concerne, au Conseil National, arrêtons de faire croire que nous sommes là pour modifier des carrières. Arrêtons de tenter de modifier ces carrières. Arrêtons de demander des créations de postes, de mettre en route des écoles de jeux qui ne

font que diluer les revenus des employés de jeux de base. Arrêtons de créer de faux espoirs. Arrêtons de répandre ou de construire des rumeurs.

Il faut mettre un terme à ces dysfonctionnements ! Il faut avoir collectivement le courage de remettre cette société dans une situation concurrentielle et adulte.

Les résultats opérationnels sont mauvais depuis plusieurs années cela n'est un secret pour personne.

Laissons cette société, par ailleurs cotée en bourse, vivre sa vie de société dans le respect des lois de notre pays, au premier rang desquelles la priorité d'emploi pour nos compatriotes.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale doivent recevoir un mandat clair de l'actionnariat lors de leurs nominations.

Ce mandat doit préciser clairement les buts à poursuivre sous forme de points précis (financiers, sociaux...). L'actionnariat doit préciser une durée pour obtenir réalisation de ces points. Au terme de la période définie, trois ou cinq années sans doute, l'actionnariat (au premier rang duquel l'Etat monégasque, bien sûr) doit apprécier les résultats et en tirer les conséquences. Les conséquences peuvent aller de la révocation du Conseil d'Administration et de la Direction jusqu'à leur confirmation pour la période à suivre avec des objectifs nouveaux à préciser.

Dans l'intervalle, le Conseil d'Administration et la Direction doivent gérer sans influence extérieure la société pour mener à bien les missions confiées.

Ce n'est qu'au prix d'un assainissement des procédures, de l'arrêt des interventions que cette société, capitale pour notre pays pour nos compatriotes et ses habitants, pourra tenter de se redresser pour reprendre toute la puissance et la solidité qu'elle possédait auparavant.

Ce n'est qu'à ce prix qu'elle pourra continuer efficacement ses missions pour servir l'intérêt financier de la Principauté, le bien être des Monégasques et des résidents, la satisfaction de ses clients, l'image de notre pays à l'intérieur comme à l'étranger.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

La parole est à Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement, chers collègues, Monégasques.

Deux ans. Deux ans que Renaissance existe et aujourd'hui je souhaite faire un premier bilan afin de couper court à toute désinformation : Renaissance a déposé deux propositions de loi.

La proposition, n° 210, relative à la réglementation du travail de nuit, sujet très important pour un pays comme Monaco et je me permets de préciser que cette proposition ne concerne pas que les employés de la S.B.M. et la proposition, n° 215, relative à la représentation des salariées au Conseil d'Administration.

Monsieur le Président, j'ai entendu à la radio et lu dans la presse vos petites piques envers moi-même, alors je vais vous répondre avec simplicité, sans haine comme il est courant de le faire chez Renaissance.

Cette proposition de loi, sur la représentation des salariés au Conseil d'Administration, vous en avez peut-être parlé, vous en avez peut-être rêvé, mais Renaissance l'a fait ! Et moi je souhaite aller plus loin ! J'espère qu'ensemble, on arrivera à faire avancer ces deux propositions rapidement car les Monégasques m'interpellent régulièrement à ce sujet.

Nous avons aussi cosigné avec mes amis de l'Union Monaco la proposition, n° 213, relative au Chef de foyer.

Chez Renaissance, notre principal objectif, notre principal but, c'est la priorité nationale, la priorité nationale pour l'emploi, la priorité nationale pour le logement, la priorité nationale pour les entreprises.

Pour Renaissance, la priorité nationale s'entend non seulement à l'embauche, mais également pour les promotions ; non seulement à compétences égales, mais dès qu'un Monégasque a les capacités suffisantes pour le poste.

La priorité nationale effective nécessite les moyens d'apprécier l'adéquation entre le candidat et le poste mais aussi la nécessité de compétences parfois inutiles à l'entreprise mais exigées pour camoufler un candidat souvent déjà choisi.

Alors je vais me répéter mais la priorité nationale effective passe aussi par des instruments coercitifs pour la faire respecter. Rappelons que les amendes inscrites dans les textes sont encore libellées en... francs !!!

Et qu'on ne vienne pas nous dire que garantir une priorité effective à 3.500 Monégasques sur une population active de 45.000 personnes limitera notre attractivité.

Maintenant, une fois n'est pas coutume, je vais parler de la Société des Bains de Mer.

Monsieur le Ministre, le 3 décembre dernier, s'est tenue une réunion tripartite. Nous avons parlé des deux grands projets d'investissement, l'Hôtel de Paris et le Sporting d'Hiver, du financement de ces deux projets, des résultats de la Société, des résultats des jeux et de la situation sociale. Mais nous avons aussi parlé du futur statut unique qui doit encadrer la profession d'employés de jeux, statut qui, comme l'a fait remarquer à juste titre le Président, n'a d'unique que son nom, car il y a encore beaucoup trop d'inégalités entre les secteurs. L'axe de ce statut est basé sur une réduction de 20 % des employés de jeux et d'un tiers des cadres du secteur jeux, c'est à dire entre 110 et 120 places que les futures générations de Monégasques n'auront pas.

Alors je ne comprends pas comment la Direction de la S.B.M. peut venir vers nous, Conseiller National élu par les Monégasques, nous présenter un tel projet.

Aujourd'hui je me pose des questions et je suis impatient d'aborder la ligne concernant la S.B.M. car j'attends de la part du Gouvernement des réponses claires et des garanties.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur POYET, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers collègues,

Il y a quelques semaines, nous étions tous réunis ici pour voter un texte très attendu sur la protection de la personne handicapée, texte voté à l'unanimité faut-il le rappeler.

Nous voilà ce soir dans les Séances Publiques consacrées à l'étude du Budget Primitif 2015. Alors que le Budget dépasse le milliard d'euros et est excédentaire, on pourrait l'assimiler à un budget sans enjeu, une pure formalité, sans débat possible... Et pourtant, je me pose encore de nombreuses questions.

Avant toute chose, je voudrais saluer l'avancée du dossier du logement domanial et plus particulièrement le début des travaux pour l'opération L'Engelin, grâce à la pugnacité de mon collègue Jean-Michel CUCCHI et de toute la majorité Horizon Monaco. mais cela ne doit pas nous faire oublier que cette opération, livrée en théorie fin 2017 début 2018, ne suffira vraisemblablement pas à enrayer la crise du logement et c'est pour cela que nous devons encore lancer de nouvelles opérations pour les besoins futurs, car l'échéance 2018 n'est pas une finalité, juste un jalon dans la politique globale du logement. La réponse se trouve dans des opérations de moindre importance. La réponse est certainement aussi en aidant la mobilité dans le parc, en facilitant l'échange entre appartements et ainsi répondre à l'évolution de la composition des foyers, sans devoir nécessairement livrer de nouvelles opérations.

Enfin, comment ne pas évoquer ce soir l'opération Ida dans sa version plus étendue, intégrant une école, une opération immobilière de plus grande envergure certainement mixte, vous en avez évoqué le sujet, Monsieur le Ministre.

Pour toutes ces questions, j'attends des réponses concrètes.

Quand les finances sont saines, quand la croissance est au rendez-vous, tout naturellement, on se dit que le moment est venu de consacrer une part importante du budget à l'équipement, à l'investissement. Alors que vous nous aviez annoncé, Monsieur le Ministre, que l'année 2014 serait l'année du port, inquiet, j'ai consulté les astres : l'année 2014 était l'année du Cheval dans le calendrier Chinois, donc, à coup sûr, l'année du port, c'était bien P-O-R-T qu'il fallait l'écrire. Alors, où en sommes-nous avec les infrastructures portuaires à l'aube de l'année 2015 ?

J'attends du Gouvernement une réflexion sur le montage des opérations à réaliser car notre objectif ne doit pas se limiter à annoncer des centaines de millions d'euros dans telle ou telle opération mais surtout, des délais réalistes, rapides. Aujourd'hui, les chantiers traînent trop, Monaco est en chantier de toutes parts, tout est commencé et rien n'est fini.

Et qui dit chantier, dit nuisances : nuisances sur la qualité de vie, que ce soit le bruit ou la poussière mais aussi nuisances avec les embouteillages.

J'attends beaucoup, Madame le Conseiller, de votre capacité d'adaptation et d'anticipation, pour apporter des réponses concrètes pour chaque nouvelle opération car des chantiers, nous allons en avoir durant les prochaines années. L'entrée sur l'Ouest de Monaco est

déjà aujourd'hui un parcours du combattant, voyez la longue file de voitures à la sortie du tunnel de l'autoroute à partir de 7 heures 30. Monaco n'a pas d'autre choix que de poursuivre sa croissance durant les prochaines années, il ne faudrait pas que ces nuisances conduisent certains travailleurs à préférer d'autres places pour exercer leur profession. Nous devons très rapidement sortir des études et passer à la concrétisation. Où en sommes-nous des parkings de dissuasion à l'entrée de Monaco ?

Cela m'amène tout naturellement à évoquer aussi la crise que traverse le secteur industriel, et principalement le quartier de Fontvieille : après l'industrie automobile ou pharmaceutique, même notre opérateur de télécommunication s'y mêle. Ils ont Free mais eux, ils n'ont rien compris ! Vous me l'accorderez, cela fait désordre, on se serait bien passé de cette agitation sociale, surtout quand l'Etat actionnaire et concédant se doit d'être à la manœuvre...

Et pour finir mon intervention, quelques sujets qui me préoccupent tout autant : le traitement de nos déchets, la construction du nouvel hôpital, l'extension en mer, la négociation avec l'Europe et j'en oublie forcément.

La préparation de ce budget a été intense, les réunions privées ont été soutenues. C'est dans un état d'esprit constructif que j'aborde ces quatre Séances Publiques. J'espère que vous saurez me convaincre Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement et que toutes ces questions trouveront réponse.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur POYET.

Nous écoutons à présent Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Avant tout je souhaite m'associer à la joie qui inonde notre beau pays ce soir, exprimer toute mon émotion et ma gratitude pour ce que nous vivons.

C'est le second Budget Primitif qui est soumis au vote de notre Assemblée lors de cette nouvelle législature.

C'est toujours un moment important puisqu'à travers cette loi de budget, car il s'agit bel et bien d'une loi, la représentation nationale peut passer en revue les différents points qui concernent les Monégasques, qui nous ont toutes et tous ici élus, pour que nous les représentions le plus justement possible.

Ces Monégasques, ils nous ont élus pour que la Haute Assemblée fasse preuve de bon sens et joue son rôle avec son partenaire institutionnel, le Gouvernement.

Si l'économie générale de la Principauté se porte globalement bien, c'est que sa diversité sectorielle, son attractivité, son dynamisme et son développement, sont bel et bien opérationnels et que notre modèle économique et social fonctionne.

C'est pour accompagner et rendre pérennes les performances de ce modèle que le monde nous envie que nous devons ici, ensemble, trouver en relation avec vous, Gouvernement princier, les solutions les plus efficaces et les plus adaptées aux besoins et aux attentes de nos compatriotes et plus généralement de notre pays.

Si Monaco avance, il faut qu'il avance aussi pour les Monégasques, dans la défense des principes incontournables de la priorité nationale, dans la défense de ses spécificités, dans la prise en compte systématique des besoins en logements pour les nationaux et pour les enfants du pays, dans l'accompagnement des mutations de notre économie avec un regard attentif sur les plans de restructuration, avec le démarrage du chantier de l'hôpital et les perspectives de l'extension en mer.

Vous l'aurez compris, les enjeux ne manquent pas et les sujets sont nombreux alors que s'ouvrent ces débats budgétaires. Des Séances Publiques sur lesquelles vont planer une ombre. N'y voyez rien de négatif, au pire un doute, au mieux un espoir, je veux parler de l'ouverture programmée des négociations avec l'Union Européenne. Il est compréhensible que la grosse machine de l'Union Européenne nous oblige, nous Monégasques, à nous méfier. mais entre repli sur soi et discussion constructive Monaco a déjà choisi. La question européenne ne peut être globalisée. L'Union Européenne est un espace économique et commercial. Monaco fait partie des sociétés et des nations européennes, ceci fut confirmé en 2004 par l'adhésion au Conseil de l'Europe. Et s'il faut bien sûr se soucier du contenu de ces futures négociations avant tout économiques, je pense qu'il faut appréhender cette phase avec un esprit constructif et responsable, afin que le résultat soit à la hauteur de ce que Monaco peut gagner avec l'Europe, tout en préservant avant

tout les intérêts du pays et des Monégasques. C'est pourquoi j'espère que, bientôt, cette ombre qui plane sur nos débats se transformera en projecteur qui mettra un peu plus en lumière notre capacité à nous adapter au monde qui nous entoure et surtout la performance sans cesse démontrée de notre modèle économique et social.

Mais revenons à nous, intra-muros comme on dit. Je l'ai dit les sujets ne manqueront pas durant ces longues heures d'examen du Budget Primitif 2015.

La gestion des monopoles concédés tiendra à n'en pas douter une place primordiale. Primordiale d'abord sur le plan social bien sûr. A des degrés différents nous attendons des réponses ou des précisions que ce soit sur la situation des personnels de la S.B.M. ou ceux de Monaco Telecom dans un autre domaine.

Nous avons aussi besoin d'y voir clair sur l'avenir de l'industrie. Ce secteur subit de plein fouet les mutations de l'économie internationale. Ce secteur se transforme aussi ici à Monaco et nous devons accompagner ce changement inéluctable de façon proactive et stratégique. C'est aussi cela, il me semble, le rôle de l'Etat.

Par ailleurs, nous souhaitons que le problème de l'accès à Monaco et de la circulation en général fasse l'objet de toujours plus d'efforts, nous aurons besoin d'éclaircissements sur la stratégie retenue au sujet de notre usine d'incinération. Nous reviendrons je l'espère sur ces sujets sur lesquels la majorité tient des positions fortes tout au long de ces débats.

Ces débats pour finir, Monsieur le Président, je les souhaite non seulement constructifs mais aussi pédagogiques pour ceux qui font l'effort de venir assister aux débats ou de nous suivre sur le canal local ou notre site internet.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame.

La parole est à Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

La préservation de notre modèle social reste au centre de nos préoccupations.

Ce modèle, c'est le logement, bien entendu, mais pas seulement.

C'est également la solidarité, au sens large, et le strict respect de la priorité nationale afin de permettre notamment à tous les Monégasques de pouvoir vivre à Monaco, de pouvoir se loger en fonction de ses besoins, de pouvoir travailler dans son pays, et y entreprendre en fonction de ses aptitudes.

Concernant le logement nous sommes satisfaits des dernières décisions concernant la construction de L'Engelin, et notamment des modalités du contrat qui devrait permettre de respecter les délais de livraison de fin 2017.

On reste toutefois dans l'attente de détails, et d'un état d'avancement pour les opérations intermédiaires, indispensables pour tenir compte des besoins de logement qui augmentent, et pour lutter contre le spectre de la pénurie. Nous devons également constituer une réserve domaniale de transition.

Notre modèle social et nos particularismes doivent absolument être défendus au cours des prochaines négociations avec l'Union Européenne ! Tout en restant à notre place, nous y veillerons...

Mais cette préservation de notre modèle social doit se faire en parallèle avec le développement et la diversification de notre économie. Il faut en effet avoir les moyens de ses ambitions.

Aujourd'hui la situation budgétaire est plutôt positive ; mais nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers, car la relative bonne santé de l'économie est fragile. L'accroissement des recettes de l'Etat provient en grande partie de l'activité immobilière, et cela devrait être encore le cas dans un proche avenir en raison des livraisons futures. De plus, nous ne maîtrisons pas les taux de la T.V.A. et de l'I.S.B. qui représentent plus de la moitié de nos recettes...

Nous devons donc aujourd'hui planter les graines de la croissance future ; c'est pour cela que je souhaite la création d'une pépinière d'entreprises pour favoriser le développement de jeunes entreprises innovantes en Principauté, pouvant générer à terme, des recettes fiscales intéressantes pour l'Etat, et créer des emplois qualifiés, importants, pour les caisses sociales. La plupart des emplois dans le monde sont d'ailleurs créés par de nouvelles entreprises !

Cette pépinière, c'est aussi proposer un choix, une solution pour certains jeunes Monégasques qui souhaitent devenir entrepreneurs et tenter l'aventure du secteur privé.

Mes collègues m'ont confié la vice-présidence de la Commission des Finances pour la modernisation de l'économie ; je regrette le refus du Gouvernement de

séparer ce texte en autant de Livres qui le composent, et nous restons dans l'attente de votre retour sur les parties que nous avons déjà étudiées. Il faut aller plus vite, ne nous laissons pas décrocher ! Il conviendrait de faire preuve d'efficacité en effet et d'en voter certaines parties aujourd'hui plutôt que d'attendre pour voter le texte dans sa globalité. Notre vitalité économique est à ce prix, nous le savons tous.

Dans la même logique, nous espérons que le gouvernement transformera rapidement en projet de loi, notre proposition sur les Multi-Family Offices.

Concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel, je voulais souligner qu'un récent rapport de State Street fait part d'une tendance des fonds de pension à réinternaliser la gestion de leurs actifs. Alors je continue de penser que c'est une mesure de bon sens que de créer cette équipe de professionnels dédiée, placée sous l'autorité du Conseiller pour les Finances pour contrôler la gestion et déterminer l'allocation d'actifs.

Dans le même ordre d'idées je pense que la création d'une Caisse des Dépôts au sein de laquelle les fonctionnaires et agents de l'Etat ouvriraient un compte sur lequel leur salaire serait versé est une idée à approfondir.

Je ne peux pas terminer sans évoquer la S.B.M. ! Le climat social empire, les modalités de l'augmentation de capital ne sont pas connues, le plan de financement dans son ensemble non plus. Apparemment, malgré ses échecs sur tous les niveaux, la direction actuelle de la société garde la confiance de l'Etat actionnaire majoritaire...

Si la S.B.M. est aujourd'hui en mesure de valoriser un capital immobilier formidable, elle ne doit pas oublier que c'est grâce aux jeux et à son savoir-faire, donc à la partie « exploitation » que cela a été rendu possible.

Avant de valoriser l'immobilier, il serait peut-être temps de revaloriser ce savoir-faire internationalement reconnu en se donnant les moyens réels et sérieux d'aller chercher des clients, en donnant un plan jeux qui ne soit pas qu'une litanie d'intentions et en redonnant à la S.B.M. une stratégie concrète, qui se tienne et qui s'applique.

Actuellement on spéculé sur l'immobilier, et j'estime pour ma part que l'on spéculé surtout sur le dos des Monégasques qui s'attachent à faire tourner le cœur de la mission première de la principale société à monopole concédé de la Principauté. Son fleuron.

Monsieur le Ministre, soyez convaincu que nous avons le même objectif et que nous devons travailler ensemble pour le bien de Monaco et des Monégasques. Alors écoutez nos idées et nos suggestions au moins autant que celles d'un autre conseil qui vous est cher...

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Qui souhaite intervenir à présent ?

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci.

J'avoue manquer un peu d'inspiration au moment d'écrire cette nouvelle intervention, en ouverture de nos Séances Publiques consacrées au Budget Primitif 2015. Nous avons eu l'occasion d'en parler en séances privées (cette fois j'y étais, j'espère que Monsieur le rapporteur aura l'occasion de m'en donner quitus), ce budget est bon au niveau des chiffres de recettes, il ne comporte pas au niveau des dépenses d'inscriptions provocantes, telles que nous en avons trouvées dans le Rectificatif, donc clairement, si on transmettait ces liasses budgétaires aux parlementaires de tous les pays de la planète, je pense que vous auriez partout un vote unanime.

Pour autant nous allons passer du temps, beaucoup de temps à discuter de points fondamentaux ou de détails. Il est vrai que c'est une des rares occasions que nous avons de le faire publiquement et je reviendrai comme mes collègues sur ces détails tout au long de nos quatre soirées de débats. Juste un point quand même que je voudrais mettre en exergue, comme une occasion manquée à cheval sur Rectificatif et Primitif, vous avez accepté, Monsieur le Ministre, la demande de la majorité concernant la prime pour les fonctionnaires, vous avez aussi maintenu en janvier prochain une augmentation du point supérieure à la réalité de l'inflation, nous ne pouvons que nous en féliciter et vous en féliciter mais vous, ou vos services, n'avez pas osé aller jusqu'au bout, en cassant pour une fois la stricte attribution au pourcentage. Pourtant, faire ce geste d'une prime uniforme, comme certains élus l'avaient demandé, en divisant à parts égales entre tous les tributaires le montant alloué, ça aurait eu un impact financier très fort pour les petits et moyens salaires et surtout un impact psychologique extraordinaire. Vous n'avez pas voulu, tant pis...

Je ne vais pas parler longuement du double dossier Européen que j'ai lu avec enthousiasme les propos du Souverain, le 19 novembre dernier, et constaté que j'y

retrouvais, quasiment mot pour mot, ce que je défends depuis plusieurs années : un Monaco qui doit se préparer à un fonctionnement différent, un Monaco qui a d'énormes atouts, un Monaco qui ne doit pas brader ses particularités, un Monaco qui a toujours été un pays ouvert et non un camp retranché, c'est ce qui a fait sa richesse, nous le savons tous. Ce thème sera évidemment au cœur de l'activité de la Commission des Relations Extérieures dès le début de l'année 2015, pour que le débat entre élus s'y développe et prépare correctement notre participation au groupe de travail.

Pour ce qui concerne le Conseil de l'Europe je dirai que le travail rapproché que nous effectuons avec le rapporteur depuis plusieurs mois semble porter ses fruits et que notre relation évolue dans le bon sens. Le soutien fort du Souverain et du Gouvernement à cette démarche, relativement récent, est évidemment fondamental pour avancer puisque la plupart des décisions attendues sont de votre ressort.

Je voudrais, pour terminer, revenir au budget et sur un des messages récurrents de notre rapporteur, lorsqu'il réclame un vrai travail de diversification de nos recettes. Pour moi, voter, c'est acter des choix politiques, c'est acter des orientations stratégiques, même si parfois l'image, pour la communication, il faut juste donner l'impression d'agir. Je crois que c'est COCTEAU qui disait « Puisque ces choses-là nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs », mais quand on regarde notre structure de recettes, il est évident qu'une part très majoritaire de ces recettes est simplement constatée, subie, et non décidée.

Aujourd'hui nous dépendons de l'impôt indirect qu'est la T.V.A., mais nous n'avons pas le droit de fixer les taux et nous ne pouvons que constater les volumes de recettes. Nous sommes dans une situation voisine concernant l'I.S.B., notre seule action possible semblant être d'en améliorer l'encaissement, mais pas les taux et les assiettes. Nous voyons avec enthousiasme le haut niveau des droits de mutation, mais en se disant que si un jour un de nos voisins, ou l'Union Européenne, décidait d'aligner certains statuts fiscaux sur celui des Français, le krach immobilier ne serait pas loin, et faute d'avoir pu mener de vraies études d'impact, nous ne savons toujours pas quel type de conséquences aura la signature des accords O.C.D.E.. Bref, aux trois-quarts, voire plus, notre budget recettes nous échappe.

C'est une évidence que pour ce qui concerne ses recettes, Monaco est aujourd'hui trop dépendant des autres, et il est urgent, comme le rappelle le rapporteur,

de trouver des pistes pour développer des activités que nous maîtriserons vraiment et qui, progressivement, prendront leur part dans nos recettes.

Soyons clairs, je ne pense pas en disant cela au pseudo-gadget de la personnalisation des plaques automobiles (ceci étant, c'est quand même inquiétant de ne voir aucun progrès depuis dix-huit mois sur un dossier aussi basique), je pense à de vrais dossiers d'attractivité comme cette loi sur les Multi-Family Offices que vous avez évoquée et qu'il faudrait traiter au plus vite et sans la dénaturer à cause de quelques lobbies locaux, je pense aussi à ces idées sur l'arbitrage qui figurent dans la loi de modernisation de l'économie où, là aussi, auquel il faudrait associer plutôt qu'opposer les acteurs locaux si on veut les voir aboutir... Je pense à d'autres choses que notre projet de campagne a évoquées, comme la pépinière d'entreprise et j'espère même qu'un jour le Conseil Supérieur de l'attractivité proposera lui aussi de vraies pistes ambitieuses, justifiant enfin son nom et son rôle. Bref j'espère que nous allons tous nous mettre au travail pour penser à notre futur de manière positive et concrète, quand il est temps de le faire, plutôt que de se retrouver un jour à se battre pour compenser des dégâts que nous n'aurions pas su anticiper. Anticiper plutôt que subir, je crois que nous en avons les moyens et qu'il faudrait en exprimer la volonté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Qui souhaite désormais intervenir ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues,

Je m'étais abstenu lors du vote de la loi portant sur le Budget Rectificatif 2014, principalement parce que, dépositaire de la confiance des Monégasques qui m'ont élu et de mes collègues qui m'ont confié la présidence de la Commission du Logement, je me devais, tout particulièrement sur les dossiers concernant ma commission, d'étayer mon vote sur des éléments tangibles en précisant qu'il ne tenait qu'à vous, Monsieur le Ministre, de nous les fournir avant ce soir et ce soir, Monsieur le Ministre, la satisfaction d'avoir été entendu me fait presque oublier les mois perdus...

Permettez-moi donc de vous remercier au nom des centaines de compatriotes qui attendent un logement correspondant à leur besoin et qui vont enfin pouvoir entrevoir le bout du tunnel.

Les travaux préparatoires pour l'opération L'Engelin, obtenus par la majorité dès la mi-2013 ont commencé et le contrat avec le promoteur a été signé pour une livraison avant 2018, avec comme je le demandais, des pénalités conséquentes en cas de retard, ainsi la motivation de l'opérateur ne devrait pas se relâcher.

Comme nous en avons également convenu, vous nous avez transmis il y a quelques jours les plans de cette opération afin qu'ensemble, nous puissions définir les appartements agréables et réellement fonctionnels et les surfaces commerciales et de bureaux adaptées à ces usages. J'y reviendrai plus en détail lors de nos débats.

Concernant les opérations dites intermédiaires, une nouvelle proposition à l'Est de la Principauté a retenu toute notre attention à côté de celles envisagées à la Condamine ou à l'Annonciade. Même si tous les détails ne sont pas encore réglés, il apparaît raisonnable de pouvoir compter sur 40 à 60 nouveaux appartements qui seront livrés avant L'Engelin.

Le logement domanial constitue un impérieux devoir de l'Etat, pour autant il ne faut pas oublier qu'il contribue également significativement aux recettes puisque le revenu de ce secteur équivaut à celui de l'ensemble des monopoles exploités et concédés. Cet effort est donc doublement bénéfique.

Parce qu'une politique du logement efficace nécessite une anticipation et une vision à long terme, nous savons qu'après les opérations Testimonio II, programmées pour 2020/2021, et l'Annonciade II prévue pour 2026, l'absence de terrains facilement disponibles nous obligera à nous tourner vers des opérations de remembrement et de reconstruction. C'est pourquoi je me félicite que le Gouvernement ait fait sienne notre volonté d'augmenter significativement le nombre de préemptions dans le secteur protégé, permettant par là-même de reprendre la main dans ce secteur trop longtemps laissé aux seules ambitions des promoteurs privés.

Au sujet du remembrement justement, il est à noter les 4 M€ supplémentaires inscrits à notre demande pour la poursuite des études du projet Grand Ida. J'interprète cette dotation complémentaire comme le signe d'une volonté de bien faire de la part du Gouvernement mais celle-ci doit pouvoir se concrétiser car il serait particulièrement préjudiciable que la

première opération d'envergure de remembrement public/privé soit un échec. Grand Ida ne doit pas rester simplement une grande idée.

Ayant su vous convaincre pour le logement, c'est donc avec encore plus de conviction que je vais essayer au cours de ces débats de vous décider à en faire de même concernant la Société des Bains de Mer.

Même si je me félicite que le Gouvernement ait renoncé à transférer les actions de cette société, détenues au budget par le Fonds de Réserve Constitutionnel, je ne peux admettre qu'il ne veuille jouer pleinement son rôle d'actionnaire majoritaire. Vous devez faire un bilan objectif de cette société en difficulté depuis trop longtemps, tant sur le plan financier que stratégique et social.

Monsieur le Ministre, la S.B.M. n'est pas seulement une ligne au chapitre des recettes dont le montant est aujourd'hui, hélas, comparable à celui des parkings publics. Elle emploie des centaines de compatriotes et d'enfants du pays, elle fait partie de notre histoire et nous ne pouvons l'abandonner sans y perdre un peu de notre âme.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement, mes chers collègues, chers amis du public et sur Internet, puisque nous ne sommes plus à la télévision...

M. le Président.- ... Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur le Doyen, juste pour vous dire que la séance a été interrompue ce soir pour les raisons exceptionnelles que vous connaissez et cette séance sera retransmise demain sur le canal local, mais nous sommes retransmis également sur Internet.

Je vous en prie et excusez-moi de vous avoir pris quelques secondes de votre temps.

M. Daniel BOERI.- Merci.

Cela fait d'ailleurs une parfaite liaison parce que pour le doyen c'est un moment d'émotion particulier qui rend parfois le discours un petit peu dérisoire...

M. le Président.- ... Ou décalé !

M. Daniel BOERI.-... Ou décalé, néanmoins, c'est la règle du jeu.

Je m'associe aux propos de notre rapporteur et le remercie pour ses remarques et observations et en particulier pour son clin d'œil pour la future Nuit Blanche.

J'en partage les analyses. Elles mettent en évidence les points essentiels du budget 2015 et les dépassent en mettant en lumière les différents aspects.

Monaco va bien ; non seulement pour lui-même, on l'a dit : excédent budgétaire, croissance exceptionnelle du PIB mais encore plus par comparaison à l'économie de nos grands voisins européens. Je n'aurais qu'à me réjouir !

J'ai d'ailleurs entendu votre réponse, Monsieur le Ministre, à notre rapporteur, je ne boude pas mon plaisir du moins d'une certaine façon qui n'est peut-être pas le même que le vôtre et puis j'ai entendu aussi votre conclusion sur une stratégie proactive.

Toutefois, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Monaco vit aujourd'hui sur ses acquis du XXème siècle ; ils sont une ressource forte et c'est tant mieux.

Doit-on pour autant être satisfait ? Quel avenir nous est-il réservé ?

Pour dire les choses simplement, je ne suis pas un « court-termiste » – vous savez le fameux cri de KEYNES « A long terme nous sommes morts » – pour limiter mon regard au seul budget annuel. D'autant que ce point de rendez-vous est cardinal dans notre Constitution.

Monaco surfe sur la mer – c'est bien normal – il en épouse les vagues et les ressacs et reste fragile en dépit des apparences.

Au fond de la mer se dessinent pourtant des mouvements profonds communs au monde dans lequel nous vivons, qui sont autant de questions pour nous-mêmes et ce n'est pas un inventaire à la PREVET que je vais raconter maintenant, mais quelques points et quelques enjeux :

- L'industrie et les services anciens se transforment et perdent des emplois, même si on a tendance à ne regarder que les seuls trains qui n'arrivent pas à l'heure. La réalité dans le monde est pourtant aveuglante, de plus en plus de métiers sont détruits et recomposés. Nous nous devons de l'anticiper.

• Le financement des retraites dépend du nombre d'emplois futurs. Nous avons besoins de dessiner des axes du futur complémentaires de développement, quand bien même aujourd'hui les comptes sont au vert et c'est une bonne nouvelle.

• La circulation future, et même, déjà, celle d'aujourd'hui ; nous construisons, construisons ; Ne doit-on pas tester la circulation alternée en complément au télétravail ? Je crois que cela serait très utile.

• Le patrimoine que nous voulons laisser aux générations futures, avec les décisions prises aujourd'hui pour demain. Et par exemple, je lance, Monaco zéro déchet dans vingt ans par exemple cela réduirait peut-être une partie de l'incinérateur.

• Nous avons besoin d'un schéma d'urbanisme global ou par quartiers en faisant appel au besoin à des urbanistes. Veut-on du Monaco horizontal ? Veut-on du Monaco vertical ?

• Vers quelle Europe allons-nous et quelle Europe voulons-nous ? Bien sûr nous avons la priorité aux Monégasques, à l'emploi, au logement mais aussi peut-être au standard européen.

Sur ces questions essentielles, j'ai besoin d'une vision globale. Or, je n'ai entendu que peu de réponses et je suis d'autant plus prudent que notre pays se trouve régulièrement confronté à « l'effet papillon ».

Vous le savez, un simple battement d'ailes d'un papillon ici, provoque un tsunami de l'autre côté du monde.

Chez nous, la moindre observation provoque souvent, trop souvent, le même effet. Or, l'adaptation au monde nouveau qui se présente à nous rend la conduite du changement délicate.

Je ne dresserai pas ce soir, rassurez-vous, j'ai encore le temps, la litanie des cas particuliers qui naturellement s'entrechoquent au cours de l'année et freinent l'avancement naturel des choses. Chaque instantané pris isolément n'a en lui-même que peu d'importance. Toutefois, reliés les uns aux autres ils marquent une méthode et vous savez combien je suis attaché à la méthode.

Mais qu'on se rassure ! Je fais mienne la sage parole de HEGEL : « Le scepticisme est le moteur de l'énergie »

Comptez sur moi pour ne pas me contenter de l'écume sur les flots, ou de la proie pour l'ombre ; car ce serait à mon avis une méthode dangereuse, à terme, pour le pays.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci Monsieur le Président.

Notre économie se porte bien, ce Budget Primitif 2015 en atteste, ainsi que les chiffres du PIB 2013. Je ne m'attarderai donc pas sur ce budget, sauf pour déplorer une fois de plus qu'il ne contient pas toutes les dépenses publiques comme le stipule la Constitution.

Quand les choses vont bien, la tendance est à l'autosatisfaction, c'est bien naturel, la tendance est de ne plus se remettre en question. C'est bien là le danger. Les anglo-saxons ont un bon mot pour cela : hubris.

Je vais vous poser une devinette. Quel est le point commun entre la politique d'attractivité, l'Institut Monégasque des Statistiques et des Etudes Economiques, le télétravail, et la migration de notre place financière de l'offshore vers l'on shore ?

Eh bien, le point commun est que tous ces sujets peu discutés auparavant ont été abordés dans le Livre Blanc Monaco 2029. Certains de ces sujets ont fait polémique à l'époque, mais ils sont maintenant au centre de notre stratégie économique. C'était en 2009.

Cinq ans déjà. Il faut se rappeler qu'en 2009 le PIB monégasque avait chuté de plus de 10 %, que notre budget était en déficit chronique depuis plusieurs années, que la population des résidents était en lent déclin, que nous étions sous une grande pression internationale pour rendre notre système financier plus transparent. Notre Fonds de Réserve Constitutionnel se réduisait comme une peau de chagrin.

Nous doutions.

A l'initiative du Conseiller VALERI, qui était à l'époque Président du Conseil National, un groupe de Monégasques, d'enfants du pays, de résidents et de consultants internationaux ont planché ensemble sur ce que pourrait être le Monaco de demain.

Ce n'était pas un groupe politique, bien au contraire. D'ailleurs certains membres de ce groupe de travail sont aujourd'hui du côté de la majorité et de l'opposition dans cette Assemblée, certains sont aujourd'hui ambassadeurs ou professeurs, d'autres sont entrepreneurs ou fonctionnaires, et membres de la société civile.

Les discussions au sein de ce groupe ont été animées, parfois passionnées, mais nous sommes arrivés à un consensus, dont je crois, nous avons tous été fiers.

Deux sujets figuraient au centre de l'analyse que nous avons réalisée à l'époque. Pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas parvenus à les caractériser soit comme des forces, soit comme des faiblesses, soit comme des opportunités, soit comme des menaces : il s'agit de l'exiguïté du territoire et la non-appartenance à l'Union Européenne.

Cinq ans plus tard, je crois que cela est toujours vrai, et les décisions que nous prendrons sur ces deux sujets détermineront en grande partie le futur de notre pays.

Concernant la non-appartenance à l'Union européenne, le Souverain nous a donné notre feuille de route, et je la partage.

Il y a beaucoup à dire sur l'exiguïté du territoire ; 2 km², ce n'est pas beaucoup. Que Monaco ait réussi à, pendant des siècles, préserver son indépendance et à prospérer sur un territoire si étroit est remarquable en soi. La constante a été la capacité du pays à s'adapter au monde extérieur.

La question qu'il faut se poser est la suivante : le modèle actuel est-il soutenable sur le long terme ?

Oui, bien sûr, nous pouvons continuer pour un temps à creuser plus bas, à monter au ciel avec des immeubles toujours plus hauts, à s'étendre sur la mer sur des fonds toujours plus profonds. Mais cela coûte de plus en plus cher.

Notre équilibre économique et celui de notre système de retraites dépend aussi et surtout de notre capacité à attirer un nombre toujours croissant de travailleurs pendulaires, ce qui nécessite des infrastructures qui coûtent aussi toujours plus cher.

Il arrivera un moment, je ne sais pas si c'est dans 10 ans ou bien dans 20 ans, où les coûts de construction au mètre carré dépasseront la capacité du marché à acheter ou bien à louer ces mètres carrés.

Il arrivera un moment où le coût marginal des infrastructures dépassera la valeur ajoutée supplémentaire des pendulaires que nous essayons d'attirer.

Je pense qu'il nous faut anticiper ce moment-là et comprendre que notre prospérité, si elle n'est pas partagée au moins partiellement avec les régions avoisinantes, restera fragile. Ce qui se passe au niveau global, une concentration de richesses sans précédent,

se passe aussi au niveau local et crée des tensions qui se traduisent au niveau politique par la montée des extrêmes chez nos voisins.

Alors nous avons un choix, celui de se replier sur soi en pensant que ce qui se passe autour de nous ne nous regarde pas, ou bien celui de faire preuve d'imagination pour mettre en place des politiques publiques qui renforceront notre souveraineté tout en faisant bénéficier les régions avoisinantes de notre prospérité.

Inutile de vous dire quelle option je préfère. Nous avons un modèle économique performant, pourquoi ne pas essayer de l'exporter ?

Les efforts pour mettre en place une législation sur le télétravail vont dans cette direction, mais ce ne doit être qu'un début.

Le Conseil Supérieur pour l'Attractivité est vu par certains de mes collègues comme une « concurrence » pour le Conseil National. Pour ma part, j'y vois plutôt un aveu qu'une partie des forces vives qui créent des richesses de notre pays n'ont pas suffisamment voix au chapitre.

Nous sommes plus grands que nos 2 km². Comme je l'ai dit auparavant, j'ai parfois l'impression que c'est dans la tête que nous les avons, ces 2 km².

Alors, j'invite le Gouvernement et le Conseil National à réfléchir à tout cela, au modèle économique et politique qui nous permettra sur le long terme de pérenniser notre prospérité.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

La parole est à Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Conseiller de Gouvernement, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

A Monaco, nous pouvons nous prévaloir d'un chiffre de croissance en augmentation de 9,3 % par rapport à 2012 traduisant, ainsi, la très bonne tenue de notre économie qui affiche un Produit Intérieur Brut de 4,94 milliards d'euros.

Un budget prévisionnel qui table sur un montant de recettes supérieur à un milliard d'euros, présenté avec un excédent de 2,8 M€, postulat qui ne s'était

pas produit depuis plus de 20 ans, traduit l'optimisme du Gouvernement, cela l'engage aussi, ainsi que le prévoit l'article 38 de notre Constitution qui indique que le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté.

Cet engagement, le Conseil National, par la voix de sa majorité, veillera à en être l'observateur attentif, autant dans la concrétisation des recettes, que dans l'engagement des dépenses, puisque la Haute Assemblée est une partie constitutive de l'Etat. Même si le Gouvernement n'est pas comptable du programme électoral de la majorité, une partie des arbitrages que nous avons demandés à l'occasion des séances privées consacrées au budget se retrouvent dans les orientations économiques décrites dans le projet de Loi de Finances 2015.

Je me félicite, notamment, que le Gouvernement ait décidé de faire le geste fort et emblématique que nous demandions avec la mise en place du tarif à 10 € de l'abonnement annuel de la carte de bus scolaire, en l'étendant à tous les élèves scolarisés en Principauté.

D'autres avancées notables ne se traduisent pas par des inscriptions budgétaires, mais constituent des réalisations ou des succès essentiels, comme la décision prise par le Gouvernement de transformer en projet de loi la proposition n° 212 portant création d'une aide financière de l'Etat aux prêts étudiants, votée à l'unanimité le 11 juin dernier ou encore la ratification le 7 octobre dernier à Strasbourg, de la Convention de Lanzarote, texte du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Certains points, en revanche, ne trouvent pas à mon sens de réels motifs de satisfaction, notamment en matière d'infrastructures scolaires. Je veux parler du futur Collège Charles III, dont on ne connaît toujours que le lieu d'implantation, ou de la future école primaire de la Condamine pour laquelle le Gouvernement fait montre d'atermoiements en attendant de trouver la destination définitive de cet établissement. Si elle doit venir en complément de l'école de la rue Saige, elle représente, en revanche, un besoin concret.

Même motif d'inquiétude quant à l'absence de prise en compte d'un établissement scolaire primaire qui devra absorber les enfants de moins de 11 ans qui seront logés dans les appartements de la Tour Odéon et du Testimonio II (le total des appartements attribués dépassera les 300).

J'ai l'espoir que le projet de l'Annonciade II pourra être revu, afin de prendre en compte la scolarité future de ces enfants.

C'est en se donnant ces moyens que nous concourrons, ensemble, au maintien du niveau d'excellence de notre système éducatif.

Enfin et sans transition, comment ne pas évoquer la situation de la S.B.M. aussi bien dans ses aspects stratégiques, économiques, commerciaux et bien évidemment sociaux. Mais j'y reviendrai en détail au moment de l'analyse des recettes du budget de l'Etat.

En conclusion, je tiens à rendre hommage à l'ensemble de mes collègues Horizon Monaco pour avoir su se montrer déterminés au cours de ces Commissions Plénières d'Etude, de n'avoir jamais cessé de marteler l'objectif concret de réalisation du plus grand nombre de nos engagements, chacun selon ses propres sensibilités, mais avec la notion de cohésion assumée, dans le seul but de démontrer encore et toujours que le dialogue est essentiel et consubstantiel à notre Constitution.

Il en va de l'avenir des grands équilibres institutionnels de notre pays, il ne s'agit pas d'une posture idéologique ou électorale, il s'agit d'une véritable conviction, c'est l'A.D.N. de notre majorité, de chacun des élus qui la composent, avec nous l'amendement budgétaire ne passera jamais, nous n'en n'avons ni le souhait, ni le besoin, pour convaincre le Gouvernement, le dialogue entre nos deux Institutions puisse-t-il en être musclé.

Enfin, et c'est un sujet fondamental, l'Europe.

A l'aune d'un éventuel accord d'association avec l'Union Européenne, dont nous devons envisager de façon concertée les avantages et les inconvénients, il est impératif de maintenir ce qui nous définit et ce qui nous différencie, rien ne sert de vouloir singer quelque autre pays que ce soit, quand notre modèle social, notre réussite économique demeurent des exceptions au XXI^{ème} siècle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Madame ROSSI.

Mme Valérie Rossi.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Au moment de débiter l'examen de ce projet de loi du Budget Primitif 2015, je voudrais ce soir me faire le porte-parole de ces personnes qui ne sont pas dans le secret des Dieux ni n'ont les informations suffisantes pour se réjouir des transformations que l'Etat entreprend dans notre pays, je veux parler, bien sûr, des travaux.

Je parlerai de ce qui est le cœur de la ville à savoir Monte-Carlo qui se transforme, certes pour une valorisation immobilière future, incomparable et formidable, mais dont le commerce subit de plein fouet ce qui n'est que le début des grandes manœuvres en termes de travaux.

Tout se produit en même temps ! Le sentiment de « trop plein » est déjà bien présent chez tous les résidents. Au problème de circulation et de pollution urbaine s'ajoutent les nuisances sonores et comme si cela ne suffisait pas, le quartier perd un à un ses commerces de proximité. Ceux-là mêmes qui font le lien social et le sentiment d'habiter un même quartier.

Je peux vous assurer pour y vivre et y travailler que Monte-Carlo est en train de perdre son âme.

A la place des jardins qui faisaient partie de notre histoire font place des boutiques dites éphémères avec des enseignes nouvelles, certes, mais surtout actuellement des emplacements vides, pile face au Casino.

En ces périodes de Noël, cela gâche un peu la fête. L'attractivité de Monte-Carlo se dégrade et cela se voit, pour les résidents comme pour les visiteurs extérieurs, les illuminations de Noël ne cachent pas tout.

Fermeture du commerce de presse du boulevard d'Italie, puis ces jours-ci celle de l'avenue de la Costa. Alors, il n'est pas question ici d'être contre la restructuration des quartiers mais nous devons de garder une certaine mixité dans les commerces. Cette mixité commerciale est indispensable afin d'assurer une mixité sociale dans ce quartier qui ne peut pas regrouper que des boutiques de luxe incontestablement magnifiques. Les résidents, même aisés, ne sont pas ravis de voir qu'il n'y a plus de service de proximité. Je le vois, on me le dit.

Il est vrai aussi que les seules grandes enseignes peuvent assumer les loyers de plus en plus élevés à Monte-Carlo, alors, ne peut-on pas imaginer à ce que le Gouvernement puisse racheter ou préempter certains locaux commerciaux comme il le fait pour les logements afin de permettre la relocalisation et non la disparition de ces commerces de proximité ? L'Etat en a l'obligation vis-à-vis de la population monégasque.

Pour finir sur ce quartier qui n'en finit pas de souffrir, je voudrais aussi évoquer un bâtiment qui, si je ne conteste pas l'opération de le supprimer, va nous manquer.

Je crois qu'il nous appartient de veiller encore plus à la préservation de tout ce qui est notion de patrimoine. On ne peut pas tout détruire partout sans avoir une cohérence architecturale en fonction des quartiers.

C'est un vœu pour l'avenir, ce vœu que défend le Président de la Culture et du Patrimoine, Daniel BOERI qui travaille activement sur le projet de loi pour la préservation du patrimoine auquel nous tenons tous.

Durant ces débats j'attends que le Gouvernement me donne une information plus poussée sur ce qu'il compte faire du Centre Commercial de Fontvieille qui lui est tenu à l'écart des nuisances du chantier de Monte-Carlo mais qui, pour autant, risque de subir la concurrence des projets qui avancent vite sur la Côte d'Azur avec de nouveaux Centres Commerciaux gigantesques. L'Etat doit rapidement s'engager financièrement dans ce projet d'agrandissement. Cela paraît à présent vital pour lutter face à ces 450 000 m² de surface qui vont prochainement sortir de terre sur les communes qui nous entourent. Notre majorité porte un regard attentif à notre cadre de vie, le cadre de vie ce n'est pas seulement la sécurité et l'environnement, c'est aussi ne pas être obligé d'aller faire ses courses ailleurs. Ainsi, comme cela a déjà été dit, la majorité se félicite que son idée de création d'un observatoire du commerce ait enfin abouti. Le commerce de détail va mal et il faut s'en occuper car c'est un secteur non négligeable en termes d'emploi et de T.V.A..

Enfin, pour conclure, je voudrais exprimer toute ma satisfaction mais dans un tout autre domaine, c'est celui de l'éducation et du plan numérique qui prend forme, comme nous le demandions. C'était l'un des points de notre projet politique et je suis heureuse qu'il se matérialise enfin pour l'avenir de nos enfants et pour accompagner l'excellence de notre système éducatif monégasque.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ROSSI.

La parole est à Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Le Budget Primitif 2015 s'inscrit dans une politique ambitieuse de réduction des déficits et d'assainissement des finances publiques menée par le Gouvernement depuis 2012. La Principauté de Monaco avait alors entamé une réorientation de son budget vers plus de discipline avec des objectifs bien définis. Retour à l'équilibre budgétaire tout en maintenant la compétitivité et l'attractivité de la Principauté.

Ainsi, en 2012 le Budget Primitif affichait un montant de recettes de 833 M€, aujourd'hui les recettes s'élèvent à 1 milliard 61 M€ au Primitif 2015, en hausse de 27 %. A la même époque, les dépenses inscrites au Budget Primitif 2012 se montaient à 890 M€ contre 1 milliard 58 M€ dans le Primitif 2015, en progression de 18,8 %. Les dépenses d'investissement sont passées quant à elles de 228 M€ en 2012 à 306 M€ aujourd'hui, en progression de 25 %. Le budget a clôturé un excédent en 2012 de 3,7 M€ comme en 2013 de plus de 12 M€ et très certainement en 2014. Pour la première fois depuis vingt ans, un Budget Primitif est présenté en excédent de 2,8 M€, c'est aussi la première fois que, dans un Budget Primitif, recettes et dépenses dépassent le milliard d'euros.

Je tenais à rappeler ces quelques marqueurs de nos finances publiques, il y en a bien d'autres certainement tous aussi positifs, pour vous signifier que je prenais bonne note sans tomber dans une quelconque euphorie des résultats encourageant de cette réorientation budgétaire entamée en 2012, comme je suis satisfait aujourd'hui des avancées obtenues par la majorité en ce qui concerne les logements domaniaux.

La politique de logement à Monaco, c'est la priorité partagée entre le Gouvernement et le Conseil National, c'est un dossier essentiel de l'action de la majorité et de son Président. Depuis le début de cette mandature, la majorité s'est élevée avec force contre l'insuffisance de programmes de construction de logements domaniaux et a demandé à ce que le Gouvernement prenne sans tarder les mesures qui s'imposent pour combler le déficit qui menaçait de se faire jour à l'horizon 2015, après la livraison des 155 appartements de la Tour Odéon et des 100 appartements de récupération.

Le Gouvernement nous a entendus, il vient d'entamer le chantier de L'Engelin dont les 135 appartements seront livrés fin 2017. L'opération Testimonio II livrera quant à elle 156 logements pour les Monégasques en septembre 2019 et entre la livraison des appartements de l'Odéon en février 2015 et ceux de L'Engelin fin 2017, il y aura non seulement des appartements de restitution, dont je tiens à préciser

que leur délai de rénovation a été considérablement réduit, mais également deux ou trois petites opérations ponctuelles comme celle de la Condamine par exemple.

La majorité a été entendue. L'obstination du Président et la capacité d'écoute du Gouvernement ont permis d'aboutir à ce résultat. Là encore, aucune euphorie et seulement le sentiment d'avoir agi dans l'intérêt des Monégasques.

Je voudrais toutefois apporter une réflexion personnelle sur la problématique des travaux en Principauté. Lors du vote le 8 octobre dernier du projet de loi, n° 921, prononçant la désaffectation avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat, un élu – peut-être deux ou trois, je n'en suis pas certain – a avancé un argument étonnant. Je précise que je ne me place en aucun cas sur le fond de l'affaire ni évidemment sur le bien-fondé de son vote, pour le justifier et marquer son opposition à la construction du parking des Spélugues en tréfonds des Jardins du Casino au-delà des nuisances sonores et de la poussière regrettable mais inévitable lors d'un chantier, il a dit ne pas vouloir ajouter un chantier au chantier ! Ne pas ajouter un chantier au chantier, belle formule rhétorique un peu racoleuse certes qui m'a interpellé tant elle semblait décalée de la réalité en Principauté. Un seul exemple, un seulement parmi tant d'autres à l'ordre du jour de nos débats depuis plus d'un an en Séances Publiques et en Commissions Plénières d'Etude, l'opération L'Engelin, ne pas ajouter un chantier au chantier cela voudrait dire qu'à l'entrée Ouest de Monaco au niveau du Jardin Exotique, il ne faudrait pas ajouter le chantier L'Engelin et ses 135 appartements pour les Monégasques au prétexte qu'il y a déjà dans un environnement proche le chantier du tunnel descendant, le chantier de l'immeuble Les Serres, le chantier du parking de dissuasion et peut-être, pourquoi pas, le chantier du téléphérique. Je m'inscris donc personnellement en faux contre ce principe abscons et me réjouis de voir le Gouvernement commencer le chantier L'Engelin.

En conclusion, j'attends aussi et surtout des trois jours de débats qui vont suivre qu'ils nous éclairent sur les relations futures de Monaco avec l'Union Européenne, sujet importantissime pour la Principauté. Je ne reprendrai pas toutes les questions posées par les Conseillers de la majorité et de l'opposition mais ce dossier complexe et quelque peu anxiogène nécessitera de la part du Gouvernement la communication d'informations précises, complètes et régulières.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est au Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci.

Un peu gêné bien que très honoré d'avoir été un des thèmes essentiels de l'intervention de politique très spéciale de M. GRINDA, je lui demande de bien vouloir me pardonner mais je remettrai à plus tard ma réponse qui sera pédagogique et donnerai ce soir priorité à la politique générale.

« Un homme politique est condamné à se répéter ou à se contredire ». Devant cette alternative énoncée par Léon BLUM, notre rapporteur a fait le choix délibéré de se répéter et c'est bien volontiers que ce soir je lui emboîterai le pas.

A nouveau, je souhaite donner la priorité au thème des relations entre nos deux Institutions, médiocres à la fin de l'année 2013, elles se sont encore dégradées à l'orée du Budget Rectificatif 2014 provoquant l'été dernier une déclaration de notre Président dans laquelle il stigmatisait, au nom de la majorité, l'attitude du Gouvernement à l'égard du Conseil National. Force est d'admettre que, depuis les Séances Plénières d'Etude du Budget Rectificatif, le Gouvernement a adopté une attitude plus ouverte en accédant à certaines demandes fortes de la majorité, je citerai par exemple les substantielles avancées au niveau des projets de construction de logements domaniaux ou bien la participation d'une représentation du Conseil National à un groupe de travail sur l'extension en mer. Notre rapporteur vient de le dire, cette ouverture a semblé se poursuivre avec, dans le cadre des débats préparatoires à ce Budget Primitif 2015, le Gouvernement répondant à nouveau à des demandes fortes de la majorité. La participation de représentants du Conseil National à un groupe de travail sur les négociations avec l'Union Européenne en est un exemple. Cette évolution était importante, Monsieur le Ministre, mais elle n'est pas suffisante. Un pas primordial reste encore à faire, un pas vers la concertation d'amont. Nous nous rencontrons encore trop souvent à l'embouchure des flux de projet, il nous faut remonter vers leur source et c'est bien, et seulement, en amont des rencontres avec les négociateurs européens que les réunions du groupe de travail qui viennent d'être créées devront avoir lieu. Le débat d'amont à l'étape de l'élaboration des projets peut connaître des divergences de vue mais il ne génère pas de conflit. D'ailleurs s'il en observe le mode opératoire d'un autre conseil, le Conseil Stratégique pour l'Attractivité, c'est bien à l'amont des projets qu'il est l'interlocuteur du Gouvernement. Pourquoi

cette différence, c'est vrai, Monsieur le Ministre, tout Conseil est mauvais lorsqu'il est imposé. L'académicien François PONSARD nous apporte une réponse et me pardonnera d'avoir dénaturé sciemment par un simple « C » majuscule le sens de sa phrase.

Sorte de préface de la liasse budgétaire le programme gouvernemental d'action ne semble pas s'enthousiasmer pour ce fameux changement de cap de notre économie. Ce changement de cap par lequel le navire Monaco délaissant les lagunes bientôt asséchées de l'immobilier tracerait sa route vers les riches océans des activités économiques innovantes à forte valeur ajoutée peu consommatrices de surface au sol. Quelle amertume pour notre rapporteur qui fut en 2009 co-auteur du Livre Blanc Monaco 2029. Ce document était pourtant parfaitement clair au sujet de cet impératif économique, vital pour la Principauté. Que ce Livre Blanc soit resté dans le noir est d'autant plus incompréhensible que plusieurs de ses auteurs sont membres de l'actuel Conseil Stratégique pour l'Attractivité.

Attractivité ! En entendant ce mot je suis inéluctablement attiré par le sujet de la mobilité. Ce sujet, souci au présent et cauchemar au futur, risque fort de mettre à mal les stratégiques efforts fournis afin d'améliorer l'attractivité de notre pays. Nous le savons depuis de récentes Commissions Plénières d'Etudes, les services du Gouvernement se penchent très sérieusement sur ce problème. Alors, de grâce, faites encore plus ! Faites sans délai appel aux moyens de modélisation et de simulation les plus avant-gardistes afin de connaître en matière de circulation, avant qu'ils ne se réalisent, les scénarii du moindre mal mais aussi ceux du pire avec deux ou trois ans d'anticipation il est parfois encore possible de gérer l'impossible.

Au-delà de cette application, ces techniques de simulation pourraient avantageusement être mises en œuvre dans l'analyse plus fine dans des problèmes « tabous » de notre Principauté. Je pense à la croissance spontanée ou dirigée de la proportion de nationaux dans la démographie globale sociale et politique que cela comporte.

Quant au débat du jour, le Budget Primitif 2015, je n'en dirai que quelques mots. D'abord parce qu'il serait presque indécent de critiquer en 2014 et dans sa globalité, un budget excédentaire. Ensuite, parce que dans quelques instants et pendant trois longues séances nous allons l'autopsier ligne par ligne, enfin, parce que trois ou quatre des sujets importants qu'il renferme sont encore couverts de brume et manquent de visibilité, mais je garde l'espoir que le vent des

débats les fasse apparaître en pleine lumière, dissipant bien vite les singularités météorologiques qui les entourent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est au Vice-Président, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Dans son rapport, le Président de la Commission des Finances et l'Economie Nationale a noté avec une satisfaction, à laquelle je m'associe tout particulièrement, que le Budget Primitif est présenté en excédent, ce qui ne s'était pas produit depuis 20 ans.

« 20 ans Après », tout un roman ! Même si je me rappelle également que la trilogie dumasienne se termine par la mort de D'Artagnan. Evènement traumatisant pour le jeune lecteur qui me fit découvrir que rien d'humain n'est éternel.

Comme Lucien JERPHAGNON, je fus ainsi « Tôt vacciné, contre l'optimisme chronique et ses accès aigus qui parfois vous prennent sans prévenir, donc moins que d'autres exposé aux déceptions et leurs séquelles toujours pénibles, parfois même invalidantes. On n'apprend jamais trop tôt que n'avoir mal nulle part est une aubaine à savourer, ou que les tartines tombent normalement côté beurre. Ainsi ai-je acquis très jeune une certitude : un pessimiste n'a jamais que des bonnes surprises. »

Il me faut donc souligner la corrélation excessive, voire périlleuse à long terme, entre l'explosion des recettes et le rôle presque dogmatique que le secteur immobilier y joue.

Suivant donc les préceptes de notre rapporteur et le modèle gouvernemental, je ne me contredirai point, mais je me répèterai sous une autre forme.

Lors du Budget Rectificatif, j'évoquais le syndrome Hollandais et ses conséquences, je vous inviterai à voyager cette fois du côté de l'Espagne du XVI^{ème} siècle en évoquant le « bullionisme » et les effets pervers qu'il eut sur ce royaume.

Et faisant une analogie, j'évoquerai ces mêmes effets que pourrait avoir à terme sur notre pays ce que l'« Immobilierisme » (à ne pas confondre avec « Immobilisme » quoique ...) dont la célébration atteint

son paroxysme dans Vanity Fair (la foire aux vanités). Le promoteur de la Tour Odéon nous y apprend que « Pour Monaco, c'est l'affaire la plus importante depuis la Préhistoire », qu'il en soit remercié grâce à lui seul, nous sommes passés de la caverne du Néandertalien à l'habitat moderne en zappant 700 ans d'histoire.

En fait dans son Testimonio – excusez-moi, c'est un lapsus volontaire – dans ce témoignage, le promoteur aurait dû parler de Tour de Babel : les données qu'il fournit régulièrement à la presse et celles que nous recevons du Gouvernement, tant sur la T.V.A. net encaissée que sur les ventes réalisées, sont tellement différentes que plus personne n'y comprend grand-chose !

Je me demande comment ils font encore pour s'entendre !!!

Mais revenons à la manne immobilière. Le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a rappelé que « notre économie reste portée par l'immobilier tant au niveau de la T.V.A. que des transactions juridiques », en fait, il est en très grande partie les raisons de notre excédent budgétaire, excédent qui devra contribuer à financer l'ambitieux programme prévisionnel des investissements en équipement public à réaliser au cours des années 2015-2016-2017, le Triennal.

Or le coût global des opérations de ce dernier s'établit à 3.8 milliards d'euros, les crédits d'engagement prévus au programme précédent s'établissaient eux à 2.9 milliards d'euros soit une augmentation de plus de 30 % en un an. En rappelant que la croissance du P.I.B. sur l'année 2013 était, elle, de 9.3 %.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes je ne les interpréterai pas mais le Conseil National doit rester vigilant.

La récente chute des cours du pétrole montre les difficultés que peuvent rencontrer les économies des pays dont l'économie reste trop tributaire d'un secteur d'activité spécifique.

La facilité d'une économie basée sur la rente reste conduite par le court-termisme, propre à nos sociétés occidentales, et elles en oublient rapidement la diversification et le long terme.

Elles deviennent frileuses, réfractaires à l'innovation, mais surtout elles oublient d'oser bien au chaud dans le conformisme ambiant.

Pourtant, nous oublions que François BLANC créa la Société des Bains de Mer à Monaco, parce qu'en

France et en Italie c'était interdit. Et que si elle a connu le succès qu'elle a connu c'est parce que la Principauté a osé.

Pouvons-nous oublier que l'exploitation exponentielle, simultanée et massive d'une ressource naturelle, pour nous les terrains à construire, les chantiers, cela conduit à une dégradation de l'environnement et à une baisse de la qualité de vie.

La qualité de vie, élément essentiel de notre attractivité, et c'est un ensemble qui ne se mesure pas à l'aune de publi-reportages mais qui se vit tout simplement.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Je vais dire quelques mots, et dans cette soirée exceptionnelle marquée, nous l'avons dit, Monsieur le Ministre et moi-même, par la naissance des Enfants Princiers, nous sommes très heureux ce soir mais nous continuons notre travail dans le cadre du Budget Primitif.

Le 2^{ème} Budget Primitif de notre législature est le 1^{er} présenté en excédent depuis plus de 15 ans. Nous travaillerons ensemble avec le Gouvernement pour que la clôture de cet exercice soit, elle aussi, meilleure qu'attendue. Pour les trois soirées qui viennent, nous aurons à cœur de défendre, comme co-législateur un budget cohérent, répondant à ses principes fondamentaux dans l'intérêt général de la Principauté.

Je voudrais tout d'abord relever que le Budget Primitif 2015 est dans la continuité naturelle du budget rectificatif voté par le Conseil National en octobre dernier. Celui-ci a été le budget le plus rectifié de l'histoire récente : il a acté des engagements fermes et pris publiquement par le Gouvernement.

Ce Budget Primitif marque les effets d'un rééquilibrage institutionnel visant à rendre au Conseil National sa place incontournable de courroie de transmission et de contrepoids institutionnel.

Je voudrais vous le dire publiquement ce soir, Monsieur le Ministre d'Etat : le Gouvernement que vous dirigez ne travaille pas mieux avec un Conseil National faible.

La Haute Assemblée est donc en train de reprendre sa place au cœur du dialogue Institutionnel alors que se profilent des enjeux majeurs, tant sur le plan

extérieur avec les pourparlers avec l'Union Européenne que sur le plan intérieur avec des chantiers d'une exceptionnelle dimension.

Afin que ce « rééquilibrage » s'inscrive dans le temps, il nous paraît indispensable qu'il aille de pair avec un retour aux fondamentaux budgétaires. En effet, nous savons tous ici que la gestion d'un Etat ne peut obéir aux mêmes règles et aux mêmes principes que la gestion d'une entreprise privée, même si les deux doivent suivre des règles du bon sens.

L'Etat doit garantir à tout moment et en toute circonstance l'intérêt général, dans cette optique une meilleure lisibilité des comptes publics doit prévaloir, celle de l'orthodoxie budgétaire.

Il est beaucoup plus facile de compliquer les choses que de les simplifier, surtout et y compris dans cette matière délicate, mais ô combien politique, qu'est la technique budgétaire.

Ainsi pour aller dans ce sens, nous serons toujours plus attentifs et vigilants à ce que le budget ne fasse pas d'opérations dédiées au Fonds de Réserve Constitutionnel et vice-versa. Nous saluons à ce titre la décision du Gouvernement d'avoir annulé la sortie du budget des actions de la S.B.M. vers le Fonds de Réserve Constitutionnel, ce qui avait pour effet de brouiller un peu plus la lecture et le suivi des titres rendus inaliénables par la loi de 1966 dans un contexte politique dont chacun se souvient.

Dans cet esprit également, la majorité du Conseil National redéposera la proposition de loi sur l'encadrement du report de crédit, le rapporteur vous en a parlé tout à l'heure.

Le rapporteur qui a fait un excellent travail en tant que Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et à qui je voudrais ce soir rendre hommage, qui a relevé dans son rapport, avec précision, que six opérations nouvelles figurent désormais au programme triennal d'équipement public 2015-2017 grâce à la détermination de toute la majorité.

D'abord, il s'agit de l'opération L'Engelin, emblématique de notre priorité en matière de construction domaniale, opération qui a bien commencé comme on peut le voir au Jardin Exotique, le contrat est signé et l'ouvrage de 140 logements sera livré au 1^{er} trimestre 2018.

Il en est de même pour les opérations domaniales dites de taille intermédiaire, deux seront programmées à savoir celle du « 27,29 avenue de l'Annonciade » et

celle de la « Villa del Sol à Saint-Roman » dans les 20 mois qui viennent pour environ 50 à 60 logements au total. Ce dont nous nous réjouissons.

Le Gouvernement nous annonce également qu'à notre demande et grâce à sa réactivité une opération de plus grande envergure pourra avoir lieu Avenue Crovetto frères à un horizon de moyen terme.

Sans oublier celle de la rue Grimaldi à l'angle de la rue Baron Sainte-Suzanne où le Gouvernement est en pleine discussion avec un opérateur privé qui maîtrise l'autre partie d'une unité foncière détenue par la Principauté.

Que de progrès accomplis en peu de semaines depuis le 10 septembre dernier grâce au souhait partagé d'atteindre cet accord constitutionnel des volontés !

Parmi ces six nouvelles lignes du triennal apparaît également l'Opération Grand Ida, sur laquelle le Gouvernement a arbitré en notre faveur pour nous proposer une ligne de 5 M€ substantielle afin de véritablement lancer les études sur la faisabilité du dernier projet proposé par un opérateur indépendant choisi par le collectif des propriétaires attenants. L'Etat contrôle 32 % du foncier, ce qui le rend incontournable, y compris pour construire une école primaire dans ce quartier à brève échéance.

Monsieur le Ministre, il serait bon que vous décidiez avant la fin 2015 du contour de cette future opération. Tout le monde effectivement et, notamment, les enfants du pays vous attendent. Pour ma part, je serai vigilant, nous en avons parlé tout à l'heure, à ce que l'on préserve la qualité de vie des compatriotes vivant dans ce quartier très proche de cette opération projetée.

Comment ne pas évoquer également au plan triennal le parking supplémentaire de 400 places sur le plateau de Monte-Carlo, dont les premiers sondages ont commencé, qui semblent se révéler prometteurs sur l'emprise foncière du futur ouvrage sous-terrain ? L'enveloppe de 50 M€ et le délai de réalisation sont aussi pour nous une parole donnée par le Gouvernement en octobre dernier qui semble se confirmer.

Nos relations avec le Gouvernement ont progressé, néanmoins de nombreux sujets restent pour le Conseil National source de grande préoccupation à l'aube de cette année 2015.

Ainsi, la Société des Bains de Mer pour nous navigue à vue, ce qui n'est pas acceptable alors que des travaux titanesques ont commencé et que près de 5 ans seront nécessaires avant d'en voir les premiers résultats tangibles.

Qu'attendent la Direction de ce monopole concédé et le Gouvernement en charge de ce dossier pour rendre public le plan jeux dans sa totalité ? Qu'en est-il plus généralement de la vision stratégique de cette société incontournable pour l'économie du pays ? Que de retards, que d'erreurs, que d'atermoiements indignes de la Principauté ! Si parfois il est nécessaire de donner du temps au temps, selon l'expression consacrée, il est des matières où l'absence de décision, la temporisation expose au danger plus que de raison. Eh bien, je l'affirme ce soir, nous y sommes : nous entrons dans cette zone de danger, préjudiciable pour nous tous.

Le sujet de Monaco Telecom dont la situation n'a rien de commun avec la S.B.M. réclame des clarifications de la part du Gouvernement présent au Conseil d'Administration et qui est seul détenteur des clefs de la concession et du pacte d'actionnaire.

Quel est le plan industriel et social ? Quand verra-t-on des améliorations techniques tangibles pour les utilisateurs ? Monsieur NIEL doit comprendre que le Conseil National va aussi s'emparer de ce sujet car finalement il s'agit d'un service public apparenté.

Par ailleurs, la Haute Assemblée a sensibilisé le Gouvernement depuis 15 mois et plus précisément lors de nos dernières séances privées sur le manque d'entretien des ouvrages existants et de certaines rues de la Principauté, parfois délaissées ce qui n'est pas digne de notre ville-Etat.

Là aussi, la majorité ne laissera rien au hasard pour la qualité de vie de nos compatriotes et des résidents, qui ont choisi Monaco pour y vivre

Que dire également du flou « artistique » qui entoure le chiffrage du futur C.H.P.G. et sa planification dans les 15 ans qui viennent ? Il est de notre devoir d'alerter le Gouvernement et les trois Conseillers concernés sur le flottement de certaines réponses données sur ce sujet majeur. 2015 et 2016 seront les années de la vérité des chiffres.

Enfin, je terminerai la liste de nos préoccupations par le silence surprenant du Gouvernement, sur le projet du Centre Commercial de Fontvieille.

En effet, depuis mai dernier, les élus ont donné leur accord dans le cadre d'une C.P.E. sur une extension de 8.000 à 15.000 m² de ce complexe en évoquant leur souhait que l'Etat puisse financer cette opération étant donné son caractère hautement rentable. La Haute Assemblée a également accepté le principe qu'une enseigne spécialisée dans les centres commerciaux aide le Gouvernement afin de mettre au point un concept répondant à l'offre commerciale à Monaco et

complémentaire de celles existantes dans le département voisin. Mme Rossi l'a rappelé tout à l'heure, l'accélération des projets qui entourent la Principauté nous oblige à ne plus perdre de temps sur la rénovation du centre commercial de Fontvieille.

Enfin, j'en viendrai aux priorités de l'année. L'année 2015 sera indéniablement marquée par des priorités législatives pour le Conseil National, outre la loi d'organisation et de fonctionnement et son Règlement intérieur, sur laquelle nous nous sommes engagés auprès du Conseil de l'Europe, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses présidée par M. POYET va s'atteler à la loi n° 879 sur les fonctionnaires et les agents de l'Etat, car elle ne peut plus être laissée en souffrance plus longtemps. Après avoir voté la loi sur le handicap, la majorité, consciente de son rôle, va traiter ce dossier avec toute l'attention et le sérieux qu'il requiert.

Il en sera de même pour les conditions économiques, techniques, environnementales, financières et donc politiques de la future extension en mer.

Sur ce sujet, notre information devra être complète, limpide, loyale et continue. Pour décider en toute connaissance de cause, il faudra une loi-cadre vaste et précise complète qui viendra en complément d'un contrat de concession qui devra protéger les intérêts supérieurs du pays.

La priorité de 2015 c'est aussi le futur complexe du Testimonio II et la loi de désaffectation qui seule pourra rendre possible la construction de 160 logements pour nos compatriotes parmi d'autres équipements publics et privés.

Non, Monsieur le Ministre, le Conseil National n'a pas décalé ce projet, mais il s'agit là de l'un des derniers terrains publics de la Principauté et comme l'a dit fort justement M. BURINI, notre devoir pour le désaffecter est de s'assurer de contrôler et d'encadrer strictement ces conditions.

Je terminerai par les négociations qui doivent s'ouvrir avec l'Union Européenne à Bruxelles. Il s'agit là d'un véritable défi dont les enjeux seront cruciaux. La représentation nationale prend acte que d'une part, le Gouvernement a diligemment à notre demande une étude d'impact dont les conclusions seront scrutées à la loupe par l'ensemble des élus et d'autre part, que le Conseil National sera associé à la stratégie en amont de ces négociations.

La Haute Assemblée, à la place qui est la sienne dans la Constitution, jouera tout son rôle y compris au Parlement européen à Strasbourg et le cas échéant à Bruxelles pendant le temps des discussions.

Il nous faudra être préparé en étant au fait des dossiers : en étant avant tout vigilant, c'est à dire ni frileux ni eurobéat, comme certains élus ultra minoritaires ici. Pour moi, le principe est clair : nous n'irons pas à Bruxelles la tête basse ; nous n'avons rien à nous reprocher. Nous devons expliquer, pas nous justifier. Cet état d'esprit comptera dans la façon dont nous serons tous perçus par nos interlocuteurs, et donc respectés dans ce que nous sommes. C'est l'Union Européenne qui est demandeur, le Conseil National doit être en plus comme l'a très bien souligné M. Marc BURINI, un relais entre les forces vives du pays, pour protéger nos particularismes et soutenir nos convergences d'intérêts avec la France dans le cadre de notre communauté de destin.

Enfin pour conclure, je voudrais ce soir m'adresser aux élus de la majorité qui composent cette Assemblée autour de moi. Mes chers amis, rien de tout ce que je viens d'énoncer ou de dénoncer ne sera possible ni faisable sans votre travail, sans votre loyauté, sans votre détermination et votre courage dans les moments délicats ou exaltants qui parsèmeront notre riche législation. Je suis heureux et fier de conduire notre majorité. Je le redis : je ne laisserai personne affaiblir le pacte majoritaire dont nous sommes tous comptables devant les compatriotes. Ni dans sa lettre ni dans son esprit.

Ce pacte par lequel nous sommes liés aux Monégasques et sur lequel ils nous ont fait confiance.

Quand notre majorité s'est construite, ce n'était pas pour faire le contraire de ce sur quoi nous avons été élus. Quand on siège ici à la Haute Assemblée, cela nous oblige au sens du devoir envers les Monégasques, au respect de nos engagements personnels et politiques, à la cohérence, à la constance, au don de soi qui seuls nous permettront de nous dépasser pour servir Monaco, la Principauté et nos compatriotes. Car c'est bien à eux et au pays qu'il nous faut penser à chacune de nos décisions.

Je vous remercie.

S'il n'y a plus de prise de parole, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, nous allons nous restaurer et nous reprendrons la séance tout à l'heure.

Merci beaucoup.

(La séance est suspendue à 21 heures 50)

(Reprise de la séance à 22 heures 45)

M. le Président.- La séance est reprise.

Mes chers collègues s'il vous plaît, si vous voulez bien prendre place. Nous allons commencer les déclarations de politique générale, l'étude du budget sachant que, comme à l'accoutumée depuis 18 mois maintenant, nous allons commencer l'examen par les Recettes, nous poursuivrons par les Dépenses de Souveraineté, Assemblées et Corps Constitués, puis

nous examinerons la Section 7, pour revenir par la suite aux Dépenses Ordinaires et pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Je vous rappelle également que nous votons chapitre par chapitre, que vous pouvez intervenir dans le cadre des lignes.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des premiers chapitres du Budget Primitif en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Secrétaire Général.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier

011.100 - Domaine immobilier.....	65.216.000
011.200 - Parkings Publics	32.950.900
011.400 - Produits de cessions	<u>8.000.000</u>
	106.166.900

B - Monopoles

1) - Monopoles exploités par l'Etat

021.100 - Régie des Tabacs	16.215.500
021.300 - Postes & Télégraphes	14.339.600
021.400 - O.E.T.P.	2.700.000
021.500 - Public. officielles	1.102.000
021.900 - Eaux - Extension du réseau	<u>4.000.000</u>
	38.357.100

2) - Monopoles concédés

031.101 - S.B.M.	33.900.000
031.102 - Prêts sur gage	140.000
031.103 - Concessions Radio	952.000
031.104 - MC Radio	132.000
031.105 - Tele Monte-Carlo	108.000
031.106 - Monaco Telecom	5.880.000
031.108 - SMEG	1.950.000
031.109 - Concession Fréquence Satellite	100.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto	2.050.000
031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie	60.000
031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur	960.000
031.115 - SAM des Ports	14.000.000
031.116 - SMEG Energie Développement Durable	<u>9.000.000</u>
	69.232.000

C - Domaine financier

041.100 - Domaine financier	18.479.500
TOTAL DU CHAP. 1	232.235.500

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

Philippe CLERISSI.- Merci.

Le commerce de détail va mal. Je me suis promené samedi dernier en Principauté, au moment des fêtes de Noël, c'est je crois la seule ville ou à part des petites villes de province où on ne voit personne dans les rues. Alors il y a des spots comme cela où on peut trouver des lieux d'animation c'est le cas du village de Noël qui est plutôt bien fait, il attire du monde avec des kiosques de restauration rapide, des snacks, il y a une ambiance. Je dis entre guillemets que le Centre Commercial de Fontvieille fonctionne à peu près aussi, il y a un peu de passage, disons les deux centres commerciaux et après les artères de la Principauté, le boulevard des Moulins, la rue Caroline, la rue Grimaldi, tout ce qui fait l'animation à inciter, c'est un désert, c'est une catastrophe. Alors, on n'a pas d'enseigne, on n'arrive toujours pas à les faire venir, l'Allée Lazare Sauvaigo vous savez ce que j'en pense, c'est un raté ; les Jardins d'Apolline, ça ne prend pas, on n'a pas de continuité commerciale avec le Centre Commercial ; le Centre Commercial n'est pas agrandi, il aurait fallu l'agrandir il y a déjà une dizaine d'années. Je sais à présent que c'est une opération tiroir, on en a déjà parlé, c'est très compliqué, il faut déplacer la collection des voitures anciennes, il faut que le parking soit réalisé sur la Darse Nord avant de pouvoir le faire, il y a la Salle Léo FERRE qui doit être débarrassée aussi, donc pour ce dossier, il n'y a pas de grosse opportunité pour le moment. Toujours est-il, comme le disait Mme ROSSI tout à l'heure, qu'avec les projets qui se montent autour, la situation est critique aujourd'hui. Tirer vers le haut le commerce de détail, je vous l'ai dit, l'IMSEE doit rectifier et nous « détailler » pour ne pas paraphraser, le commerce de détail et ensuite qu'elle étudie le secteur du luxe et les concessionnaires automobiles.

Le Larvotto va être refait, c'est pas mal – on verra bien ce que décide le Souverain – mais moi j'aurais aimé qu'il y ait des kiosques supplémentaires, cela apporterait un plus dans la cagnotte de l'Etat bien entendu. Tout ce qui est aujourd'hui commercial et

qui participe à l'ambiance de la cité à Monaco, il faut le promouvoir. J'y reviens à chaque fois, mais on a aussi une opportunité sur l'Office du Tourisme, si on doit la saisir, il faut le faire maintenant, on ne peut pas l'envisager dans cinq ans, et là, effectivement, les chantiers sont nombreux sur cette place, autant en rajouter un. Il faut aussi refaire la Place pour essayer de redynamiser le boulevard des Moulins où, malheureusement, les structures sont petites, les commerces sont petits, on n'a pas trop la possibilité de changer les choses sauf au quartier Ouest/Est. Donc il faut à tout prix faire quelque chose pour les résidents, pour les nouveaux arrivants pour qu'on arrive à dynamiser cette cité, elle en a grandement besoin.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement pour répondre à Monsieur CLERISSI que le Gouvernement partage son analyse. Le Centre Commercial de Fontvieille j'espérais que l'on puisse déposer l'appel à candidatures avant Noël, ce sera début janvier, nous n'avons pas pris de retard. Compte tenu de ce que vous avez dit, c'est-à-dire de l'opération tiroir, ce n'est pas demain que le Musée de la Collection des voitures du Prince comme la Salle Léo FERRE, vont être déménagés pour libérer de l'espace. Donc, nous n'avons pas de retard mais il faut le faire et on le fera en début d'année.

Sur le boulevard des Moulins, je vous ai donné l'accord du Gouvernement pour qu'on engage la réflexion précise avec l'objectif d'aboutir sur l'actuel bâtiment de la Direction du Tourisme pour y enlever les bureaux et faire quelque chose d'autre à la place. En début d'année je reprendrai contact avec les propriétaires d'une partie de la Place des Moulins pour avancer. Donc, on avance. J'ajoute que l'observatoire du commerce est le lieu où on va pouvoir discuter de tout cela et engager des actions précises.

M. Philippe CLERISSI.- Alors, au moins sur le Centre Commercial, que l'on soit prêt le jour où ces travaux sont terminés, dans quatre ans ou cinq ans, que ce soit calé afin que l'on ne perde pas encore du temps à ce moment-là.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI, je m'associe bien volontiers à votre déclaration et à vos arguments, mais il faut reconnaître que la création de l'observatoire du commerce par Monsieur le Ministre, est un élément très favorable dans le cadre de la réflexion et cela fait partie des sujets tout à fait positifs parce qu'il n'y avait pas de structure jusqu'à aujourd'hui et en plus de cela avec l'ensemble des interlocuteurs que vous avez associés dans le cadre de cet observatoire, j'ai très bon espoir que cela débouche rapidement sur de bonnes idées, des idées de bon sens, raisonnables, faisables et qui ne soient pas uniquement des « y a qu'à, faut qu'on », c'est important à préciser.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Merci.

Je voulais juste poser une question sur la ligne « Produits de cessions » qu'on appelle les droits de surdensification qui nous avait été présentée exactement il y a un an lors du Budget Primitif 2014 à l'occasion des questions du Budget Rectificatif 2014 où il y avait déjà cette ligne de 8 M€. Le Gouvernement nous avait donné une liste assez exhaustive de toutes les opérations qui auraient pu justement générer ces droits de surdensification, ces produits de cession, or là la ligne est toujours de 8 M€. Eu égard à ce détail que j'ai devant les yeux de toutes les opérations qui pourraient se dénouer l'année prochaine ou dans deux ans, je voudrais savoir si c'était un principe de prudence qui amène le Gouvernement à inscrire 8 M€ comme les années précédentes ou si, en 2015, si ce système fonctionne, aura-t-on un bon espoir de finalement encaisser quelques recettes à ce niveau-là ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Oui, je vous confirme que ce chiffre est probablement, au vu des opérations qui pour certaines ont pris un peu de retard, une estimation qui est à la fois réaliste et conservatrice pour 2015 puisque cette estimation repose essentiellement sur deux opérations. L'une d'entre elles

va s'engager très prochainement au niveau de l'avenue de la Costa et de la Régence, une autre dont le premier versement devrait être de l'ordre de 5 M€, et une dernière qui devrait nous rapporter 3 M€, d'où les 8 M€. Nous avons également d'autres opérations, pour certaines assez ambitieuses qui devraient nous permettre selon les opérations de gagner 5 à 10 M€ par opération. Je ne suis pas convaincu toutefois que toutes démarrent en 2015, c'est pour cela que, oui, vous évoquiez un principe de précaution, je reste prudent et je préfère inscrire ces montants-là qui, eux, résultent d'opérations qui sont déjà engagées, sur lesquelles nous devons contractuellement, suite aux engagements pris par les promoteurs, toucher les sommes en question. Pour les autres opérations, ce sera plutôt l'année suivante. Mais je vous confirme que la tendance est prise et que le mécanisme commence à être bien compris et accepté par les différents opérateurs qui lancent des promotions.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question qui s'adresse à Madame GRAMAGLIA. En séance privée j'avais évoqué la problématique que rencontraient les propriétaires de véhicules électriques eu égard aux prises pour recharger leur véhicule à l'intérieur des parkings publics. A l'époque vous n'étiez pas vraiment au courant du dossier et je voulais savoir si vous avez des renseignements complémentaires et que se passera-t-il si les normes changent et que les consignes imposées aux usagers les obligerait à charger leur véhicule électrique en dehors des parkings publics fermés ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Le courrier dont vous aviez parlé en séance privée était un courrier adressé aux propriétaires de véhicules électriques, suite à une demande qu'ils avaient formulée auprès des Services de l'Etat d'installer dans les parkings publics des prises électriques sur l'emplacement de parking qui leur était réservé.

Effectivement, une étude est en cours pour savoir s'il est nécessaire, d'un point de vue sécurité, dans le cas d'installation de prises de recharge de véhicule

électrique, de sprinkler tous les parkings ou seulement les parkings situés dans les plus bas niveaux. Cette étude est en liaison avec les services de sécurité et les pompiers.

En ce qui concerne les constructions futures, nous demandons aux constructeurs et aux promoteurs de prévoir ces installations sprinklers dans l'intégralité des parkings, sachant que pour l'instant aucun frais n'est demandé aux personnes qui font la demande d'installation de ces prises électriques. Il sera peut-être obligatoire de modifier ces emplacements mais le coût est nul pour les utilisateurs, parce que ce n'est pas eux qui font l'installation. Il est à noter que cette étude n'est pas encore terminée.

M. le Président.- Bien.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je précise que toutes les requêtes des propriétaires de véhicule électrique afférentes à l'installation d'un point de charge sur leur emplacement de stationnement sont toujours satisfaites, aux frais du Service des Parkings Publics.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur CROVETTO.

Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une remarque, l'ensemble des revenus du domaine immobilier représente autant que les recettes des monopoles concédés exploités par l'Etat, donc c'est quelque chose de très important. Si on prend juste la partie purement immobilière de l'article 011.100, sa croissance montre qu'au-delà d'être un des piliers du modèle social monégasque le logement domanial procure aussi des recettes récurrentes et en progression régulière au budget de l'Etat. Donc il s'agit bien d'un investissement.

J'avais une question concernant cette ligne, je voulais savoir si on pouvait prévoir une augmentation des recettes imputables au raccourcissement des délais de vacance des appartements entre deux locataires dont on avait parlé précédemment.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Cela fait, en effet, partie de objectifs puisqu'il s'agit du parc domanial

de l'Etat, ce ne sont pas des propriétaires privés qui recherchent de manière peut-être encore plus notable le profit et surtout le profit à court terme. Nous devons nous aussi avoir au niveau de l'Administration des Domaines cette même logique qui consiste à maximiser les revenus tout en minimisant les temps de remise en état des appartements. C'est bien le sens de la mission qui a été confiée et qui est pilotée par M. BRUNO, en collaboration avec l'Administration des Domaines, de proposer des pistes d'amélioration que ce soit au niveau des délais, que ce soit au niveau du service qui est rendu aux usagers à travers, notamment, grâce à la mise en œuvre d'un logiciel qui permettra à l'Administration des Domaines de travailler plus efficacement, plus rapidement et donc qui permettra une remise en état plus rapide elle aussi, des appartements. Des loyers plus importants pourront donc être touchés sans attendre comme on a connu par le passé des délais qui étaient parfois excessifs. Tout cela va à la fois dans le sens d'un « service public » qui est la mise à disposition pour les compatriotes d'appartements rénovés, de qualité, dans les meilleurs délais, mais aussi avec une exigence pour les revenus de l'Etat.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Je voudrais intervenir au sujet des monopoles concédés. C'est plutôt un souhait et peut-être une recette indirecte, je souhaiterais que le Gouvernement responsabilise un peu toutes ces sociétés à monopoles concédés pour qu'ils dépensent plus d'argent à Monaco. J'ai l'impression que certaines vont systématiquement en France ou ailleurs, s'éloignent. Il n'y a pas de petites économies, donc je pense que ce serait bien pour les sociétés monégasques, tout le monde serait gagnant.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur POYET, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Ma première intervention, Monsieur le Ministre, a une portée beaucoup plus globale sur l'ensemble des concessions. Ces derniers mois, j'ai eu à évoquer à de nombreuses reprises que la Commission mixte n'avait pas été consultée sur tel ou tel dossier.

Mon propos ce soir n'est pas de faire une quelconque critique mais bien au contraire, de vous faire une proposition et pour éviter à l'avenir ce genre de situation, je souhaiterais que nous puissions partager entre nos deux Institutions un cadre qui fixerait dans quelles conditions la commission doit être saisie. N'ayant pas trouvé le texte instituant cette commission, faute de texte, chacun a sa propre conception des choses, ce qui ne peut être que frustrant.

Par ailleurs et de la même manière, serait-il possible que dans les tous prochains jours, nous puissions partager un agenda des travaux de la commission pour l'année 2015, avec déjà la liste des concessions qui arrivent à échéance dans l'année et ainsi établir ensemble une sorte de calendrier prévisionnel ? Vous avez, dans votre réponse, déjà évoqué Monaco Telecom, la S.M.A., il y en aura certainement d'autres ; si on pouvait s'organiser en conséquence cela ne serait que mieux pour travailler de manière proactive sur ces dossiers.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Aucun problème. M. COLLE et M. MOULY peuvent proposer un calendrier que Monsieur le Président validera.

Le début de votre intervention fait allusion je pense à la reprise de Monaco Telecom, c'est clair que l'opération, on l'a expliqué, pour des raisons tenant aux règles de la bourse, devait rester totalement confidentielle, Monsieur le Président du Conseil National a été informé régulièrement de l'opération et comme la concession n'est pas modifiée il n'y avait pas une obligation de réunir la Commission des Concessions. Lorsqu'une concession est modifiée ou renouvelée il faut réunir la Commission des Concessions, c'est évident ! Exemple pour l'héliport, oui. Lorsqu'elle n'est pas modifiée on est dans l'information et cette information est soumise parfois à des règles qui nous échappent.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je rappelle que demain soir nous avons une réunion des concessions sur la S.M. Eaux puisque la concession arrive à échéance. On se voit par conséquent demain.

M. Thierry POYET.- Effectivement dans le prévisionnel on se voit demain pour quelque chose qui se renouvelle au 1^{er} janvier, mais on va le faire.

Je n'évoquais pas spécifiquement, Monsieur le Ministre, Monaco Telecom.

Il y a eu des changements tarifaires, par exemple, aux autobus, on n'a pas été consulté non plus. Il y a eu des modifications sur M.C.R.. Donc l'idée est bien de savoir justement à quel moment la commission doit être consultée et à quel moment elle n'a pas à l'être. Parce que peut-être que nous, élus, on va se faire une idée de... alors que le texte n'est pas là. Donc l'idée c'est bien de partager des règles ensemble, qu'on soit bien d'accord et qu'on sache à quel moment on doit l'être et à quel moment on ne l'est pas. Simplement. Donc c'est un peu une règle du jeu, partagée entre nous.

M. le Président.- C'est vrai, Monsieur le Ministre, avant de donner la parole au reste de mes collègues, que pendant des années la Commission des concessions ne s'est pas réunie – j'en ai fait partie lorsque j'étais membre de la minorité – que pour l'A.S.M. tout le monde voulait y participer, vous comprenez pourquoi, mais pour les sujets un peu plus ingrats, la Commission des Concessions a rarement été réunie. Je crois que c'est un processus qui a été mis en place par certains de nos aînés, il y a un certain nombre d'années, et qui est très intéressant et très important, qui fait partie des attributions du Conseil National pas uniquement pour, je dirais, marquer et marcher sur les plates-bandes du Gouvernement mais parce que le Conseil National est un conseil et que les élus qui le composent peuvent avoir aussi une vie professionnelle, ils ont des fonctions et ils sont toujours de bons conseils dans ce genre de réunion et je crois que c'est absolument essentiel.

Votre proposition qui consiste effectivement à mettre à plat le calendrier, nous avons des échéances importantes sur la concession de la salle des ports, de la S.E.P.M. dont nous allons parler plus tard dans le cadre de nos débats. Il y a des échéances, bien entendu, qui s'imposent à nous tous. Madame le Conseiller ce serait beaucoup plus pratique de faire un point de synthèse là-dessus et d'établir un calendrier.

Monsieur BOERI vous souhaitiez prendre la parole sur quel sujet ?

M. Daniel BOERI.- Je souhaite prendre la parole sur les parkings publics.

M. le Président.- Je vous demande juste d'essayer d'intervenir sur le même sujet pour la clarté des débats

parce que sinon ce n'est pas très facile pour les gens qui nous suivent.

M. Daniel BOERI.- C'est juste un cas particulier, j'ose à peine le citer mais enfin, quand même Monaco a gagné hier soir au football. En contrepartie, hier, on ne pouvait plus sortir du parking public du Centre Commercial. On ne pouvait plus sortir parce que deux sorties avaient été bloquées, probablement pour des raisons de sécurité, ce que je comprends, mais on risquait vraiment l'asphyxie hier soir après le match. J'ai juste une petite solution pour l'éviter, comme on ne conserve qu'une sortie, peut-être pourrait-on envisager le paiement à l'entrée ce qui permettrait de fluidifier la sortie qui ne se fait plus que sur une seule voie. On gagnerait beaucoup de temps.

M. le Président.- Bien. Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur est en train de noter.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Cela concerne la Régie des Tabacs.

M. le Président.- Parfait.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je constate la baisse des recettes qui continue sur cet article et comme je l'ai déjà remarqué je ne suis malheureusement pas sûr, et pour cause, que cela soit dû à une baisse de consommation du tabac mais plutôt à une perte de clientèle pour Monaco. D'ailleurs vous nous l'expliquez dans l'exposé des motifs et je note au passage et c'est là le sens de mon intervention, la disparition de certains commerces.

Je voulais intervenir à ce niveau parce que je crois qu'il faut rappeler l'importance de soutenir les commerces de proximité, ils font cruellement défaut dans certains quartiers on le sait, par exemple sur le Rocher, ils sont importants pour une certaine population, notamment âgée, et je crois que la création de l'observatoire du commerce auquel participera Philippe CLERISSI pourra probablement y remédier. Quoiqu'il en soit, mon message ce soir est : ne laissons pas mourir les petits commerces.

M. le Ministre d'Etat.- Evidemment. Si vous faites allusion au tabac de la Régence, il va être déplacé, il sera dans un kiosque devant la Croix-Rouge. Sur la Régie des Tabacs la baisse s'explique tout simplement par la différence de prix du tabac entre l'Italie, la France et donc Monaco...

M. Christophe ROBINO.- Je faisais allusion à la disparition du commerce rue Lazare Sauvaigo et puis effectivement la Régence qui va souffrir des travaux. Bien évidemment il y a la différence de prix avec l'Italie, il y a le commerce de la cigarette électronique mais pour autant, tous ces commerces de proximité – et là je ne fais pas allusion simplement au tabac – c'est vraiment important d'essayer de les préserver dans des quartiers comme le Rocher où il y a pas mal de personnes âgées qui n'ont pas forcément la facilité d'aller dans des centres commerciaux. Je crois en effet qu'il est très important d'essayer de préserver cette activité.

M. le Ministre d'Etat.- Sur la Régence, le tabac est déplacé, sera déplacé, réinstallé aux frais du Gouvernement devant la Croix-Rouge. Sur la Régie des Tabacs, c'est vrai que la baisse de la vente des cigarettes est inéluctable tant qu'il y a une différence de prix entre l'Italie et la France et Monaco. En revanche, la vente des cigares est toujours très bonne et nous avons une offre de cigares qui est sans comparaison avec le pays voisin. On a à la tête de la Régie des Tabacs un spécialiste mondialement reconnu du cigare et qui a, grâce à son réseau, des cigares exceptionnels qui sont vendus en Principauté et nulle part ailleurs. Donc, on gagne de l'argent quand même sur la vente des cigares.

M. Christophe ROBINO.- Sur le côté exceptionnel de certains cigares, je peux le confirmer...

(Rires).

M. le Président.- Bien, nous nous égarons.

S'il n'y a plus d'intervention sur les Monopoles exploités par l'Etat, nous sommes sur B) Monopoles. Pour ceux qui veulent intervenir au titre des Monopoles concédés sur Monaco Telecom, il y a d'abord la Société des Bains de Mer.

Qui souhaite intervenir sur la Société des Bains de Mer ?

Monsieur ALLAVENA vous souhaitiez intervenir sur un dossier avant ?

Je vous en prie allez-y.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Intervenir et compléter les propos de M. POYET et les compléter de manière insistante, même si vous avez, Monsieur le Président, déjà complété ces propos. Une forme de redondance, voire insistance parce que sous réserve de relecture de tous les procès-verbaux je crois que je suis intervenu à chacune de nos Séances Publiques sur ce sujet-là mais malheureusement, pour le moment, sans véritable effet apparent.

Donc je m'explique, je me réexplique, oui, il est urgent que l'on se voie pour définir d'abord le rôle de cette Commission des Concessions, en affiner le cadre de consultation, le cadre de réunion. Visiblement du côté du Gouvernement, c'est essentiellement et surtout au moment des renouvellements de concessions. Les ordres du jour que l'on a reçus depuis 18 mois, y compris celui de demain en témoigne, la réponse que vous avez faite tout à l'heure sur Monaco Telecom en est un signe de plus. Je pense que comme on le fait pour la tripartite de la S.B.M., si on avait un suivi régulier et une vision plus régulière de l'évolution et de la vie des concessions, on en serait que plus efficace.

Donc, si on peut aller un peu plus loin sur ce thème-là et éviter les actions a posteriori ou les oublis, on ne va pas parler éternellement de Monaco Telecom en étant ou pas d'accord avec ce que vous avez dit. Reparler du M.C.R., reparler du satellite... bon, il y a visiblement un retard à combler et de nouvelles pratiques à mettre en place. Donc, si on peut discuter brièvement du cadre et puis après on le fait vivre grâce à un planning, comme l'a évoqué M. POYET.

Autre point de détail, même s'il y a beaucoup de progrès, je crois qu'il serait vraiment bon que l'on reçoive le plus en amont possible les documents préparatoires à ces commissions, le but étant simplement que l'échange ne se limite pas à la commission et aux quatre élus qui représentent le Conseil National, mais que l'on puisse avoir le temps d'en parler avec nos collègues, voire éventuellement à l'intérieur d'une des commissions permanentes du Conseil National, sachant que vous nous avez rajouté pour demain soir un paragraphe sur l'usine d'incinération, si on avait eu le temps d'en dire deux mots en Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie ou en Commission des Finances et de

l'Economie Nationale, on n'en serait que plus riche dans notre approche lors de la Commission des Concessions.

Voilà, ce sont ces deux points que je souhaitais rappeler encore une fois, mais j'ai l'impression que cela bouge un peu donc essayons que sur ces sujets-là, 2015 soit concret.

M. le Président.- Ce n'est pas une impression, cela va bouger. Il y avait besoin de clarification, nous ne sommes pas fautifs dans la mesure où pendant des années cela a été mis en sommeil et donc les habitudes se sont perdues et ce n'est pas non plus de la mauvaise foi, du moins à ce stade.

Nous reprenons sur les Monopoles concédés et un Monopole qui s'impose à nous tous, la Société des Bains de Mer.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur POYET, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant la Société des Bains de Mer, c'est au titre de Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses que je voudrais intervenir. Je suis surtout préoccupé par le climat social, tant dans l'hôtellerie que dans les Casinos. Il est urgent, pour ma part, d'arriver à un accord entre la Direction et les organisations de salariés afin que, passé ce cap, la société puisse mettre toute son énergie dans le développement commercial et dans une approche « clients » retrouvée. Avec les chantiers qui démarrent, il est impératif de chouchouter ces clients, afin de les fidéliser et être en mesure, le plus rapidement possible, de redémarrer l'activité sur de nouvelles bases, avec un minimum de casse au passage.

De plus, la nouvelle signature que la société a choisie, « Monte-Carlo, Société des Bains de Mer », a indirectement des conséquences pour le pays tout entier. En effet, par l'utilisation du mot « Monte-Carlo », les valeurs que veut porter la société sont associées à celles de la Principauté, l'obligeant à participer activement à l'identité de la marque Monaco.

Vous avez donc bien une double responsabilité, Monsieur le Ministre, désolé, en tant que représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de la société mais aussi, comme chef du Gouvernement, pour cette bivalence.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET, je m'associe bien volontiers vos propos. On l'a dit tout à l'heure dans un certain nombre de déclarations de politique générale, on a le sentiment alors que le Conseil National a joué le jeu, d'un projet créateur de valeur sur le casino qui fait partie d'un des trois piliers de l'activité de la S.B.M., c'est-à-dire son activité immobilière, son activité de résidence hôtelière et de commerce. On a l'impression que l'on est dans une navigation à vue, tant sur le plan des hôtels et des conventions collectives dans les hôtels qu'il faut revoir. Il va bien falloir à un moment aborder le sujet de façon sérieuse et de façon publique. Or, ce sujet n'est pas mis sur la table, il a commencé à être effleuré l'année dernière en Commission Tripartite, mercredi dernier. De la même manière, le sujet des options stratégiques sur les jeux, parce qu'en fait, on s'est aperçu au fil de la conversation lors de cette tripartite que le Directeur Général des Jeux, qui était là, a une vision très claire des choses, et on n'a pas l'impression que cette vision soit partagée par son Président délégué, cette vision n'est pas non plus tellement partagée par la responsable des ressources humaines et tout cela donne une impression de flou « artistique » complet, et ce n'est pas possible dans une société de cette importance qui, pour Monaco, est cruciale. Donc, on ne peut pas continuer comme cela et je vous rappelle que dans les quatre ans qui viennent un pan du chiffre d'affaires non négligeable va être amputé avec la fermeture partielle voire quasi-totale de l'Hôtel de Paris, sauf 40 chambres, un manque à gagner de plusieurs dizaines de millions d'euros dans le cadre du chiffre d'affaires annuel et donc les résultats hôteliers, sur la partie mode d'exploitation en matière hôtelière, vont être également impactés. Il faut par conséquent absolument que les jeux se redressent, mais pas uniquement en comptant sur quelques joueurs que l'on connaît bien, qui ont perdu beaucoup, mais grâce à de nouveaux joueurs et une anticipation professionnelle sur le plan du marketing, avec une perspective. Or, aujourd'hui on ne l'a pas, peut-être que le Directeur des jeux, M. GALVANI l'a, elle n'est pas partagée par le Président délégué et elle n'est pas soutenue par la structure des ressources humaines. Alors, on va où et on fait quoi ?

Ce soir, je vous le dis, ma patience commence à être un peu au bout et je suis préoccupé pour la situation de nos compatriotes qui travaillent dans les jeux ainsi que les enfants du pays qui travaillent dans cette société. Ils ont une inquiétude grandissante et je ne fais pas de misérabilisme ou de catastrophisme, mais on est obligé aujourd'hui d'en arriver à cette conclusion.

M. le Ministre d'Etat.- Peut-être une réaction générale sur la S.B.M..

Les propos de Monsieur le Président, je les partage largement, pas entièrement mais largement. Au cours de cette Commission tripartite qui franchement a été la plus intéressante...

M. le Président.- ... Absolument.

M. le Ministre d'Etat.- ... depuis de nombreuses années, qui a été constructive et quelqu'un a dit à cette commission en s'adressant au Directeur des jeux : « Mais finalement vous avez votre plan jeux ». Le seul problème, c'est qu'on ne le connaît pas vraiment complètement dans le détail...

M. le Président.- ... Il est un peu dissimulé !

M. le Ministre d'Etat.- ... alors, la mise en œuvre du plan jeux élaboré par cet expert, je vous redirai ici qu'elle ne dépend pas du Gouvernement...

M. le Président.-... Non mais vous êtes notre interlocuteur.

M. le Ministre d'Etat.-... oui, mais je veux le rappeler quand même, ce n'est pas moi, ni M. CASTELLINI qui gérons les jeux.

Sur d'autres sujets que les jeux, sur le plan social qui a une importance capitale, il y a deux événements majeurs qui vont se dérouler dans les jours et les semaines qui viennent. Le premier c'est l'accord sur la rémunération des salariés de l'Hôtel de Paris. La Direction de la S.B.M. a expliqué lors de cette tripartite les options qu'elle espère pouvoir négocier avec les syndicats d'employés. A ce jour je n'ai pas de retour, M. CASTELLINI et M. VALERI non plus, des discussions ont été réentamées par la Directrice des Ressources Humaines avec les employés de l'Hôtel de Paris. Je n'ignore pas que l'Hôtel de Paris va rouvrir partiellement la semaine prochaine, mais à ce jour je n'ai pas d'information. Peut-être que lundi nous en aurons mais, à ce jour, je n'en ai pas. C'est la question de l'abandon, par un certain nombre de catégories, de la rémunération à la masse au profit d'un fixe... Tout cela est évidemment très compliqué puisque derrière cette discussion il y a la remise en cause ou non de la convention collective...

M. le Président.- ... C'est compliqué, Monsieur le Ministre, mais c'est leur métier, c'est leur fonction, ils sont payés pour cela. Ce n'est pas votre métier, ce n'est pas le mien non plus ! Alors chacun fait son métier, qu'ils fassent le leur.

M. le Ministre d'Etat.- ... Tout à fait. Aujourd'hui je n'ai pas de retour des dernières réunions mais je pense que lundi on en aura.

Autre sujet social capital, le statut unique, enfin « unique » entre guillemets parce qu'effectivement, Monsieur le Président trouve qu'il n'est pas très unique, ni M. ELENA, le Gouvernement a dit à la Direction de la S.B.M. qu'il fallait arrêter de durer sur ce sujet, qu'il fallait fixer un rendez-vous précis afin qu'on soit fixé. Ou le statut unique est adopté, le Gouvernement est pour un statut unique, je ne dis pas celui-là en particulier, mais sur le principe « unique », si on veut introduire de la mobilité, si on veut introduire des progressions de carrière il faut un statut unique, je ne me prononce pas sur celui qui est mis au vote. Ce vote a lieu fin janvier, si à la fin janvier ce statut proposé par la Direction n'est pas adopté, il faudra en tirer les conséquences.

Dernier problème sur la S.B.M. que je voudrais évoquer, c'est l'augmentation de capital. L'augmentation du capital de la S.B.M. est absolument nécessaire pour que la S.B.M. ait, à partir de la fin de l'exercice, l'argent nécessaire pour continuer les travaux. Donc, si on fait le compte à rebours cela veut dire que la procédure d'augmentation du capital avec l'A.M.F. et toute la procédure financière doit être entamée après le 15 janvier. Donc, là il y a deux hypothèses. La première hypothèse serait que la S.B.M. trouve des partenaires prêts à souscrire à l'augmentation du capital et dans cette hypothèse le Gouvernement souscrit sa part, un peu moins de sa part en gardant au moins 60 %, et cette partie non souscrite par l'Etat est souscrite par les partenaires privés. Je ne suis pas sûr du tout aujourd'hui, 10 décembre, qu'avant le 15 janvier on ait formalisé un accord avec des partenaires privés. C'est pourquoi la deuxième hypothèse, qui est celle que j'ai annoncée lors du Budget Rectificatif, disant que si on ne trouve pas de partenaire extérieur, l'Etat souscrit toute sa part, soit 69 %, et garantit la souscription du reste pour permettre à la S.B.M. d'avoir les fonds nécessaires pour continuer les travaux. Voilà le point exact aujourd'hui. Peut-être que lundi on en saura plus, sur le point social et le point sur l'augmentation de capital.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, de vos propos, de vos précisions. Je dois dire que je vous suis sur votre analyse, sur vos prises de position, sur le principe du statut dit unique, n'est unique que le nom puisque par définition il ne s'applique pas à tout le monde de la même façon, donc il ne peut pas être unique, il faut être honnête, il faut avoir le courage d'employer des mots français qui veulent dire quelque chose même s'il y a un peu de communication là-dessous. Sur l'augmentation de capital, je partage totalement votre analyse. Quant à la partie sociale, sur l'Hôtel de Paris, ça n'a que trop duré cela aurait dû être réglé avant qu'on ferme l'hôtel au moment où on a voté la désaffectation, c'est de l'amateurisme. Je le dis, je le redis et je le confirme, ces propos n'engagent que moi, mais je ne suis pas sûr qu'ils n'engagent pas la majorité d'ailleurs des élus ici présents, pour la minorité je n'en sais rien.

Monsieur ROBINO et ensuite le Vice-Président voulait dire un mot.

M. Christophe ROBINO.- Oui, je continuerai donc sur la S.B.M. et sur son volet social. Pour moi cette société, qui est un monopole concédé, dans laquelle l'Etat reste actionnaire majoritaire a toujours été une source d'emplois pour nos compatriotes. Il règne aujourd'hui un climat social des plus désastreux auquel on semble incapable d'apporter ne serait-ce qu'un début de solution. La priorité nationale y est mise à mal, l'école des jeux est oubliée, les emplois sont menacés, le statut dit unique reste controversé, le plan jeux dans les tiroirs, les clients à l'étranger, bref faites vos jeux rien ne va plus mais soyons rassurés le chantier lui, il a démarré.

Il est grand temps, je crois, de prendre les mesures pour redresser la barre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur le Vice-Président, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne comprends pas très bien l'explication de Monsieur le Ministre concernant l'augmentation de capital.

Si la S.B.M. va avoir besoin d'ici le 15 janvier si j'ai bien compris...

Excusez-moi, Monsieur le Ministre, je vous laisse répéter.

M. le Ministre d'Etat.- Vous êtes plus compétent que moi dans ces matières, donc ne faites pas semblant de ne pas avoir compris.

Pour disposer des fonds après l'augmentation de capital en mars, fin mars, il faut lancer la procédure après le 15 janvier, le 20 janvier... vous connaissez mieux la procédure que moi. Donc voilà ce que j'ai dit, si d'ici le 15 janvier la S.B.M. trouve des partenaires privés agréés, on fera ça.

Si la S.B.M. n'en trouve pas, la garantie que le Gouvernement va apporter à la S.B.M. est de souscrire l'intégralité de sa part, soit 69 %...

M. le Président.- ... C'est ce que vous aviez indiqué il y a déjà quelques mois...

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, mais je me permets d'insister sur l'importance de cette prise de position du Gouvernement. C'est grâce à cette position que la S.B.M. est sûre d'avoir l'argent nécessaire pour continuer les travaux à partir du mois d'avril.

M. le Président.- Et même sur les concours bancaires.

M. le Ministre d'Etat.- Exactement, bien sûr.

M. le Président.- Enfin, surtout pour les concours bancaires, pour la suite, tout est lié.

M. le Ministre d'Etat.- Donc, voilà ce que j'ai voulu dire Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, maintenant juste une petite question supplémentaire. Compte tenu que nous sommes dans le domaine des jeux et que c'est le domaine des probabilités, je voulais savoir quel était le pourcentage des probabilités pour que la S.B.M. trouve des partenaires privés d'ici le 15 janvier.

M. le Ministre d'Etat.- Même si je m'honore et je me réjouis tous les jours d'avoir créé l'IMSEE, je ne suis pas un spécialiste.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVENA et ensuite Monsieur ELENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Sans vouloir prendre trop de temps ni redire ce qui a déjà été dit, je voudrais dire deux mots publiquement aussi bien en tant que membre de la Commission Tripartite qu'ex rapporteur de la loi de désaffectation.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, chers collègues, pour moi le constat est de plus en plus clair, plus le temps passe plus on fait de réunions et c'est toujours la même chose, j'ai l'impression que rien ne change et la seule conviction que l'on peut acquérir c'est « qu'on nous balade ». Alors lorsque je dis « nous » c'est nous, les élus, cela est une certitude, je ne sais pas si de votre côté vous avez la même impression que nous, ce serait inquiétant et dans ce cas-là j'ai envie de vous dire : soyons solidaires... et si ce n'est pas le cas j'ai envie de vous dire : aidez-nous à accéder aux informations parce que le Président l'a dit, on y revient toujours, notre interlocuteur dans le dossier S.B.M. c'est vous, c'est l'Etat actionnaire, c'est le Gouvernement et cela ne peut être personne d'autre parce que si on revient en deux mots et pour mes collègues sur ce qui s'est dit à la Commission Tripartite la semaine dernière et sans trahir de secret, vous avez évoqué le financement des projets non bouclés au niveau d'un actionnaire tiers, mais, bon, on n'a pas l'impression non plus que le Président de la S.B.M. fasse des efforts extraordinaires, après tout il est dans une situation confortable puisque l'Etat s'est engagé, donc on verra plus tard.

Si on parle des résultats des jeux qui ne sont ni bons ni mauvais, plutôt bons on va dire, mais on a cette impression permanente d'un aléa absolu, normalement l'aléa c'est pour les joueurs, ce n'est pas pour le casino. On voit un Directeur des jeux qui est en décalage assez marqué avec son management d'une part, le Président l'a dit, les échanges qu'il a eus avec ses syndicats d'autre part. Nous, nous avons rencontrés les syndicats.

On a appris pendant la réunion, un peu par hasard, que le plan jeux on nous l'aurait soumis, mais si on a bien compris ce jour-là, le plan jeux tient en trois lignes : aller chercher des joueurs ailleurs, mettre en

place le 24 h/24 h et obtenir la flexibilité la plus grande possible des salariés. Soit, c'est un début, mais on aurait pu nous informer de manière plus structurée, on aurait pu aussi et surtout répondre aux questions : quels sont les objectifs ? Où sont les résultats ? Quels sont les moyens que l'on met pour arriver à cela... Et nous n'avons aucune information là-dessus, donc c'est pour le moins léger. Lorsque la réunion a été terminée sur les aspects sociaux... quel décalage là-aussi entre ce que l'on constate, ce que l'on nous dit, ce que nous disent les syndicats. A priori tout va bien, l'Hôtel de Paris, aucun souci, on va tout régler... Enfin, ce n'est quand même pas la réalité des choses.

Donc on ne peut être que dubitatif sur cette situation, sur ce management et le flou, je le trouve franchement de moins en moins « artistique ». Moi j'étais de votre avis Monsieur le Président, lorsqu'on a décidé en étudiant la loi de désaffectation, qu'on ne mélangerait pas tout, que l'on ne profiterait pas de cette loi de désaffectation pour exiger de la S.B.M. un certain nombre d'engagements. Aujourd'hui j'ai de plus en plus l'impression que l'on a peut-être tous fait fausse route et que ces engagements il va falloir les obtenir, parce qu'on veut penser à l'intérêt de Monaco d'abord et de la société dans Monaco et que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, je ne pense pas que cela puisse durer comme cela éternellement.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur ALLAVENA je voudrais simplement dire en écho à votre intervention que ce qui a aujourd'hui changé par rapport à la période que nous avons vécue précédemment dont votre exposé illustre une certaine vision avec laquelle nous pourrions trouver des points communs. Ce qui a changé aujourd'hui c'est qu'il y a des rendez-vous datés et précis...

M. le Président.- ... Oui, vous avez raison !

M. le Ministre d'Etat.- ... aujourd'hui, c'est le cas. Rendez-vous daté, l'ouverture de l'Hôtel de Paris, partielle certes, mais l'ouverture quand même la semaine prochaine. Est-ce que la S.B.M. aura réglé ou non le problème de la rémunération des salariés ? Deuxième rendez-vous daté, le vote du statut unique avant la fin du mois de janvier. Troisième rendez-vous daté, l'augmentation du capital à partir de la deuxième ou troisième semaine du mois de janvier. Donc, après on tirera les conséquences de ces rendez-vous datés et du succès ou non de ces rendez-vous datés...

M. le Président.- ... Ou ratés !

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, ratés ou réussis. Mais même par rapport au moment du Budget Rectificatif on n'avait pas encore ces rendez-vous et ces rendez-vous, au moins pour les deux derniers, c'est le Gouvernement qui les a imposés. Donc, le Gouvernement n'est pas absent, mais il n'est pas gérant non plus.

M. le Président.- Oui, en effet, il y a des échéances datées, précises, qui s'imposent à la Direction et, comme toute Direction, il y a toujours un moment de vérité qui va arriver bientôt. Trois échéances, trois points fondamentaux, le 25 décembre pour la réouverture, le 15 janvier parce que c'est le calendrier de l'A.M.F. qui s'impose et le vote sur le statut unique parce que vous avez dit : il faut une limite maintenant.

M. le Ministre d'Etat.- Cela peut durer un an encore !

M. le Président.- Ah mais oui, étant donné la capacité à faire durer ce qui ne peut plus durer, effectivement, cela peut aller loin.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Moi je voudrais dire que je suis vraiment inquiet. Je suis vraiment inquiet par la situation et surtout le chemin que la Direction de la S.B.M est en train de prendre.

Si on revient un peu en arrière, il y a trois ou quatre ans, il y a eu l'arrivée de Mme Isabelle SIMON, avec son plan renaissance – alors il est vrai que s'il y en a un ici ce soir qui est content, c'est moi, parce que cela nous a permis de trouver le nom de notre liste - mais aujourd'hui il faut le reconnaître, c'était une coquille creuse ! Après, on a eu un élément aussi dont on ne parle pas souvent mais qui, d'après moi, est d'importance, c'est l'arrivée d'une personne au marketing, en la personne de Mme Nathalie AGRESTA qui nous a vendu une carte Players qui devait révolutionner les jeux, et aujourd'hui, malheureusement, on touche du doigt la réalité. Les clients n'en veulent pas. J'ai pu voir des clients prendre la carte, la déchirer et nous la tirer dans la tête parce

qu'ils trouvent cela complètement stupide et aberrant. mais on s'obstine. Ce sont des clients qui ne sont pas satisfaits, ce qui est quand même grave.

Nous avons eu aussi l'arrivée de M. GALVANI qui devait nous faire un plan jeux. Aujourd'hui, pour moi, c'est dans la même optique que Mme SIMON, son plan jeux est une coquille vide. L'ouverture 24 heures sur 24 du Café de Paris pour les machines à sous, aujourd'hui il faut être honnête, c'est un échec ! J'ai encore regardé les chiffres tout à l'heure, je crois qu'il y a une différence de 800 000 € en plus qui manque à l'intérieur du Casino, donc cela a été un placé/payé, c'était juste un mouvement de clients cette mesure a quand même coûté, entre les investissements et les frais de personnels plus de 2 M€. Donc, aujourd'hui il faut arrêter de penser qu'un jour Monaco deviendra Londres, comme cela nous a été vendu à la Commission Tripartite. Non, Monaco n'a pas cette métropole, on a Cap d'Ail, Saint-Roman, la mer devant et la Turbie derrière ! Nous n'avons pas cette chance d'avoir de métropole autour de Monaco, on a d'autres arguments et je pense que c'est là-dessus qu'il faut travailler. Mais M. GALVANI ne les a pas encore vus.

Ensuite, s'agissant de la clientèle chinoise, moi je suis plus que sceptique. Lorsqu'on voit des clients en plein Casino de Monte-Carlo se mettre à cracher par terre, à avoir des comportements douteux... Alors, peut-être qu'il faut les faire venir, mais pas au Casino, on met deux tables en bas dans les parkings et c'est très bien ! Ce qui m'inquiète surtout encore plus avec cette clientèle-là, il n'y a pas de secret, les Casinos à Macao c'est du blanchiment. Depuis six mois c'est en train de descendre. Est-ce que pour Monaco on peut prendre le risque de faire venir des « Jaycuts » 00 54 03, qui sont en réalité des agents joueurs, ce que l'on a interdit il y a une quinzaine d'années. Que l'on ne se reprenne pas un jour en pleine figure que Monaco est un paradis fiscal. Non. On a eu du mal à sortir de cette liste, on est passé au gris, maintenant on est au blanc, je pense qu'il faut que tout le monde soit conscient de cela...

M. le Président.- Pardon Monsieur ELENA, mais c'est juste pour vous rappeler que normalement c'est trois minutes le temps de l'intervention....

M. Eric ELENA.-... Pardon, effectivement, c'est un peu long !

M. le Président.- Mais allez-y, je vous en prie...

M. Eric ELENA.- Maintenant je vais parler du statut unique, j'en ai déjà parlé tout à l'heure dans mon discours de politique générale. Cela me fait peur parce que lorsqu'on lit vraiment le statut unique, j'ai l'impression de revenir en arrière de cinq ans, au premier statut unique. Les personnes qui ont travaillé sur ce texte, qui ont fait un travail énorme, consciencieusement, mais j'ai l'impression qu'ils se sont coupés de la réalité. Le statut unique aujourd'hui, on le vend comment ? En donnant plus d'argent à ceux qui sont en place, en leur disant qu'ils vont être les grands bénéficiaires, mais par contre les futures générations, elles, vont payer parce qu'elles ne gommeront pas ce que vous vous avez gagné. Elles n'auront pas cette chance-là. De plus, je l'ai dit tout à l'heure, l'axe de ce statut c'est 20 % de réduction des employés, cela fait entre 80 et 90 personnes, 1/3 des cadres, ce qui représente 30 personnes. Moi je crois qu'aujourd'hui la S.B.M. – et pourtant je suis quelqu'un qui aime cette société – n'a pas de solution. Sérieusement, ils sont devant un mur et se demandent s'ils doivent tourner à droite, à gauche, est-ce qu'ils doivent monter, descendre, ils ne savent pas. J'en ai parlé longuement avec le Président l'autre jour et je lui ai dit que l'erreur que l'on faisait c'est qu'en travaillant de la sorte aujourd'hui, en faisant ce point, on descend, on n'arrivera pas à descendre plus bas ...

M. le Président.- ... on ne sait jamais....

M. Eric ELENA.- On va faire en sorte aujourd'hui de mettre en place les employés pour que ce soit rentable avec ce chiffre, alors qu'on devrait faire l'inverse, encadrer et mettre en place une véritable politique de jeux pour développer et rentabiliser ce casino car – et je l'ai déjà dit ici dès la première séance – lorsqu'on ferme le Café de Paris, qu'on enlève les tables de jeux au Café de Paris alors qu'on dit qu'il faut relancer les jeux, pour moi c'est une incohérence. C'est comme si hier on jouait avec 10 gardiens, on n'allait peut-être pas prendre de but mais on n'arrivait pas à en marquer, donc à un moment il faut être cohérent.

Pour revenir sur le statut unique, moi vraiment, cela me fait peur parce qu'aujourd'hui, au lieu d'essayer de trouver une solution pour que les futures générations voient l'avenir plus sereinement, on est en train, bien au contraire, de monter les Monégasques les uns contre les autres, tout le monde se regarde, certains disent qu'ils sont gagnants parce qu'ils partent dans cinq ans avec 12 mois de salaire, d'autres vont gagner un peu plus, d'autres par contre n'auront plus de promotion.

Donc tout le monde est en train de se regarder, on ne sait pas ce qui va se passer. Pour ma part, je suis pratiquement sûr qu'il ne se passera pas grand-chose parce qu'à un moment donné, je pense que les Monégasques, je l'espère, vont quand même s'unir et être réalistes. J'ai eu la chance d'avoir trouvé un bel outil de travail et j'espère que les jeunes, pas mes enfants mais mes petits-enfants, vos petits-enfants, vont trouver un outil digne de ce nom. Voilà ce que je voulais dire, mais aujourd'hui vraiment ...

M. le Président.- ... Pardon, Monsieur ELENA, mais il faut que je laisse parler vos collègues.

M. Eric ELENA.- Pardon, excusez-moi... en tout cas je suis très pessimiste.

M. le Président.- Merci de votre intervention sur un sujet que vous connaissez bien.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Juste sur le premier point, après, sur les habitudes de jeux de certains clients exotiques, je ne m'exprimerai pas. Le statut unique, le Ministre a déjà dit que les discussions sont toujours en cours et que le vote devrait intervenir d'ici un mois et demi, donc on n'a pas à se projeter d'ici là.

Ce que je voulais simplement dire c'est que, sur les appareils automatiques également, c'était peut-être un petit peu tôt de tirer un premier bilan d'une mesure qui n'a même pas six mois d'historique et tout ce que l'on peut noter dans les premiers chiffres c'est que malgré tout il y avait une tendance baissière continue depuis quelques années qui se vérifiait également en 2014 et on observe un retournement, ou un tassement, voire une légère progression depuis la mise en place de cette mesure. Donc, je ne dirai pas forcément pour ne pas me contredire que c'est grâce à cette mesure que cette tendance de fond est inversée pour de bon, mais laissons au moins un an révolu, une période qui corresponde à un cycle de jeux de cette société. On a vécu les mois d'été, maintenant il y a un peu de tassement, on verra ce que cela donne au printemps et au retour de l'été et on en tirera un premier bilan à l'automne 2015, je pense que c'est assez réaliste.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, Monsieur ELENA, je me permets de vous répondre sur un point de votre intervention qui concerne la carte Players. On ne va pas faire ici une réunion de travail S.B.M. donc on pourra en discuter par ailleurs si vous le souhaitez. Il est vrai qu'aujourd'hui certains clients ont du mal à l'accepter, d'autant plus qu'ils n'avaient pas de limite dans leur niveau d'invitation par la Société et qu'aujourd'hui, ils sont contraints. Alors oui, cela peut être gênant. mais peut-être que le rôle aussi des employés de jeux serait d'accompagner les clients dans une nouvelle relation, parce qu'aujourd'hui, effectivement, « open bar », ça a quand même des limites, surtout dans la situation économique que l'on connaît. Je défends cette carte, alors certes il y a peut-être un programme à ajuster, je ne vous dis pas que tout est parfait, mais de dire qu'elle n'est pas bienvenue, parlons du système qui était en place et on verra s'il est vraiment meilleur.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Alors je suis un peu surpris dans la façon dont les débats se sont organisés....

M. le Président.- ... Non mais on ne va pas débattre ici ce soir sur les différentes orientations, je crois que ce qui est important c'est qu'il y ait effectivement un débat global pour constater que, comme l'a dit M. ELENA, la Direction est devant un mur et on a l'impression que...

M. Christian BARILARO.-... Est-ce que je peux faire mon intervention Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous laisse Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Ce que je voulais dire c'est qu'étant donné que le Ministre a répondu à votre intervention, celle que je m'apprêtais à faire est un peu redondante.

Moi aussi j'aimerais quand même préciser que finalement il y a une chose bien à la venue d'Isabelle SIMON, c'est que M. ELENA a trouvé un nom pour son groupe politique, Renaissance, au moins elle n'est pas venue pour rien.

Quoi qu'il en soit, en discutant cet après-midi avec M. CUCCHI de la S.B.M. et notamment de la différence que nous faisons entre l'Etat lorsqu'il est dans son rôle régalien ou lorsqu'il remplit une mission d'actionnaire majoritaire on s'est rendu compte que la Société des Bains de Mer cotée en bourse a un actionariat public/privé. L'Etat monégasque, afin de financer les travaux de la Place du Casino, s'est d'ailleurs engagé à souscrire à la totalité de l'augmentation de capital qui va être proposée dans la limite, évidemment, des parts qu'il détient et à en garantir l'ensemble, dans la mesure où cette solution pourrait paraître un facilitateur à la fois sur le plan technique et sur le plan politique pour d'éventuels investisseurs privés. mais qu'en est-il donc du reste de l'activité de la société ? Pourquoi le Gouvernement est-il si discret dans l'interprétation, la conduite de la feuille de route de cette entreprise emblématique de la Principauté ? Pourquoi plus particulièrement l'Etat ne veille-t-il point à faire respecter, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, les engagements qu'il prend devant les élus de la Haute Assemblée comme celui, par exemple, de la tenue d'une école de jeux en 2014, propos dont vous nous faisiez part, Monsieur le Ministre, dans votre discours de réponse au Président BURINI le 16 décembre 2013.

Monsieur le Ministre, il est donc urgent de prendre des positions tranchées sur l'avenir stratégique, social et humain de cette société. Elle est un symbole de notre économie, une image historique de l'histoire du pays. Ne nous cachons plus derrière le principe du non interventionnisme, chacun d'un côté ou de l'autre de la Place de la Visitation, limites qu'il ne faut pas franchir dans la conduite des affaires de cette société concessionnaire.

Pour autant, force est de constater que la recherche du meilleur compromis pour garantir l'avenir et la pérennité de cet acteur majeur de l'activité économique et sociale de Monaco doit passer par un signal fort que l'Etat doit adresser aux salariés de cette entreprise et, notamment, à ceux de l'Hôtel de Paris et des Casinos.

S'agissant plus particulièrement du secteur des Casinos et des négociations en vue de l'instauration d'un statut unique de l'employé de jeux, je ne peux que me réjouir de cette volonté commune de la Direction de cette société et des syndicats des différents

secteurs de jeux de s'atteler à la création d'un texte qui lisse et égalise les conditions de rémunération et les conditions de travail des salariés de ce secteur et évidemment des salariés qui rentreront un jour dans la société après l'éventuelle signature de ce contrat.

Cependant, comme je le disais, la notion de statut unique ne s'appliquera donc qu'à ces futurs entrants, celles et ceux de nos compatriotes qui intégreront les salons de jeux après la signature de la nouvelle convention collective, si elle est signée, vous venez de nous apprendre qu'il y a un rendez-vous le 31 janvier, puisque force est de constater que les nouvelles modalités qui s'appliqueront aux cadres et employés du cercle fermé maintiennent des écarts de salaires contre les différents secteurs des jeux de tables et cela est vraiment dommage.

Le Président du Tribunal du travail, je le rappelle, annonçait récemment dans la presse 185 instances instruites par sa juridiction au nom du principe du respect du travail égal à salaire égal. Combien encore de salariés saisiront-ils la justice pour faire respecter ce principe si le statut unique est voté tel qu'il semble être présenté aux salariés ?

Voilà encore un exemple, Monsieur le Ministre, où l'Etat actionnaire doit, selon moi, faire entendre sa voix dans le strict respect de l'équilibre entre l'entreprise privée de la S.B.M. et l'intérêt général de la société.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Votre intervention a eu un effet.... Je ne peux pas vous répondre...

(Rires).

M. Christian BARILARO.- ... Je rappelle qu'en préambule j'ai dit que le Ministre avait déjà répondu.

M. le Ministre d'Etat.- Sur l'école de jeux, simplement une précision et de mémoire – je parle sous le contrôle de M. Stéphane VALERI – le Président BIAMONTI a expliqué que si le statut unique échouait, il y aurait l'ouverture d'une école de jeux et si le statut unique était adopté, l'école de jeux serait intégrée dans le statut unique et dans le recrutement.

Je connais moins le détail que M. ELENA, bien sûr, du statut unique, il n'est pas envisageable pour le Gouvernement, je le dis clairement, qu'il n'y ait plus de recrutement à la S.B.M. de Monégasques pendant quelques années, ça c'est clair.

M. le Président.- ... Ce n'est pas non plus envisageable pour la représentation nationale.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

La Société des Bains de Mer est une société particulière, on le sait tous. Particulière parce que le Gouvernement en est l'actionnaire majoritaire, parce qu'elle bénéficie d'un monopole, parce qu'historiquement elle joue un rôle socio-économique important à Monaco et emploie en particulier de nombreux compatriotes dans le secteur des jeux depuis des générations, particulière enfin parce qu'elle participe à l'image et à l'attractivité de notre pays.

Or, la situation de cette société qui doit rester un des fleurons de la Principauté est, depuis plusieurs années, préoccupante je m'en suis déjà entretenu dans ces lieux. Préoccupante dans le secteur des jeux, préoccupante pour le secteur hôtelier, préoccupante en ce qui concerne son rayonnement international et enfin extrêmement préoccupante pour ce qui est du climat social.

Concernant en particulier le statut unique, il semblerait que la Direction souhaite l'assortir d'une restriction significative des effectifs continuant par là même à croire qu'en matière de casino, c'est en réduisant les dépenses que l'on gagne de l'argent... non ! En matière de casino c'est en faisant venir de nouveaux joueurs et en sachant les garder dans ces salons qu'on gagne de l'argent, ce qui prouve une fois de plus, sinon le manque de vision, du moins le manque de conviction des dirigeants de cette société.

Concernant l'augmentation de capital, il est inconcevable que depuis le début de cette opération qui remonte à environ deux ans, la S.B.M. et sa Direction n'ont pas réussi à trouver des partenaires extérieurs. Je me demande dans quelle autre société cotée en bourse dans de telles conditions le bord de la société aurait pu conserver la confiance des actionnaires mais aussi surtout des investisseurs.

Je ne peux imaginer que le Gouvernement n'ait pas, tout comme nous ici, fait ce constat d'échec. C'est pour cela que je me demande pourquoi, pourquoi le Gouvernement persiste à laisser faire et se refuse à jouer son rôle d'actionnaire majoritaire en prenant ses responsabilités face aux échecs répétés du management en place, mais, j'ai cru entendre dans les réponses de Monsieur le Ministre que peut-être la situation pourrait changer. En attendant, pour ma part,

je prendrai mes responsabilités d'élu en votant symboliquement mais solennellement contre cette ligne de recettes.

M. le Président.- Merci.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Ce sera très bref, Monsieur le Ministre, mais enfin même derrière un verre phonique et opaque l'élu générique que je suis, peu compétent en matière de S.B.M., s'interroge. Alors, clairement en allant droit au but, premièrement il est complètement compréhensible que pour un temps le Gouvernement – et ce temps fut fort long et il l'est encore – ait dû faire preuve d'une sainte patience et presque d'une infinie tolérance mais je ne peux pas imaginer que vous-même et M. CASTELLINI n'aient pas dans leur tête ou pas écrit des limites, n'aient pas fixé des limites à l'éventuelle et calamiteuse dégradation de toute ou partie de cette société.

Je ne vous demande pas, je pense que cela serait trop confidentiel, quelles sont ces limites mais est-ce que l'on peut espérer qu'à un moment, effectivement, le Gouvernement intervienne vigoureusement ou est-ce que cette intervention consisterait à ramasser les cendres avec une petite pelle, c'est-à-dire est-ce qu'elle arriverait vraiment à la fin ? Voilà, c'est pour me rassurer. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Il m'arrive de parler clairement, il m'arrive aussi de parler avec des « images »...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- ... Vous êtes trop subtil, Docteur pour ne pas avoir compris mon propos.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur le Doyen.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce poste mais finalement je m'alarme en entendant le discours des uns et des autres. D'un côté l'activité jeux qui fonctionne, M. ELENA qui est dans le cœur semble plutôt pessimiste même si on peut mettre des bémols,

d'un autre côté, vous nous dites qu'on a lancé des travaux et que, maintenant, si on ne fait pas une augmentation de capital quelle que soit sa forme, on ne pourra pas finir de les payer et la prise de disposition dont vous parlez c'est que nous sommes dans une seringue. Alors, il y a dix-huit mois c'était pareil ! Donc ce qui m'inquiète c'est qu'aujourd'hui en dépit de cette situation et parce que c'est un fleuron pour Monaco, finalement est-ce qu'on peut avoir un espoir d'un plan de développement quelles que soient les circonstances puisque de toute façon on souscrita à l'augmentation de capital ?

M. le Ministre d'Etat.- Le plan de développement au premier degré c'est la poursuite et l'achèvement des travaux. Rien ne serait pire aujourd'hui que d'arrêter les travaux. Ce qui est de ce point de vue là rassurant, c'est la décision prise par le Gouvernement de couvrir l'augmentation de capital. Après on verra si des investisseurs privés peuvent rentrer ou pas, il ne faut jamais être trop pessimiste, je l'espère d'ailleurs parce que je pense que l'argent de l'Etat pourrait être utilisé mieux que dans un investissement massif à Monaco dans la S.B.M.. Je le dis franchement, par précaution, l'argent du Fonds de Réserve Constitutionnel devrait être diversifié dans ses placements, mais on le fera s'il le faut parce que cette politique est majeure pour le développement de la société. Donc, je ne suis pas pessimiste là-dessus. Les jeux, M. ELENA l'a dit, les résultats aujourd'hui ne sont pas loin des meilleures années quand même...

M. Eric ELENA.-... Malheureusement depuis une semaine...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, d'accord mais c'est une semaine. Donc, ne soyons pas désespérés sur ce sujet. Je mets en garde quand même sur un discours extrêmement alarmiste sur le climat social, je pense qu'il ne faut pas exagérer non plus trop les sujets.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de raisonner de la manière la plus impartiale surtout vis-à-vis des personnes qui nous écoutent et qui doivent se demander pourquoi les élus réagissent de la sorte.

Etant à la réunion de la Commission Tripartite j'entends un certain nombre d'informations et ce que je ne comprends pas c'est que lorsque nous recevons des représentants des secteurs jeux et hôtellerie dans cette enceinte, nous entendons un certain nombre de critiques, de mécontentements, notamment ils nous disent qu'ils ne sont pas entendus, qu'ils ne sont pas reçus – pas tous, il ne faut pas généraliser, mais une partie – et lorsque nous sommes en réunion Tripartite on nous dit que pas du tout, ils sont écoutés et reçus. Le Directeur des Ressources Humaines, par exemple, affirme qu'elle a eu 147 entretiens pendant l'année ce qui, certes, n'est pas négligeable. Alors, je crois qu'à moins d'être paranoïaque et de ne plus faire confiance à personne, on croit autant les uns que les autres, mais dans quelle situation nous trouvons-nous ? Lorsqu'on rencontre des représentants de la S.B.M. ils nous disent que le statut unique ne marchera pas. Là aussi, il ne faut pas généraliser, c'est le sentiment d'une certaine partie de la corporation. Les uns y croient, d'autres n'y croient pas ; lorsqu'on rencontre la Direction les dirigeants nous disent nous avons encore fait des efforts, nous allons y parvenir ! Alors, avouez que cela nous met quand même dans une situation un peu schizophrénique. D'un côté les responsables disent qu'il n'y a pas de politique jeux, lorsque nous sommes en réunion Tripartite on nous dit que oui, il y a une politique jeu, elle a été résumée en trois points tout à l'heure.

Sur ce sujet par exemple je n'arrive pas à comprendre depuis des années comment on ne parvient pas à trouver certains clients parce que le client qui vient au Casino est une personne qui a des addictions et lorsqu'on a de l'argent et de l'argent qui n'est pas caché, qu'on peut dépenser comme on veut, tout à fait fiscalisable et qu'on a une addiction, si on est bien accueilli dans un Casino et qu'on s'y trouve bien, on y retourne ! Donc, je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas de client. Toutes ces dichotomies font que l'on croit les uns, on croit les autres. Alors, on va être positif il ne reste plus qu'à croire à ce que vous disiez, Monsieur le Ministre, il y a des dates butoirs, parce que finalement c'est dans l'intérêt de tout le monde, nous ne sommes pas là pour essayer de porter préjudice à la S.B.M., bien au contraire. Il faut espérer que le problème des employés de l'Hôtel de Paris soit réglé parce que l'on ne peut pas se permettre avant les fêtes de fin d'année qu'il y ait encore des grèves, mais on peut comprendre aussi que la S.B.M. ne peut pas accepter tout et n'importe quoi, il faut qu'ils arrivent à trouver un consensus.

Ce statut unique, en fait il faut le relativiser, il n'est peut-être pas unique pour tous, il est peut-être unique au sein d'un certain nombre de groupes. Que l'on demande à quelqu'un au Blackjack d'aller ouvrir une table de Craps plutôt que de la laisser fermée lorsqu'il y a de la demande, c'est indispensable. Maintenant, compte tenu de la structure existante depuis si longtemps, cela peut être difficile compte tenu des modes de rémunération. N'oublions pas que les employés de jeux européens sont payés aux pourboires. Ce statut unique s'appliquera dans l'avenir aux nouveaux employés car, en effet, il faut se résigner et accepter que les jeux de demain ne seront plus ceux d'antan.

Mais espérons que ces ultimatum et ces dates aboutissent. S'ils aboutissent eh bien ce sera tout à l'honneur de ceux qui ont mené les négociations et s'ils n'aboutissent pas, vous avez parlé de conséquences, mais alors là, nous, au Conseil National, nous serons obligés de réagir très fermement.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsque j'écoute tout cela je suis un peu perplexe parce que je regarde la ligne S.B.M. et je regarde la redevance qui ne fait que monter... et là je me dis pourquoi tant d'émoi, première chose.

La deuxième chose, je ne sais pas si vous le savez mais Atlantic City est en faillite, Macao fait 20 % de moins de chiffre d'affaires cette année sur les onze premiers mois de 2013, je ne sais pas exactement la situation de Las Vegas mais je ne pense pas que ce soit très brillant et eux ont d'autres atouts. Las Vegas, je vous le rappelle, a un million de chambres, nous en avons 3000, juste pour mettre les choses en perspective. Donc, que la situation de la société ne soit pas très bonne j'en conviens, ce qu'il faut savoir c'est si ce sont des causes internes, endogènes ou exogènes. Après tout nous sommes sur un marché qui change très rapidement, il y a beaucoup de personnes qui ne jouent plus parce qu'elles ne veulent plus se montrer avec leur argent, l'Italien qui vient avec une Ferrari et des liasses de billets de 500 € aujourd'hui pour les « flasher » comme cela, je suis désolé mais ces personnes-là sont parties et ne reviendront jamais ! Alors tant qu'on n'arrive pas à se mettre cela dans la tête nous n'allons pas arriver à trouver une stratégie. On peut remplacer un

Monégasque par un Anglais à la Direction des jeux, on peut remplacer un Français par un Monégasque à la Direction de la S.B.M. si le marché est en baisse structurelle depuis un long moment et qu'il continue comme cela je ne pense pas qu'on va réussir à retourner la situation des jeux comme ça. M. BOISSON, pour une fois je suis d'accord avec lui, il y a des choses qui sont extérieures à la société et qui font que nous nous trouvons dans une situation difficile.

Ensuite, je voudrais revenir sur ce qui a été dit par Monsieur le Ministre parce que je ne suis pas d'accord avec vous. On ne peut pas dire aux Monégasques que la S.B.M. va continuer à engager des Monégasques si le résultat de la société n'est pas bon. C'est tromper tout le monde ! Ce n'est pas faire une faveur à la S.B.M. et ce n'est sûrement pas faire une faveur aux Monégasques en leur disant : vous aurez toujours un emploi à la S.B.M.. Bien sûr qu'il faut engager les Monégasques mais si la société tombe en faillite il n'y aura plus d'emploi...

M. le Président.- ... Si on ne fait rien et qu'on reste inerte, effectivement, ça ne risque pas de s'améliorer.

M. Bernard PASQUIER.- Je suis désolé mais je crois qu'il faut se mettre les pieds sur le sol et comprendre un peu le monde dans lequel on vit et arrêter de dire que parce qu'hier c'était comme ça, il faut que ce soit comme cela demain. Ce n'est pas le cas et ce ne sera plus le cas... ça va mal, je suis d'accord avec vous, maintenant concernant les raisons je suis beaucoup moins d'accord avec tout ce que j'ai entendu ici.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

Monsieur CROVETTO et ensuite nous allons clore le débat sur la S.B.M. et continuer le sujet des Monopoles.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'en ai parlé dans mon intervention de politique générale, j'en avais déjà parlé pour la loi de désaffectation et malheureusement ça reste toujours d'actualité. La S.B.M. est un Monopole concédé, j'ai entendu beaucoup de choses que je partage, mais en

contrepartie il y a des obligations, des obligations culturelles, des obligations sociales, des obligations en terme d'image pour la Principauté.

Les résultats financiers ne sont pas bons, c'est clair, mais ce n'est pas une société comme les autres donc on peut comprendre, mais les autres obligations, que ce soit les obligations sociales, on voit le climat social qui actuellement n'est pas bon, les obligations culturelles j'en ai déjà parlé, le cinéma que je ne trouve pas forcément digne pour la Principauté, les aspects financiers au niveau de l'augmentation du capital, vous nous avez répondu partiellement mais on ne sait pas exactement s'il va y avoir des actionnaires, pas d'actionnaires, si l'Etat garantit est-ce que la Direction de la S.B.M. va vouloir rechercher des actionnaires à partir du moment où elle sait que l'Etat va de toute les manières garantir l'augmentation de capital.

Il y avait un autre volet du financement qui était l'endettement, on n'a pas de nouvelle sur ce volet non plus et il y avait un troisième volet dans le financement des travaux qui était la location des boutiques. On ne sait pas où est-ce qu'on en est, est-ce que toutes les boutiques sont louées ? Est-ce qu'il en reste ? Donc, beaucoup, beaucoup d'inconnues là-dessus.

En raison de ces éléments négatifs couplés au manque de stratégie de communication de la société je voterai symboliquement également contre cette ligne de recettes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Certainement la Société des Bains de Mer connaît de grandes difficultés. Tout le monde l'a dit à sa façon et, je crois, avec beaucoup de sincérité. Mais elle connaît les difficultés des sociétés qui traversent de grandes périodes de mutation. En ce qui concerne, et c'est un changement fondamental, la pratique du jeu connaît de grands bouleversements. Certains disent ne pas vouloir de joueurs chinois mais d'un autre côté s'ils perdent 15 M€ ou 20 M€ on ne va s'en priver !

La S.B.M. intègre un nouveau métier : l'immobilier et celui-ci est aujourd'hui indispensable à la survie de la société. Par ailleurs, dans une entreprise où il y a 60 métiers différents, la quadrature du cercle n'est pas facile à résoudre, ainsi que j'ai pu le dire en Tripartite.

Fort de tout ceci, je souhaiterais que la représentation nationale ne soit pas trop exagérée ni trop véhémement dans ses remarques. Pour renforcer mon propos, je rappelle que nous avons demandé à la S.B.M. de garder ouvert une partie de l'Hôtel de Paris pendant les travaux de rénovation alors que tous les palaces du monde ferment pendant travaux. Monsieur le Ministre d'Etat, je vois que vous dodelinez avec moi ...

M. le Ministre d'Etat.- Le Ministre intervient hors micro...

... complètement étranger à la décision...

M. Jean-Louis GRINDA.- Nous dodelinons donc de concert. On ne peut pas d'un côté maintenir l'outil en ordre de marche, même partiellement, et demander à avoir les mêmes performances qu'un palace qui ferme pendant deux ans et demi alors que nous, nous allons en prendre pour quatre ans et demi ou cinq ans. Je ne veux pas défendre l'indéfendable mais signaler que l'on est sur une ligne de crête. Je ne cautionnerai pas un catastrophisme trop exagéré parce qu'injuste. Cette période de mutation est extrêmement préoccupante et je demande à ce que l'on ne rajoute pas inutilement de l'anxiété à l'inquiétude...

M. le Président.- Monsieur GRINDA...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... j'ai dépassé ?

M. le Président.- Oui.

M. Jean-Louis GRINDA.- Excusez-moi, je m'incline.

M. le Président.- Non, non je ne vais pas vous couper de façon abrupte mais, mes chers collègues nous avons mis en place un système qu'on a tous validé ensemble sur les trois minutes, j'ai fait enlever la sonnerie parce que je trouvais cela très peu respectueux, mais je vous demande de respecter les

trois minutes, cela ne vous empêche pas d'être plus percutant, plus concis et précis en trois minutes.

Je vous laisse terminer votre propos, mais je vous demande lundi et mardi de respecter les trois minutes parce que je serais obligé sinon de vous demander de respecter cette règle commune.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous avez, Monsieur le Président, tout à fait raison et je m'incline. Je rappellerai juste que pour l'augmentation de capital je me souviens qu'à la première Tripartite, il y a pas mal de personnes qui étaient d'accord pour que le Gouvernement la souscrive seul. Le Ministre d'Etat n'est pas d'accord mais plusieurs personnes dont moi, pensions : on a une pépite entre les mains, pourquoi la partager !Voilà, j'ai fini, merci et excusez-moi.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Et je trouve l'idée de couper la sonnette, si elle est fort courtoise, finalement contreproductive.

M. le Président.- mais je suis là pour le faire, cela ne me rend pas particulièrement populaire, mais ce n'est pas grave cela fait partie de la fonction.

Nous allons donc continuer sur les Monopoles concédés même si le sujet de la S.B.M. n'est jamais vraiment épuisé, mais en tous les cas pour ceux qui souhaitent intervenir sur Monaco Telecom ou d'autres monopoles...

Monsieur POYET et ensuite M. ALLAVENA.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président

Je ne sais pas si je dois m'adresser à vous, Madame GRAMAGLIA, en tant que tutelle de Monaco Telecom, ou à vous, Monsieur CASTELLINI, vous qui avez œuvré au choix du nouvel actionnaire. Il aurait été plus judicieux de m'adresser à Monsieur le Ministre d'Etat mais il vient de quitter l'hémicycle, donc je vais continuer comme cela.

Déjà et en liminaire de mon intervention, j'ai noté avec satisfaction dans la réponse du Ministre d'Etat la communication des éléments d'information relatifs au plan industriel d'ici la fin du mois de janvier, c'est un élément qu'on attendait et pour cela je le remercie.

Nous avons appris par la presse qu'un plan de départ volontaire pour 35 personnes venait d'être annoncé, avec l'accord du Gouvernement. Alors, pour la petite histoire, lors de sa venue au Conseil National, M. NIEL m'avait répondu par une pirouette quand j'avais évoqué la masse salariale de la société. Il m'avait répondu, si vous vous en souvenez, qu'il ne comptait pas doubler les effectifs. C'était quoi, de l'humour, du cynisme ? Je doute à présent...

A titre personnel, ce plan de départs volontaires je le trouve mauvais. Mauvais parce qu'il vise les meilleurs collaborateurs, alors que justement la société aura besoin d'eux pour se réformer. Ensuite, parce que les indemnités proposées ne sont pas non plus si attrayantes si on les compare avec celles du Règlement Intérieur et avec un marché de l'emploi saturé dans la région voisine. Qui va prendre le risque d'être volontaire au départ ? Et parce que ce plan ne répond pas non plus et j'ai envie de dire surtout, au constat amer que M. NIEL avait livré aux médias à son arrivée : organisation trop pyramidale, retard dans les choix technologies, dans la relation client... Ce qui laisse craindre malheureusement que ce premier plan ne sera probablement pas le dernier ...

Le 15 décembre, nous aurons atteint la date fatidique et après, Monsieur le Ministre, que comptez-vous faire ? Comptez-vous ajouter à la communication négative du secteur industriel de Fontvieille, celle d'une réduction d'effectif de notre opérateur ? Alors j'entends déjà la voix du libéralisme, celle qui nous dit que l'Etat ne peut pas intervenir dans la gestion d'une société privée, que la loi du marché doit se faire et que si l'actionnaire majoritaire veut alléger la masse salariale, on ne peut rien y faire.

Et bien pardonnez-moi, c'est faux !

C'est faux parce qu'au titre de la concession, le concédant a toujours un mot à dire. C'est faux parce que le Règlement Intérieur vous engage et pour ceux qui ne le connaîtraient pas, je me permets de vous lire juste une partie de l'article 46 :

« Tout projet de licenciement pour cause économique ou de restructuration doit, préalablement à toute procédure, faire l'objet d'un examen et d'un accord formel de l'Etat, en sa qualité de concédant du service public d'exploitation du réseau téléphonique ».

Alors, Monsieur le Ministre, aurez-vous l'audace de signer l'autorisation d'un plan de restructuration alors que la société vient d'accroître son résultat net et qu'in fine, si on en arrive là, c'est peut-être parce que le dossier a été mal ficelé ?

En six mois, la vision ambitieuse que M. NIEL souhaitait partager avec les élus s'est soldée en un constat d'échec. Mais cet échec est aussi celui du Gouvernement, car après avoir connu différents actionnaires, Vivendi Telecom International, ensuite Cable and Wireless, on aurait pu imaginer que vous ayez pu apprendre de ces expériences et ainsi éviter certains pièges.

Alors, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses vous donne son avis personnel : que vous décidiez de favoriser des départs volontaires, soit, mais personne ne doit rester sur le carreau, surtout pas dans la situation financière actuelle de la société. Et ensemble, actionnaires de toute nature, complétez les compétences par des apports extérieurs puisque celles-ci semblent être identifiées, remettez tout le monde dans le bateau et vous relancez la machine. La société est arrêtée, le client est oublié.

En février 2014, vous nous présentiez une offre qui allait réconcilier le client avec l'opérateur, cela semble si loin...

Je terminerai juste par la signature de Monaco Telecom, sous le logo est écrit : Tellement Monaco ! ... C'est triste.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Je ne sais pas si Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie ou Madame GRAMAGLIA voulait répondre, mais manifestement cela nécessite une réponse, notamment sur le vote référence à l'article 46, qui précise que le Gouvernement, effectivement, a la clef de la concession. Nous le savions tous mais c'est encore mieux en le précisant.

Peut-être qu'on va laisser Monsieur ALLAVENA s'exprimer comme cela on aura une réponse groupée.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui, parce que je ne vais pas aller à l'inverse de ce que vient de dire M. POYET, bien au contraire parce que je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter tellement l'intervention est d'une clarté et d'une précision aveuglante.

Oui, bien sûr, Monaco Telecom est par décision de l'Etat une société privée mais oui, aussi, Monaco Telecom bénéficie d'un Monopole et donc d'un droit de regard de l'Etat qui s'exerce au travers du cahier des charges à concession, à travers l'accord d'actionnaires que nous n'avons toujours pas vu mais que l'on imagine, à travers la participation au Conseil d'Administration, donc, clairement le rôle du Conseil National n'est pas de s'immiscer dans la vie de cette

société privée mais simplement de veiller au respect des règles du jeu dans tous les domaines et y compris le domaine social. Ce qui se passe aujourd'hui chez Monaco Telecom est à ma connaissance sans précédent depuis la privatisation en 1996, je ne porte aucun jugement sur la stratégie de l'actionnaire, peut-être qu'il a raison aujourd'hui et que ses prédécesseurs avaient tort, je dis simplement que ce qui revient aujourd'hui aux oreilles du Conseil National est inquiétant, est opaque, suffisamment troublant pour que nous demandions à l'Etat actionnaire de jouer son rôle, d'aller aux nouvelles, de nous informer et si nécessaire, lui, de s'immiscer.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

J'attends donc une réponse de la part du Gouvernement.

Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, bien qu'effectivement le dossier soit réparti entre divers Conseillers, peut-être que ce sera aussi intéressant que mon collègue des Affaires Sociales qui est en relation directe avec la Direction de la société pour l'aspect social du plan, puisse s'exprimer, mais c'est vrai, c'est un petit peu à l'instar de ce que le Ministre disait tout à l'heure sur la S.B.M., nous avons des échéances, nous arrivons à quelques jours effectivement de la date qui avait été fixée concernant ce plan de « départs volontaires » et on en tirera les conséquences le moment venu.

Je ne pense pas que M. NIEL ait fait preuve de cynisme lorsqu'il vous a répondu. C'est un entrepreneur, il est réaliste et il voit un certain nombre de choses, M. ALLAVENA le disait aussi, à sa manière. Qui a tort, qui a raison, c'est peut-être là encore un peu tôt pour juger mais il y a des constats que l'on ne peut pas nier. La modification de l'environnement s'accélère dans le domaine que sont les Telecom, on ne peut pas dire qu'on puisse rester endormi sur ses lauriers bien longtemps. Il va y avoir la fin de certaines rentes au niveau de la société, notamment à l'international. Il y a d'ores et déjà eu et c'est peut-être cela qui manque aujourd'hui, des investissements qui ont été réalisés par le nouvel actionnaire, mais malheureusement ce que l'on retient aujourd'hui, je ne le critique pas, c'est tout à fait légitime, c'est essentiellement le plan social qui nous occupe, mais il y a une nécessaire adaptation et on retrouve un peu le débat que l'on avait sur l'autre Monopole concédé

il y a une dizaine de minutes. Il faut innover pour réussir, il faut accélérer la stratégie qui a été définie et, pour ce faire, tout cela passe par une nécessaire adaptation de la structure de coûts et notamment des coûts salariaux.

Alors, on exposera plus en détail le plan à trois ans dans le cadre de la Commission Plénière d'Etude que l'on a évoquée pour le mois de janvier. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y a des volontés fortes de la part de l'entreprise de refondre, si j'ose dire, ce qu'ils appellent « l'expérience client » en commençant par Internet d'ici quelques mois en poursuivant d'ici la fin de l'année 2015 avec la télévision et également le lancement du nouveau « data center ». La société a bien compris l'importance du marché monégasque, comme je l'exposais tout à l'heure, de par la limite de certaines expériences internationales et la décroissance des revenus qui sont à attendre de leur positionnement international. Donc, ils mettront fortement l'accent sur la pénétration du marché monégasque à la fois sur le marché des particuliers comme sur le marché des entreprises et on va véritablement voir à l'œuvre un industriel qui investit, qui fait des paris technologiques, qui l'a dit et je crois qu'il le pense plus que jamais, de faire de Monaco une vitrine technologique et de cette entreprise ce que nous sommes aujourd'hui en droit d'attendre.

En revanche il est clair qu'en terme de rentabilité, en terme d'évolution du chiffre d'affaires et notamment de ce que j'évoquais par rapport à ces rentes à l'international, par rapport au développement des coûts salariaux, on se retrouve un peu – M. GRINDA a utilisé l'expression tout à l'heure sur une crête concernant la S.B.M. – je ne peux qu'en dire autant concernant l'autre Monopole concédé qui est Monaco Telecom. Nous sommes à la croisée des chemins, le nouvel actionnaire prend des décisions que nous validons, il ne faut pas croire que ce sont des décisions qui ont été prises dans un coin sans que nous en ayons été informés et que l'on découvre un matin en lisant la presse. Il y a des paris à prendre et des décisions qui, aujourd'hui, engagent l'avenir de l'entreprise.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Sur le plan social, parce qu'évidemment moi je ne peux vous parler que de la question sociale, dans la mesure où ce n'est évidemment pas au Département des Affaires

Sociales et de la Santé, c'est bien logique, de chercher un nouvel actionnaire ou d'ouvrir des discussions avec lui sur son investissement et son projet industriel ; c'est le rôle du Département des Finances et de l'Economie.

Ce que je peux vous dire sur le plan social c'est que, étant chargé de la défense de l'emploi dans ce pays par la fonction que j'occupe, dès que nous avons appris qu'il y avait une volonté par le nouvel actionnaire majoritaire de procéder à une restructuration, j'ai souhaité évidemment discuter avec lui et rencontrer la Direction de l'entreprise. Si aujourd'hui nous sommes face à un plan de départs volontaires, c'est parce que le Gouvernement l'a demandé et l'a obtenu. Il faut savoir que ce n'était pas la première intention de la Direction de Monaco Telecom. Etant confronté en ce moment, vous le savez bien, à de nombreux plans de licenciements collectifs dans le pays pour des raisons – et nous en avons déjà parlé - de mutation industrielle, de délocalisation, de stratégie internationale de groupes, mais aussi de quelques entreprises en difficulté, en tant que Conseiller pour les Affaires Sociales, chargé je le répète de la défense de l'emploi dans ce pays, mais cela n'engage que moi, je ne souhaite pas qu'il y ait après le plan de « départs volontaires », un plan de départs imposés. Tout ceci est sur la table devant nous et va se discuter. Il est clair que cette société qui a réalisé un excédent de 32 M€, si je ne me trompe pas, l'année dernière, ne me semble pas la plus à même de nous imposer actuellement un nouveau plan de licenciement collectif, en l'ajoutant à tous ceux que nous subissons déjà et croyez-moi les équipes de l'Inspection du Travail et du service de l'emploi, sont particulièrement exposées en ce moment. Donc il est clair qu'au niveau social nous ne souhaitons pas rajouter Monaco Telecom à la situation actuelle, en pensant, bien sûr, d'abord aux salariés éventuellement concernés.

Je sais que le Ministre d'Etat est sensible à ces questions et donc moi j'ai bon espoir qu'il n'y ait pas de licenciements collectifs imposés dans cette entreprise. C'est ma conviction, Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, nous avons tous entendu M. NIEL. Personnellement j'ai dû partir avant la fin mais il s'est exprimé clairement et il a répondu à pas mal de questions. Il y a quand même une chose dont nous pouvons tous être sûrs c'est qu'il n'est pas venu en Principauté, investir ses fonds propres, pour perdre de l'argent !

Donc, je m'associe pleinement aux soucis de tous les élus en disant que, si l'on n'a pas mis de garde-fous dans le cahier des charges il est évident que Xavier NIEL va avancer. Il ne faut pas se leurrer : M. NIEL est un entrepreneur, un homme de grande envergure qui n'est certainement pas venu ici pour faire plaisir, ni pour faire de Monaco une vitrine technologique au seul plaisir des Monégasques et des résidents...

M. le Président.-... ce n'est pas un philanthrope, ça c'est sûr !

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Voilà, très bien, nous sommes d'accord.

M. le Ministre d'Etat.- On peut toujours dire ça, évidemment, aucun patron n'est un philanthrope mais l'objectif de l'investissement de M. NIEL qui est un investissement personnel, c'est de développer une activité sur le long terme. Donc nous ne sommes pas dans le cas de figure d'un repreneur, je ne cite aucun nom, mais qui vient naturellement pour « virer » tout le monde et ensuite revendre les actifs pour faire une opération... ce n'est pas le cas, ce n'est pas le cas et d'ailleurs vous l'avez dit vous-même. Donc, c'est un investissement à long terme. Qu'une entreprise ait besoin de restructuration, cela ne peut pas être nié, que le modèle de M. NIEL porte sur les innovations technologiques, le futur, ne soit pas tout à fait le même que celui du précédent repreneur qui était coté en bourse et qui avait des services pour suivre cette cotation en bourse. On peut comprendre qu'il y ait une réorganisation de l'entreprise. Nous avons, effectivement agi pour que la réorganisation se passe sous forme d'un plan volontaire de départs et à ce jour il n'y a rien d'autre à ajouter.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur POYET, Messieurs ALLAVENA et CROVETTO et ensuite nous passons au vote du chapitre 1^{er} et nous allons aller nous coucher.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je me permets de réagir Monsieur CASTELLINI, suite à votre réponse. Je crois déjà que la première chose à dire c'est que les tendances lorsque M. NIEL a acheté la société étaient connues. Les tendances étaient connues sur le marché monégasque ou international. Il a eu accès à tous les chiffres donc il n'y a rien de nouveau qui se soit passé dans des événements exceptionnels dans l'activité Monaco Telecom et puis c'est aussi un grand patron français, voire même à l'international, les tendances du secteur télécommunications en France, en Europe et aux Etats-Unis sont aussi connues.

Dans mon intervention si vous avez bien fait attention, jamais je n'ai dit que M. NIEL n'avait pas le droit de faire. La question que j'ai posée est : qu'est-ce que le Gouvernement veut faire ? C'est cela la question, parce que M. NIEL, investisseur privé, décide de restructurer la société tel que lui l'imagine, là-dessus rien à dire. Par contre, effectivement, en tant que concession et en tant que vous, concédant, qu'est-ce que vous comptez faire ? C'est celle-là la grande question. Parce que là, justement, nous ne sommes pas face à une situation de crise que l'on aurait pu découvrir, en ouvrant malencontreusement les livres, une situation qui nécessite quelque chose. M. VALERI le rappelait, la société a dégagé du bénéfice, a encore accru son bénéfice lors du dernier exercice, donc aujourd'hui on ne peut pas invoquer une situation économique délicate. Vous le savez très bien, les sociétés évoluent, on peut aussi demander à Monaco Telecom d'évoluer différemment dans le futur et par exemple ne pas renouveler les départs à la retraite. Il y a des choses qui peuvent se faire dans la nature des choses et il y a des choses qui peuvent être beaucoup plus brutales. Apparemment on est plutôt dans un côté plus brutal, en tout cas sur la première partie. On verra par la suite s'il y a une deuxième partie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Trois compléments rapides en réaction à ce qui a été dit par quelques collègues et ce que vous avez dit Monsieur le Conseiller. Que M. NIEL soit là pour gagner de l'argent oui, soit, c'est parfaitement acceptable. Simplement à ma connaissance Vivendi et Cable and Wireless n'en n'ont jamais perdu à Monaco et les ratios de Monaco Telecom dans les années précédentes ont toujours été

très supérieurs au meilleur ratio de Free. Donc qu'on fasse plutôt une optimisation par rapport à une stratégie d'entreprise, à un modèle je veux bien le croire ce ne sont pas les quelques cas en cause qui sont là.

Vous nous dites aussi, Monsieur le Conseiller, qu'il y a chez Monaco Telecom des situations conjoncturelles, des arrêts de contrat ou des changements de certaines choses, je le conçois fort volontiers, on revient à la limite à mon intervention précédente sur la Commission des concessions, c'est-à-dire si on se voyait un peu plus souvent et si on abordait la vie des entreprises sous concession, on aurait ces informations et cela éclairerait peut-être de manière plus intelligente nos interventions qui sont parfois déconnectées de certaines informations internes que nous n'avons pas. Donc, double effet.

Lorsque vous nous dites que le monde des télécoms bouge, oui c'est vrai c'est sa caractéristique principale depuis 15 ans, c'est aussi, ne l'oublions pas, grâce à ce mouvement perpétuel que les personnes comme M. NIEL qui ont su s'adapter, ont fait leur fortune et leur richesse. Cela n'a pas toujours été le cas de Monaco Telecom qui a raté un certain nombre d'opportunités et tant mieux si aujourd'hui ils sont prêts à en saisir d'autres et qu'ils s'en donnent les moyens. Pour autant, ce n'est pas nécessairement l'impression qui est donnée aujourd'hui.

Une dernière chose, excusez-moi si j'ai mal compris ce que vous avez dit, si j'ai entendu que M. NIEL se rend compte que Monaco est petit. J'avais entendu il y a quelque temps la même chose de M. RYBOLOVLEV, c'est inquiétant. J'éviterai de faire un commentaire parce que sinon on va se quitter sur une note moins agréable.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne me souviens pas du tout avoir dit moi-même que Monaco était petit ni que M. NIEL l'ait dit. Non.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- C'est pour conclure ce chapitre et la soirée et pour compléter les propos de mes deux collègues de la Commission des concessions. Nous ne souhaitons pas nous immiscer dans la gestion de Monaco Telecom, nous serons vigilants et nous veillerons à ce que la nouvelle stratégie de ce Monopole d'Etat, dans lequel l'Etat reste un actionnaire

significatif, ne se limite pas à une réduction de personnel sans amélioration de service et de l'offre commerciale puisque c'est le volet stratégique qu'on attendait de voir. Pour Monaco les enjeux concernant Monaco Telecom sont multiples. Le volet social que l'on vient d'évoquer qui est très important, il y a le volet technologique qui est important pour la qualité de vie des Monégasques et des résidents mais également important au niveau professionnel, important au niveau de l'attractivité pour les sociétés, il me semble qu'il y a des nouveautés que nous a présentées la société et enfin il y a le volet financier pour l'Etat actionnaire à double niveau, à travers les dividendes et la redevance. Donc, oui, c'est très important pour ces trois facteurs.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur CROVETTO.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- C'était juste pour revenir une minute sur Monaco Telecom, il me semble qu'il faut laisser un peu de temps au repreneur à double titre. D'abord parce qu'il est de l'intérêt du repreneur concessionnaire de gagner de l'argent, il est de l'intérêt du concédant qui est aussi actionnaire aujourd'hui pas majoritaire mais à 45 %, de gagner aussi de l'argent. Donc, il me semble qu'il faut garder son sang-froid lorsqu'il y a un repreneur et voir. Parce que si une telle personne, qui est un homme d'affaires qui a fait certaines preuves est capable de mettre 300 M€ sur la table pour acheter des participations, je pense qu'il a pris un papier et un crayon et il a dû faire quelques comptes avant de se lancer dans cette aventure. Donc je crois qu'il faut laisser un peu de temps pour voir l'évolution des choses. Effectivement, il y a deux volets, l'aspect tarifaire, l'aspect technologique ce qu'attendent les utilisateurs, mais pour ma part je pense qu'il est un peu trop tôt pour juger de se repreneur et de ce qu'il va faire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vais donc mettre ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Sept avis contraires.

Abstentions ? Neuf Abstentions.

Votent pour ? Trois votes pour.

Le chapitre premier est rejeté.

(Rejeté ;

MM. Jean-Charles ALLAVENA, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Thierry POYET et Christophe ROBINO
votent contre ;

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude
BOISSON, Marc BURINI, Mme Béatrice FRESKO-
ROLFO, M. Laurent NOUVION, Mmes Valérie
ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et
M. Christophe STEINER s'abstiennent ;

MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER et
Pierre SVARA
votent pour).

Ceci clôt le chapitre 1^{er} des Recettes.

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant
que nous nous retrouverons lundi 15 décembre, à
17 heures. Nous poursuivrons l'examen de ce projet
de Budget Primitif au chapitre 2 des Recettes.

Je vous souhaite une bonne soirée, dans cette soirée
particulière, Monsieur le Ministre, Madame et
Messieurs du Gouvernement, chers collègues, à lundi.

Je vous remercie, la séance est levée.

—
(La séance est levée à 00 heure 35)

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

